BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

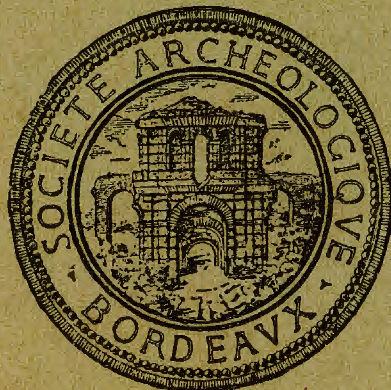
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

Reconnue d'utilité publique par décret du 11 Mars 1915

TOME LIX

ANNÉES 1954-1956



BORDEAUX
IMPRIMERIE BIÈRE
18-20-22, rue du Peugue

1958



SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DE BORDEAUX

Reconnue d'utilité publique par décret du 11 Mars 1915

TOME LIX

ANNÉES 1954-1956



BORDEAUX
IMPRIMERIE BIÈRE
18-20-22, rue du Peugue

1958

COMPTES RENDUS

DES SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE BORDEAUX

(Analyse)

JANVIER 1954

LXXX[e] Anniversaire de la fondation de la Société.

Les manifestations organisées à l'occasion du LXXX[e] Anniversaire de la fondation de la Société se sont déroulées en présence des autorités civiles et militaires et d'un nombreux public.

Le samedi 29 janvier, dans le grand amphithéâtre de la Faculté des lettres, deux conférences publiques furent données sous la présidence de M. Cousté, président de la Société, l'une par M. Forton sur *Bertrand Andrieu, rénovateur de l'art de la médaille,* où furent retracées la vie et l'œuvre du célèbre graveur bordelais ; l'autre, par M. Roudié, sur *La Sculpture à Bordeaux, à la fin du moyen âge et au début de la Renaissance,* illustrée de projections qui révélèrent l'importance et la variété d'œuvres encore conservées dans le département.

Le lendemain, 10 janvier, eut lieu l'inauguration d'une exposition numismatique organisée par le Cercle Bertrand-Andrieu, dans le fumoir du Grand-Théâtre, mis à la disposition de la Société par la Municipalité. Le président ayant souhaité la bienvenue aux autorités présentes, M. Deymes, adjoint à l'instruction publique, délégué par M. le Maire, répondit en adressant aux organisateurs les félicitations de la Municipalité et en marquant l'intérêt que la Ville apportait à cette manifestation.

Cette exposition, pour laquelle un catalogue avait été dressé par les soins des membres du cercle précité, ouverte au public du 10 au 17 janvier, connut un réel succès.

SEANCE DU 14 FEVRIER 1954

Présidence de M. COUSTÉ, président.

Vœux. — Lecture est donnée des vœux formulés par la Société, conformément à la décision prise par l'Assemblée dans la séance de décembre 1953, demandant à la Municipalité de hâter la réouverture des Musées municipaux et de veiller à la conservation intégrale des collections lapidaires et

préhistoriques, ainsi que de la réponse donnée par M. le Maire qui prend lesdits vœux en considération.

Communications. — M. E. Plault : *Historique du Pont de pierre.*

Au moment où le Pont de pierre subit quelques transformations pour être adapté à une situation nouvelle créée par l'importance du trafic, M. E. Plault profite de l'intérêt que suscite actuellement ce monument pour donner connaissance d'un article très documenté sur sa construction paru en 1823 dans le *Guide de l'étranger à Bordeaux* (chez Filastre, fossés du Chapeau-Rouge, à Bordeaux).

Les renseignements techniques accumulés dans cette documentation permettent de suivre les phases successives de la construction et mettent en lumière la valeur et la diversité des travaux, ainsi que les précautions prises tant pour l'établissement des piles que pour l'édification de l'œuvre proprement dite.

La Société archéologique peut s'enorgueillir d'avoir, par sa campagne de propagande, contribué à la conservation de cette remarquable œuvre d'art.

M. Domy : *Rapport sur des découvertes archéologiques faites à Macau en novembre 1953.*

M. Lagunegrand, maire de cette commune, ayant avisé la Société d'une découverte d'ossements humains au lieu-dit « l'Isle-de-Macau », MM. Anus, Coupry, Domy et Isola s'y rendirent, et un rapport en fut dressé par le secrétaire général.

M. Roudié souhaite qu'une *demande de classement* soit présentée pour un certain nombre de monuments ou d'œuvres d'art, tels que chapelle et cloître de l'Annonciade à Bordeaux ; Mise au tombeau de ladite chapelle, etc.

M. E. Plaut signale la présence d'un *souterrain à l'entrée de l'embranchement des rues Montbazon et des Remparts,* ainsi qu'un *escalier souterrain, à vis,* à marches très larges, à la *hauteur de la rue de Ruat.*

Présentations. — M. Taillefer : *Pièce curieuse en tôle de fer repoussée* d'un très grand relief représentant Daniel dans la fosse aux lions.

M. Isola : *Médaille religieuse,* cuivre jaune (XVIIe s.).

M. le Président se félicite du succès obtenu par les conférences et l'exposition numismatique du quatre-vingtième anniversaire de la Société. Il adresse ses félicitations à MM. Forton et Roudié, pour l'intérêt de leurs conférences, et aux organisateurs de l'exposition.

SEANCE DU 14 MARS 1954

Présidence de M. COUSTÉ, président.

Rapport moral pour l'année 1953, par M. Domy secrétaire général.
Rapport financier pour la même année, par M. Forton, trésorier.

Communications. — M. Forton : *Les Préfets de la Gironde en numismatique.* — Si l'on ne connaît pas de médailles frappées à l'effigie d'un membre du corps préfectoral, la numismatique locale du XIXe siècle fournit, par contre, une importante série de pièces commémoratives, la plupart en terre cuite, relatant l'inauguration d'édifices bordelais ou girondins et sur lesquelles est mentionné le nom du préfet en fonction.

La Société archéologique de Bordeaux a participé à l'Exposition *Les Préfets dans l'histoire,* organisée à Paris, en 1950, à l'Hôtel de Rohan, par l'envoi d'un important ensemble de ces médailles ou médaillons.

En rappelant le succès obtenu par cette Exposition, M. Forton présente et décrit toutes ces pièces frappées ou moulées pendant la période comprise entre 1815 et 1905, et apporte des précisions documentaires sur la plupart des monuments dont elles commémorent l'édification.

Les plus nombreuses ont été frappées sous le préfectorat du baron d'Haussez (1824-1828) et intéressent, entre autres : le monument de Louis XVI, les Colonnes rostrales, la Colonne du Palais, l'Hôtel-Dieu.

Les pièces d'une curieuse correspondance remontant à l'origine du corps préfectoral — pluviôse an XII — échangée entre le substitut de La Réole et Buhan, commissaire du gouvernement près le tribunal criminel de la Gironde, relative à une chanson diffamatoire placardée à La Réole, ont complété cette remarquable présentation.

Exposés. — M. Marquassuzaa : *La Cathédrale Saint-André de Bordeaux.*

La Société devant très prochainement visiter la cathédrale, l'auteur a fait un exposé très succinct sur cet édifice. Sans entrer dans les détails d'une description archéologique trop poussée, il a tenu surtout à présenter un historique de la construction en analysant les parties constitutives de sa curieuse nef où se retrouvent, mais profondément remaniés, les restes d'églises romanes antérieures, dont Brutails avait tenté de reconstituer l'aspect. Le chœur, œuvre remarquable du gothique rayonnant et de construction homogène prend une place très honorable dans la liste des grands édifices de style nordique, mais on y remarque une particularité assez répandue dans le gothique méridional, à savoir, l'existence de pénétrations dans les grandes arcades.

Après avoir rectifié l'opinion courante sur la signification de la dénomination de « Porte royale » et insisté sur l'exceptionnelle qualité des grandes statues d'apôtres placées aux piédroits de ce portail, il a donné une description des scènes iconographiques placées aux tympans des deux portes nord et noté la valeur artistique de nombreuses figurines qui ornent les archivoltes.

M. Coudroy de Lille : *Promenade archéologique dans le pays des Causses.*

En dehors de son indéniable valeur touristique, la vallée du Lot présente pour l'archéologue un incontestable attrait. M. Coudroy de Lille veut bien retracer le cycle de ses pérégrinations au sein de ce merveilleux pays. C'est ainsi que, remontant la vallée du Lot, il décrit successivement Clairac, Le Temple, Sainte-Livrade, avec son église à chevet roman ; Bonaguil et son redoutable château à trois enceintes, Duravel et sa crypte romane, Luzech et son oppidum celtique, Cahors, avec sa cathédrale, son cloître son pont fortifié, ses vieilles maisons ; Saint-Circq-Lapopie, si pittoresquement disposé sur la rive gauche, puis, redescendant la vallée du Célé, c'est Figeac avec son abbatiale Saint-Sauveur, Espagnac, Cabrerets et sa grotte préhistorique, Montpezat-de-Quercy et son trésor, Saint-Antonin et son hôtel de ville roman, Cordes et son ensemble de maisons anciennes ; Albi, sa splendide cathédrale et son palais de la Berbie ; Moissac enfin, avec son cloître et son splendide portail.

SEANCE DU 9 AVRIL 1954

Présidence de M. COUSTÉ, président.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Deymes, adjoint au maire, qui a bien voulu honorer la séance de sa présence à l'occasion de la remise officielle de diplômes de médaille de bronze par la Ville de Bordeaux à plusieurs membres de la Société : MM. Cousté, Malvesin-Fabre, Bastide et Forton. M. Domy, secrétaire général ayant énoncé les titres nombreux et méritoires qui ont valu à ses collègues une pareille distinction, M. Deymes procéda, au nom de M. le Maire, à la distribution des diplômes en accompagnant cette remise de ses félicitations personnelles les plus flatteuses.

Au cours du vin d'honneur qui suivit cette séance, M. Malvesin-Fabre remercia la Municipalité au nom des heureux bénéficiaires de ces distinctions.

Causerie par M. Coupry, ancien membre de l'Ecole française d'Athènes, directeur de la IX[e] Circonscription des antiquités historiques : *Les Fouilles d'Olbia en Provence.*

Situé à 5 kilomètres, au sud d'Hyères et à l'ouest de la presqu'île de Giens, ce site archéologique était connu depuis la première moitié du XIX[e] siècle par des trouvailles sporadiques. En 1909, la découverte d'une inscription au Génie du *castellum* d'Olbia permettait une identification certaine du lieu que l'on croyait être Pomponiana. Depuis 1947, au cours de fouilles méthodiquement conduites, M. Coupry dégagea une grande partie des murailles de ce *castellum* mesurant 125 mètres sur 175 mètres. Ces murs construits souvent en très grand appareil à bossages, comparables à celui de Saint-Blaise, près de Marseille, ne sont pas néanmoins uniformes, car on y remarque, juxtaposés, d'autres murs constitués par de gros blocs inégaux d'allure cyclopéenne.

Une datation précise est difficile à établir, car si le bel appareil classique peut remonter au IV[e] siècle av. J.-C., le mur cyclopéen peut n'être, lui, que de basse époque républicaine. Les monnaies et les céramiques ne peuvent non plus faire remonter l'occupation du lieu au-delà du III[e] siècle. S'il en était bien ainsi, on pourrait penser qu'Olbia fut l'un des ports militaires fortifiés par les Phocéens pour la défense du pays contre les Ligures ou les Celtes, sinon contre les Carthaginois vers le temps de la deuxième guerre punique.

Des précisions sont encore nécessaires et il est souhaitable qu'une reprise prochaine des fouilles amène la découverte de documents grâce auxquels une chronologie complète puisse être établie.

La projection de nombreux clichés intéressant des objets, inscriptions ou sculptures trouvés à Olbia a permis à l'auteur de signaler certains problèmes qu'ils soulèvent.

SEANCE DU 14 MAI 1954

Présidence de M. COUSTÉ, président.

Exposé. — M. Pellereau : *Les Corporations au moyen âge.* Après avoir défini le sens du mot : « corporation » : association de personnes, marchands ou ouvriers, groupés en vue de la défense de leurs droits et privilèges, et recherché l'origine lointaine de ces groupements, l'auteur étudie

en détail l'organisation intérieure et les prérogatives des principales corporations en prenant pour base celle du corps des marchands et de jurande parisiens du XVIII[e] siècle.

C'est l'examen des statuts des corps de jurandes qui fournit un tableau des plus typiques de la complexité des statuts qui régissaient ces associations à qui étaient accordés des droits d'apprentissage et de maîtrise. Des dispositions des plus strictes réglaient les droits et les devoirs des maîtres et ouvriers.

De très nombreux édits relatifs aux corporations ont été publiés du moyen âge au XVIII[e] siècle et des textes choisis donnent une idée de la variété des sujets qui s'y rapportaient. Comme dans toute institution humaine, des abus ne tardèrent pas à apparaître et la Révolution, en détruisant ces organismes, créera un état social nouveau où se développeront les groupements ouvriers connus sous le nom de « Compagnons ».

Communication. — M. Cl. Plault : *Les Peintures murales de la Gironde.*

Si des peintures murales ont été signalées par les archéologues dans quelques églises ou châteaux de la Gironde, aucun relevé statistique n'en a encore été établi.

Afin de combler cette lacune, et après une visite méthodique des églises du département, M. Cl. Plault, s'est astreint dans ce premier travail à dresser un répertoire des fresques nouvellement découvertes ou déjà connues en l'accompagnant d'un précieux ensemble de documents photographiques.

Cette enquête lui a tout d'abord permis de situer sur la carte départementale les localités intéressantes où il a distingué trois catégories de fresques : 1° fresques restaurées ; 2° fresques d'intérêt relatif ou douteuses ; 3° fresques d'intérêt réel, toutes intéressant la période comprise entre le XIII[e] et le XVI[e] siècle.

De nombreux clichés pris, comme on le pense, avec quelques difficultés, ont relevé les ensembles d'Aillas, Mauriac, Birac, La Madeleine, Lugos, et d'intéressants détails à Saint-Emilion, Saint-Quentin-de-Baron, Langoiran, Veyrines, Saint-Loubès, etc.

M. Loirette est chargé de représenter la Société au Congrès de la Société française d'archéologie, qui se tiendra à Perpignan.

M. le Président signale la parution d'ouvrages dont deux membres de la Société sont les auteurs :

Les Seigneurs de Benauges, par M. l'abbé Boulangé, curé de Saint-Pierre-de-Bat ; *Bordeaux au cours des siècles*, par M. L. Desgraves, conservateur de la Bibliothèque de la Ville de Bordeaux.

M. Bastide donne l'analyse des articles contenus dans les bulletins de sociétés correspondantes.

SEANCE DU 11 JUIN 1954

Présidence de M. COUSTÉ, président.

Présentations. — M[lle] Seigneurin : Fragment de céramique sigillée trouvé à Saint-Médard-d'Eyrans sur l'emplacement de la villa gallo-romaine bien connue dont elle situe les substructions.

Exposé. — M. Marquassuzaa : *Une page d'archéologie hispanique : les fouilles de Numance.*

Après une description des vestiges de constructions et de voies de communication se coupant à angles droits qui constituaient les deux villes antiques, l'une celtibérienne, assiégée et prise par Scipion Emilien en 133 av. J.-C. ; l'autre ibéro-romaine, qui paraît avoir subsisté jusqu'au IVe siècle, l'auteur énumère et décrit les principales pièces retirées de ce site fameux au cours d'importantes fouilles entreprises par le docteur Schulten et le gouvernement espagnol.

Les occupations énéolithique, celtibérienne et romaine ont laissé de nombreux objets en os, métal ou silex et roches éruptives dont les plus typiques sont particulièrement étudiés, mais c'est surtout la céramique de cette seconde civilisation qui, par sa nature, son décor peint et son originalité, présente un intérêt capital. Par leur morphologie et la qualité de la pâte, ces vases sont à rapprocher des céramiques grecques, et les peintures dont ils sont ornés (style géométrique ou scènes de genre) sont la manifestation d'un art apparaissant comme une interprétation libre et souvent puérile de modèles venus de l'est de la Péninsule, se superposant à des données indigènes déjà complexes.

Communication. — M. Domy : *Les Vicissitudes du Musée lapidaire de Bordeaux.*

Au moment où ce musée, l'un des plus intéressants de notre ville, qui paraissait être installé à demeure en un lieu lui convenant admirablement est à nouveau dissocié et non sans dommages, un coup d'œil rétrospectif nous le montre occupant successivement une salle de l'Académie, l'hôtel Fieffé, un local rue des Facultés (aujourd'hui rue Beaubadat), un hangar au palais Gallien et, enfin, l'ancien cloître des Dominicains.

Il demeure souhaitable que l'exil de ces collections ne soit que provisoire et qu'elles soient bientôt présentées à nouveau dans un cadre digne de leur valeur archéologique.

M. d'Anglade : *Le Dernier Directeur des fermes de Bordeaux* : Jacques-Philippe de Gercy.

J.-Philippe de Gercy ou Mercier de Gercy, qui occupa tour à tour les postes d'inspecteur des entrepôts, d'inspecteur des fermes et subsistances militaires, de contrôleur général en 1785, était nommé directeur de cette même administration à la fin de l'année suivante.

L'examen d'un important dossier d'archives familiales permet de retracer le *curriculum vitae* de ce fonctionnaire intègre. D'opinion modérée et assez favorable aux idées nouvelles, confiance lui est faite par le gouvernement révolutionnaire, qui le maintient à son poste, mais en 1793, la Société des amis de la Constitution lui refuse son certificat de civisme.

Malgré la bonne volonté dont il fit preuve en fournissant pour la guerre de Vendée des contingents d'hommes de son administration, qui se distinguèrent au combat de La Châtaigneraie, il était conduit, le 6 octobre 1793, au fort du Hâ, mis en état d'arrestation et transféré à Paris à la maison d'arrêt de la section de l'Unité. Grâce au dévouement de sa femme née de Grenon, et surtout à l'intervention assez étrange d'un nommé Delclou, ancien marchand bordelais, il était acquitté et libéré. Ayant, à partir de janvier 1795, réoccupé son poste, il devait décéder à quarante-trois ans, le 13 avril 1814, 37, chemin de Pessac, et non sur l'échafaud, comme l'indique une assertion erronée.

SEANCE DU 9 JUILLET 1954

Présidence de M. COUSTÉ, président.

M. Domy, secrétaire général, annonce que le Conseil d'administration a décidé la création d'une photothèque et que M. Roudié a bien voulu se charger d'en assurer l'organisation. Il en explique les buts et fait appel à tous pour la cession de documents photographiques intéressant l'archéologie régionale.

M. Domy fait ensuite un compte rendu très vivant de la dernière excursion de la Société en Médoc, le 13 juin 1954 (églises de Moulis, Listrac, Saint-Laurent, Vertheuil, Avensan, chef de saint Jean-Baptiste, à Carcans ; Croix de Villeranque, l'« Honneur » de Lesparre), et souligne le charmant accueil de M. l'abbé d'Havé, à Vertheuil ; de M. Fouchier, à Lesparre, et de la Municipalité de cette dernière localité.

M. Bastide analyse les travaux des bulletins de sociétés correspondantes.

SEANCE DU 6 OCTOBRE 1954

Présidence de M. MALVESIN-FABRE, vice-président.

M. le Président signale l'heureuse initiative de MM. Pourrat et Ragot, membres de la Société, qui ont exposé au Comice agricole de Latresne des pièces provenant de leurs fouilles d'une villa gallo-romaine située dans cette localité.

Présentation. — Mme Imbert-Paquet signale la découverte fortuite d'une sépulture creusée à même le roc, au lieu-dit « Le Chatelard », à Meschers, en Saintonge. Du mobilier funéraire, se composant surtout de poteries, seul un bracelet a été conservé par l'inventeur. Il s'agit d'un bracelet en bronze doré à tampons terminaux rapportés et rivetés, la surface de ces derniers ornée de cercles concentriques. On remarque sur une partie du jonc un décor composé d'une ligne centrale de cercles accostée de traits obliques parallèles se terminant eux-mêmes par deux petits traits horizontaux (époque gallo-romaine ?)

Exposé et projection de films.

Grâce à l'heureuse initiative de M. Domy, secrétaire général, et au bienveillant concours de MM. Ferrier et Lecumberri, deux films de court métrage ont pu être projetés, l'un sur la *Sainte-Chapelle*, l'autre sur l'*Egypte ancienne*.

Avant la projection du premier de ces films, M. Marquassuzaa a, au cours d'un exposé sur la *Sainte-Chapelle*, mis en lumière les caractéristiques de son architecture, la beauté de sa sculpture et la splendeur de son incomparable parure de vitraux.

SEANCE PUBLIQUE DU 13 NOVEMBRE 1954

Présidence de M. COUSTÉ, président.

Cette séance traditionnelle s'est tenue devant un très nombreux auditoire dans la salle des séances de la Société.

A l'occasion du quatrième centenaire de la naissance de Henri IV, M. Dartigue-Peyrou, professeur à la Faculté des lettres, y a présenté un remarquable exposé, d'où la bonne humeur n'était pas exclue, au cours duquel il retraça les démêlés de Henri de Navarre avec les Bordelais, les jurats et le Parlement, qui, à cette époque riche en troubles et chevauchées, n'acceptèrent jamais de le recevoir comme gouverneur.

Après son accession au trône, le roi ne leur en tint pas rigueur, mais se vengea, néanmoins, en admonestant assez cavalièrement le Parlement qui lui avait toujours été hostile.

Dans le second exposé, présenté par M. Malvesin-Fabre, professeur à la Faculté des sciences, l'auditoire a été convié à « Une promenade à travers les peintures des grottes pyrénéennes ».

L'étude de trois de ces grottes, Gargas, Le Portel et Niaux, toutes situées en Ariège, centre important d'occupation humaine au préhistorique, permit de saisir les caractères artistiques particuliers à chacune des époques envisagées et, par là, de suivre l'évolution de cet art préfiguratif, issu de pratiques d'envoûtement et d'animisme. De superbes clichés en couleurs naturelles ont illustré à merveille cet exposé d'une haute tenue scientifique.

SEANCE DU 12 DECEMBRE 1954

Présidence de M. COUSTÉ, président.

Don à la photothèque. — De M. Cadis, un lot très important de clichés intéressant Bordeaux et la région.

Rapport de M. Cadis sur ses recherches en Bazadais. — Ce travail communiqué par l'auteur à la Société préhistorique française, accompagné d'une carte de la région, fait ressortir l'importance de certains tumuli, à Marimbault ; de clottes ou mardelles, à Préchac et à Saint-Léger ; du camp dit « de César », à Pompéjac ; de trouvailles sporadiques et de monnaies gallo-romaines, mais, surtout, des très importantes fouilles entreprises, de 1949 à 1951, sur l'emplacement de la nécropole mérovingienne de Saint-Martin, à Bazas, au cours desquelles dix-neuf sarcophages ont été dégagés avec mobilier, bague, boucles de ceinturon, verre apode, poteries, etc.

Présentations. — M. E. Plault : Certificat de naturalisation établi au nom de Moïse Levi par le gouverneur de l'Etat de la Caroline du Sud (Charleston, 3 juillet 1793). Cette pièce porte en suscription mention d'un passeport délivré au bénéficiaire par le consulat des Etats-Unis du port de Bordeaux le 25 mars 1809.

M. Forton : Trois médailles commémoratives se rapportant au séjour du gouvernement à Bordeaux, en 1871 :

1° A/ Buste de femme personnifiant la République ; légende : REPUBLIQUE FRANÇAISE.
R/ DECRET DU GOUV[t] DE BORDEAUX | NUL NE POURRA ETRE ELU | A L'ASSEMBLEE NAT[le] | QUI AURA ETE | CANDIDAT OFFICIEL | SOUTENU PAR LE GOUV[t] DECHU | SIGNE GAMBETTA, CREMIEUX, GLAIS-BIZOIN, | 1871 (étain bronzé, 45 mm).

2° A/ Armoiries de Bordeaux.
R/ LE 12 FEVRIER 1871 LE CIT. JULES FAVRE VA ORGANISER L'ASSEMBLEE NAT[le] DANS LE THEATRE. — LE 17 FEV. LE CIT. THIERS EST NOMME CHEF DU POUVOIR EXECUTIF DE LA REPUB. FRANÇ. — LE 4 MARS, L'ASSEMBLEE NAT. VOTE LES PRELIMINAIRES DE LA PAIX PAR 546 CONTRE 107. LA DECHEANCE DE NAPOLEON III EST VOTEE A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX (étain, 64 mm, très rare).

3° A/ L. NAPOLEON BONAP. EX EMPEREUR 1870.
R/ SEANCE DU 4 MARS 1871. A L'UNANIMITE MOINS 5 VOIX LA DECHEANCE DE NAPOLEON III ET DE SA DYNASTIE EST VOTEE PAR L'ASSAMBLEE NAT[le] SIEGEANT A BORDEAUX (bronze, 35 mm).

Exposé. — M. Pellereau : *L'Art héraldique.* Dans ce vivant exposé, véritable cours d'héraldique, que l'auteur s'est plu à présenter d'une manière à la fois instructive et attrayante, tour à tour ont été étudiés l'histoire du blason, les formes de l'écu, ses divisions, les pièces honorables, ses tenants et supports, les couleurs, les métaux usités, les hachures qui les représentent, et les principales des innombrables figures qui constituent les meubles du blason, enfin les règles strictes qui président à la lecture des armoiries.

Renouvellement du tiers sortant du conseil d'administration. Conformément aux statuts, il est procédé à cette formalité. Après pointage, MM. J. Ducasse, Forton, Malvesin-Fabre, Redeuilh et Marquassuzaa, membres sortants, sont réélus.

SEANCE DU 9 JANVIER 1955

Présidence de M. COUSTÉ, président.

M. le Président donne connaissance de la composition du nouveau Conseil dont tous les membres sortants ont été réélus.

Présentations. — M. Cl. Plault : Blason sculpté aux armoiries de la ville de Bordeaux provenant du Fort-Louis (photographie).

M. Massé : « Plan géographique de la Ville et port de Bourdeaux a auteur de mouillage et encrage pris en basse mer » (XVII[e] siècle).

Deux vues anciennes de l'église de Soulac (vers 1830 ?) montrant l'état des ruines, surtout de l'ancien chevet gothique (photos).

Le Conseil ayant décidé d'encourager certains membres particulièrement actifs dans la recherche sur le terrain, le diplôme de la Société est décerné à MM. Foucher, Gaillard, Pourrat et Ragot par M. Coupry, directeur de la IX[e] Circonscription des antiquités historiques, ainsi qu'à M. Pezat.

Communication. — M. Massé : *Les Gahets d'Aquitaine au moyen âge.* Après une vue d'ensemble sur les diverses théories émises sur les lépreux du moyen âge, M. Massé rappelle qu'à côté de ces ladres ou mezeaux, existaient des gahets, capots, cagots ou chrestians, que les auteurs modernes ont confondus à tort avec les premiers. En Gironde, vingt-quatre lieux-dits rappellent leur souvenir.

Ces notions préliminaires sont complétées par un aperçu sur leur état social et par l'énumération des hypothèses émises sur la valeur symbolique des marques distinctives qui leur étaient imposées.

A la suite de recherches d'ordre toponymique, anthropomymique et patronymique effectuées dans certaines localités médocaines, l'auteur établit que le peuplement de régions en friches ou de lieux insalubres de cette contrée est l'œuvre des ordres hospitaliers ou de grands seigneurs fonciers, qui, aux XIIe et XVe siècles, y acheminèrent des populations étrangères, morisques, renégats ou juifs expulsés de Castille et d'Aragon, surtout au moment de la reconquête.

C'est ainsi qu'autour de Saint-Laurent et de Castelnau, on relève des noms de lieux juifs ou arabes, que deux rues de Soulac portent les noms de : rue des Gahets et rue d'Espagne ; que des lieux-dits ou noms de personnes commencent par Ben, révélant une origine maure ; que certains prénoms encore couramment usités en Médoc, tels qu'Osmin, Ismaïl, ont les mêmes origines. Enfin, à Saint-Laurent, l'examen du cadastre fait apparaître que de grandes étendues de terrain sont encore la propriété de communautés d'habitants des villages de Benon, Benac et Craben, ce qui, tout porte à le croire, perpétue un don très ancien fait à ces populations par le seigneur du lieu. A la suite de ces constatations, M. Massé pense qu'il est vraisemblable d'identifier ces populations suspectes d'hérésie avec les gahets que les coutumes ont toujours distingués des lépreux.

Il apparaît également comme probable que les noms de lieux girondins que les toponymistes considèrent comme des reliques de l'invasion sarrasine au VIIIe siècle ne remonteraient en réalité qu'à cette époque de peuplement, c'est-à-dire au XIIe siècle au plus tard.

Il est annoncé qu'une séance extraordinaire de la Société se tiendra à Cadillac, le 16 janvier courant.

SEANCE DU 13 FEVRIER 1955

Présidence de M. E. BASTIDE, vice-président.

M. le Président adresse les félicitations chaleureuses de la Société à M. Domy, secrétaire général, et à M. Suq, qui viennent d'être nommés officiers d'Académie au titre de la Société.

M. le Président fait le compte rendu de l'assemblée tenue à Cadillac, le 16 janvier, ainsi que de la réception par la municipalité, du vin d'honneur, de la visite du château et de la séance de travail, quelque peu écourtée en raison d'une panne d'électricité consécutive aux inondations.

Compte rendu bibliographique, par M. Bastide.

Don à la bibliothèque. — Abbé Boulangé : *Les Seigneurs de Benauges* (don de l'auteur).

Présentations. — M. Massé : Vase gallo-romain en terre blanche en forme d'outre et à double embouchure, à panse ornée d'un décor peint en rouge clair composé de trois séries d'ornements superposées : festons, pointes, lignes de points, traits parallèles inclinés. Trouvée au Gurp avec d'autres poteries gallo-romaines classiques, déjà présentées à la Société, cette pièce de forme très rare en Gaule paraît y avoir été importée.

M. E. Plault : Instrument de pesage et pistolet pour essai de poudre (XVIIIe s.).

Communication. — M. J. Ducasse : *Autour d'une légende concernant la fleur de lis.* Aucun des ouvrages traitant de cet emblème ne répond définitivement à l'idée qu'on peut s'en faire après un examen attentif. Toutefois, la légende montrant Clotilde offrant un bouquet à Clovis à l'occasion de sa conversion paraît correspondre exactement à la tradition. c'est donc en prenant cette légende pour base que cette étude de la fleur de lis a été reprise.

Dans le courant de l'année précédente, un premier entretien a permis à l'auteur, grâce à un rapprochement de cette légende tant avec le rapport présenté à Charles V par le conseiller de Presles qu'avec un sujet identique figurant sur une tapisserie du Trésor de la cathédrale de Reims, de conclure que cet emblème royal avait pris naissance à Reims, en 496, et que cet événement avait été commémoré cinq cents ans plus tard à Strasbourg. Mais le mystère de la fleur de lis est loin d'avoir été épuisé pour cela. Il demeure en effet nécessaire d'opposer aux autres hypothèses destinées à éclaircir ce mystère celle résultant de cette étude et de développer ensuite les divers arguments susceptibles de plaider en sa faveur.

M. Cl. Plault : *Monographie de l'église de Castelviel.*

De plan très simple, cet édifice se compose d'une seule nef lambrissée, voûtée en charpente, se terminant primitivement par un chœur circulaire ou polygonal, transformé ultérieurement en un chevet plat, tandis qu'à l'ouest on édifia une façade surmontée d'un clocher pignon.

Mais ce qui constitue l'intérêt essentiel de cette église, c'est le superbe portail accosté de deux portes feintes qui s'ouvre sur le flanc sud de la nef. La porte centrale a cinq voussures richement ornées, comme les intervalles qui les séparent, et reposant sur des colonnes à chapiteaux sculptés. On y reconnaît différents thèmes iconographiques habituels : travaux des mois, vertus et vices, personnages tirant sur une corde, scène de chasse.

M. Plault, en commentant des projections de détails de ce monument, analyse et met en valeur les qualités artistiques de ces sculptures dont l'ensemble constitue un des meilleurs témoins de l'art roman en Gironde.

SEANCE DU 13 MARS 1955

Présidence de M. COUSTÉ, président.

Rapport moral pour l'année 1954, par M. Domy, secrétaire général.

Rapport financier pour la même année et projet de budget pour 1955, par M. Forton, trésorier.

Don à la bibliothèque. — R. Mesuret : *Les Enlumineurs du Capitole de 1205 à 1610* (don de l'auteur).

Présentations. — Mlle Seigneurin : Fragments de céramique et rebord de vase en verre avec S capitale en relief.

Bandeau de marbre blanc saccharoïde (fragment de sarcophage ?). L'une des faces est sculptée en bas-relief (alors que la face interne est seulement piquetée) : on y reconnaît, dans un registre supérieur, une rosace quadripartite suivie d'une rangée d'oves reposant sur un bandeau étroit, tandis

que d'un registre inférieur on ne distingue que le sommet d'enroulements sub-parallèles en spirale (villa gallo-romaine de Saint-Médard-d'Eyrans).

M. Marquassuzaa : Vase de forme ovoïde aplatie à étrier terminal et bec latéral perpendiculaire à la panse.

Cette pièce qui proviendrait des « Douze-Portes », à Bègles, est partiellement recouverte d'un dépôt calcaire encroûtant de fins éléments graveleux. Cette poterie d'un type tout à fait inconnu dans la typologie de la céramique gallo-romaine rappelle, par contre, une forme de vases communément rencontrée en Crète au Minoen. Si le lieu de la trouvaille est bien exact, ce serait avec l'askos présenté par M. Massé, le deuxième exemple d'une poterie importée dont le lieu de fabrication demeure à rechercher.

M. Massé : Marques de tâcherons relevées sur les murs du couvent d'Alcobaça au Portugal (XIIe s.), dont certaines présentent des analogies avec celles des constructions françaises.

Communications. — M. E. Plault : *Une cloche historique à Bordeaux.* Cette cloche provenant de l'ancien hospice des Enfants trouvés est actuellement à l'hôpital des Enfants. Mesurant deux mètres de circonférence et pesant 163 kilos, elle fut tout d'abord destinée par son donateur, Jean de Gères, comte de Camarsac, au couvent de la Visitation, fondé en 1640. Fondue en 1657 en Allemagne par un certain Steineker, de Philipsbourg, ainsi que l'indique l'inscription.

M. Forton : *Le Portrait de Montesquieu par Dassier.*

A l'occasion du deuxième centenaire de la mort du philosophe, M. Forton entretient l'assemblée de la « Numismatique de Montesquieu » et présente les sept médailles frappées de son vivant ou après sa mort.

De cette remarquable série, dont il décrit chacune des pièces, il met surtout en lumière la valeur documentaire de la médaille gravée par Dassier, en 1752, et fait le récit circonstancié de l'entrevue qu'eut le graveur avec son modèle.

Sur les instances d'un ami commun, Risteau, négociant à Bordeaux, et à la suite d'un concours de circonstances provoquées par une savante diplomatie, Montesquieu, qui, on le sait, n'avait jamais accepté d'être portaituré, daigna, enfin, accéder, de bonne grâce, au désir que ses amis lui avaient maintes fois exprimé.

M. J. Ducasse : *Autour d'une légende concernant la fleur de lis (suite).* Dans cette seconde partie, M. Ducasse se borne à exposer l'hypothèse assimilant la fleur de lis à l'angon et démontre à l'aide d'arguments péremptoires qu'elle ne peut être sérieusement retenue.

SEANCE DU 22 AVRIL 1955

Présidence de M. COUSTÉ, président.

M. Loirette est chargé de représenter la Société au prochain Congrès archéologique de France, qui se tiendra à Troyes le 9 mai prochain.

La séance a été consacrée à la projection de trois films pris par M. Navarra, membre de la Société, au cours de son expédition en Turquie en 1952. Ces films en couleurs retracent les phases de cette expédition par Constantinople, Smyrne, Ephèse, les paysages de Cappadoce avec leurs

églises aux voûtes recouvertes de remarquables frises byzantines, enfin l'ascension du mont Arrarat qui était le but essentiel de ce fort intéressant voyage.

SEANCE DU 20 MAI 1955

Présidence de M. COUSTÉ, président.

Don à la bibliothèque. — « La Gravure contemporaine en Italie (exposition du Musée Paul-Dupuy, Toulouse, 1955) », don de l'auteur, M. R. Mesuret.

Présentations. — Mlle Seigneurin : Crucifix en os (XVIe s.) et pièces de monnaie (XVIIe s.) trouvés au-dessous de l'abside de l'église de Saint-Médard-d'Eyrans.

M. Séronie-Vivien : Epée de fer avec restes de son fourreau trouvée dans une fissure de rocher (grotte au nord-est du château de Bonaguil (Lot-et-Garonne).

M. le docteur Lacoste-Lagrange : *Tegula*, fusaïole, fragment de poterie peignée et ornementée (grotte du Grand-Pont, à Saint-Martin-du-Puy, Gironde).

Compte rendu bibliographique, par M. Bastide.

Communications. — M. Domy : *Peintures murales découvertes à la Grave-d'Ambarès.* L'édifice faisant l'objet de cette communication est une ancienne église templière des XIIe et XIIIe siècles, de plan rectangulaire, à nef unique, de deux travées voûtées en berceau dont la façade soutenue par deux contreforts plats et la travée occidentale sont seules conservées.

C'est sous la paroi du mur méridional que MM. Lecumberri et Domy ont pu mettre au jour, en enlevant, avec précaution, le badigeon qui les recouvrait, une suite de peintures à fresques aux coloris bien conservés où l'on peut reconnaître :

Un Christ en croix, une Vierge assise tenant un sceptre fleurdelisé, l'Enfant-Jésus sur les genoux ; puis un ange faisant peut-être partie d'une *Annonciation*, enfin un personnage de face qui paraît tenir une âme, figurée par une petite tête, dans les pans relevés de son manteau. Cette découverte a été signalée par les inventeurs au service officiel compétent.

Exposé. — M. Gaillard : *Le Pérou précolombien.* De toutes les hypothèses sur le peuplement de l'Amérique, celle qui apparaît comme le plus acceptable est celle qui implique le cheminement d'un courant humain par les îles Aléoutiennes.

C'est à l'extrême sud du Pérou que l'on a reconnu les plus anciennes traces de l'occupation du sol dans des kjokenmedings. Elles témoignent la présence de peuplades ichtyophages qui pratiquaient d'ailleurs l'agriculture. A cette période, dont on a difficilement évalué la durée, succède une séquence de civilisations déjà très évoluées, parfois synchrones ou à influences réciproques. M. Gaillard décrit les pièces artistiques ou les monuments laissés par chacune d'elles, puis viennent ensuite les civilisations de Calejon et d'Aimara (XIe-XIIe s.), dont la ville de Tiaouanaco fut un centre politique et religieux très important.

Dans le nord du pays, trois civilisations, celle de Mujica avec ses pyramides tronquées et ses aqueducs, ses vases-portraits et à étrier qui présentent une grande unité de style ; celle des Chimu où se situe l'apogée de la métallurgie, et enfin celle des Naska connue surtout par ses nombreuses tombes.

SEANCE DU 10 JUIN 1955

Présidence de M. MALVESIN-FABRE, vice-président.

Don au Musée. — Cachet d'argent au nom de Mme Duboscq, professeur à l'Ecole royale d'accouchement de Bordeaux (XIXe s.). (Don de M. Taillefer.)

Compte rendu de l'excursion de la Société dans le Réolais le 5 juin 1955, par M. Domy, secrétaire général.

Au cours de cette excursion, qui connut un plein succès, les archéologues visitèrent les églises de Saint-Martin-de-Sescas et de Castelviel et leurs beaux portails, l'église templière de Roquebrune (XIIIe s.) et les restes de sa commanderie, les moulins fortifiés de Loubens et de Bagas (XIVe s.), ainsi que les fouilles entreprises sur des sites gallo-romains à Loubens et à Bagas, et le château de Guilleragues (XIIe et XIVe siècles, restauré au XVIe s.). On ne manquera pas de signaler l'accueil très cordial réservé aux excursionnistes à La Réole par MM. Arambourou, Dupouy, Lanoire, le docteur Jude, le docteur Bouyer, les renseignements précieux qu'ils leur prodiguèrent sur les curiosités de leur ville ou sur leurs fouilles, ainsi que le vin d'honneur offert par la municipalité.

Compte rendu du Congrès de la Société française d'archéologie, à Troyes, à partir du 9 mai 1955, par M. Loirette.

M. Loirette donne un très fidèle résumé des célèbres monuments moyenâgeux de cette vieille cité champenoise. Célèbre par ses foires aux XIIe et XIIIe siècles, elle possède un ensemble important d'églises où triomphe le flamboyant.

La cathédrale commencée au XIIIe siècle, a une nef du XVe, un très beau transept et toute une série de remarquables verrières du XIIIe au XVIIe. Parmi les églises, on citera Saint-Urbain, la Madeleine et son fameux jubé, Saint-Jean, Saint-Pantaléon où la sculpture champenoise resplendit avec des œuvres de Dominique Florentin et parmi les édifices civils l'hôtel de Volusan (XVIe s.), l'hôtel de Maurois, etc. Les excursions qui suivirent ces visites permirent d'admirer les églises de Savière et de Dampierre, la précieuse église de bois de Lentille, celles de Montier-en-Der et de Chaource avec sa belle Mise au tombeau, les châteaux de Dampierre et de Brienne.

Exposé. — M. Gaillard : *Le Pérou précolombien* (fin).

M. Gaillard termine son exposé sur le *Pérou précolombien* en étudiant les civilisations de la côte sud et en décrivant la céramique, la peinture, les tissus, les objets en or et les tombeaux de ces populations.

SEANCE DU 8 JUILLET 1955

Présidence de M. COUSTÉ, président.

Compte rendu bibliographique, par M. Bastide.

Présentations. — M. Doumézy : Epée de ville d'officier supérieur et son fourreau (second Empire).

M. l'abbé Boudreau : Trois superbes haches néolithiques polies en silex du Bergeracois trouvées à Marsas (Gironde), au lieu-dit Les Sablons, propriété Gauthier. Ces haches à bords plats, mais à section presque circulaire, mesurent respectivement 26,5 × 5 ; 20,5 × 4 et 19,5 × 4,5 cm.

M. Domy : Plan et photographies des substructions gallo-romaines actuellement découvertes sur le chantier de fouilles de la Société à Latresne.

Communications :

M. Roudié indique qu'après certaines recherches sur le manuscrit à enluminures signalé par P. Courteault comme étant l'œuvre du Bordelais Petrus de Abbatis, il peut affirmer qu'il n'est plus actuellement possible de lui en attribuer les miniatures, mais seulement le texte, car cet artiste, qui n'a jamais exercé à Bordeaux, était en 1480 « libraire et copiste » de la bibliothèque de Naples, où il était connu sous le nom de Pierre de Bordeaux.

M. Roudié annonce aussi qu'il a découvert l'acte de cession des biens de J. de La Saussaye, auteur de la vitrerie de l'une des roses de la cathédrale, en faveur de Paperoche, apprenti verrier, tous deux demeurant dans la paroisse Saint-Siméon.

M. Cousté ayant analysé un travail récent sur « l'Art de l'Europe ancienne » fait remarquer que, contrairement aux dires de son auteur, l'origine de la représentation de la déesse des tombeaux ou de la mort ne doit pas être recherchée dans l'art crétois puisque des figurations identiques sont gravées sur des galets du paléolithique final trouvés en Périgord. Il a lui-même découvert dans son gisement de Bisqueytan un bloc sculpté qui, bien que grossier, laisse deviner les traits essentiels de cette divinité.

Différentes questions sont ensuite posées :

Par M. Domy, sur l'emplacement des routes nationales à proximité des villes et s'il est courant de voir ces dernières emprunter le tracé des anciens remparts.

Par M. Taillefer, sur la nature et l'emplacement du « Chay du Roy », dont il est question dans des actes du XVIe siècle ; sur les mesures de surface connues en Périgord au XVIIIe siècle sous les noms de picotin et poignerée.

SEANCE DU 14 OCTOBRE 1955

Présidence de M. COUSTÉ, président.

Les félicitations de la Société sont adressées à M. Francis Loirette, qui vient d'être nommé officier d'Académie.

M. le Secrétaire général indique qu'une visite du Musée du XVIIIe siècle aura lieu le dimanche 6 novembre, à 10 heures, sous la direction de M. X. Védère, son conservateur.

Don à la Bibliothèque. — E. de Fayolle : *Histoire numismatique de la Chambre de commerce de Bordeaux* (don de Mme Magne).

Présentations. — M. Cousté : Aquarelle reproduisant une sculpture en bas-relief recueillie dans les déblais de ses fouilles, à proximité de la nymphée de Bisqueytan, à Saint-Quentin-de-Baron.

Cette sculpture assez grossière, qu'il attribue à la Tène III, représente un serpent à tête triangulaire, vu par le haut, les yeux bien indiqués, le corps remontant, l'extrémité caudale rabaissée vers la tête.

Compte rendu de l'excursion du 9 octobre dans le Puynormand et à Libourne, par M. Domy.

Grâce au bienveillant concours de M. Garde, président de la Société historique et archéologique de Libourne et membre de la Société archéologique de Bordeaux, qui les accompagna et les fit bénéficier de ses connaissances très étendues sur les églises de cette région, les excursionnistes purent étudier avec fruit les églises de Saint-Georges-de-Montagne, de Parsac, de Montagne avec sa coupole nervée, les portails ou façades de Puisseguin et de Petit-Palais, la belle nef gothique de l'abbatiale de Guîtres, etc. Une splendide réception leur était ensuite réservée chez M. le duc Decazes, à Bonzac, à l'heure du déjeuner, et, dans la soirée, M. le Maire de Libourne, M. le Président et le Conseil de la Société historique et archéologique les accueillaient à l'hôtel de ville et leur faisaient visiter les riches séries préhistoriques et gallo-romaines du Musée de la Société ainsi que le nouveau Musée.

Remarque archéologique. — M. l'abbé Boudreau signale qu'il a relevé, sur l'un des portails de la cathédrale de Meaux, une inscription latine rappelant que les statues placées dans les niches (aujourd'hui disparues) étaient celles des sept premiers évêques du diocèse.

La statuaire de ce portail était donc analogue à celle du portail du transept nord de la cathédrale de Bordeaux où M. Rey reconnaîtrait la statue de saint Martial, accompagnée de celles de six évêques bordelais.

Communication. — M. l'abbé Boudreau : *Le Grand Portique de Carthage et les Piliers de Tutelle.*

Le monument antique connu sous le nom de Piliers de Tutelle, dont l'aspect a été heureusement conservé par un dessin qu'en fit Claude Perrault avant sa démolition en 1677, a toujours intrigué les archéologues tant par l'originalité de son architecture que par sa destination.

En effet, s'il ne paraît avoir comporté ni *naos*, ni couverture, il ne semble pas non plus que l'on puisse déterminer exactement le nom de la divinité à laquelle il était élevé : deux autels, l'un dédié à la Tutelle, l'autre à Auguste y ayant été découverts.

On n'a pas manqué de lui comparer d'autres monuments antiques, parmi lesquels les Piliers de Menix à Djerba, le Metron de Sizique, les portiques de Corinthe ou d'Athènes, les colonnes d'Ourfa, à Edesse, et surtout l'Incantada de Salonique. D'après l'auteur, il y aurait lieu d'y ajouter le Grand Portique de Carthage, qu'il lui a été donné d'étudier lors de son séjour en Tunisie. Cette galerie, construite face à la mer, sur la colline de l'acropole de Birsa, développait sa façade sur une longueur de 88 mètres. Large de 19,60 m, elle était composée de colonnes corinthiennes cannelées de 1 mètre de diamètre et soutenue par treize petites absidioles. Il y a tout lieu de penser que, par son plan et par sa composition, cette sorte de promenoir, qui doit remonter au temps des Sévères, s'apparente au monument bordelais.

M. Etienne croit, lui aussi, que c'est par l'étude des monuments africains que s'éclaircira ou se résoudra peut-être le problème des Piliers de Tutelle élevés vraisemblablement au début du IIIe siècle.

M. l'abbé Boudreau présente ensuite et commente une importante série de vues photographiques prises à Rome au cours des fouilles effectuées en 1939 et 1940 sous le maître-autel de Saint-Pierre du Vatican en vue de la recherche du tombeau de l'apôtre.

Des restes de monuments appartenant à deux époques différentes y ont été reconnus ; à la base, un cimetière païen où fut inhumé le saint. Etabli sur le penchant d'une colline, il fut rasé, au IVe siècle, pour l'édification de la basilique de Constantin, qui fut détruite à son tour au XVIe siècle par les architectes de l'église actuelle.

SEANCE PUBLIQUE DU 19 NOVEMBRE 1955

Présidence de M. COUSTÉ, président.

Devant un auditoire nombreux et choisi, M. Pariset, maître de conférences à la Faculté des lettres, en une causerie des plus attrayantes, a évoqué la personnalité de J.-B. Duval, secrétaire du roi pour les langues orientales, qui, de 1609 à 1611, fut secrétaire de l'ambassadeur de France à Venise.

Historiographe officieux de l'ambassade, cet humaniste a, dans une rélation manuscrite encore inédite conservée à la Bibliothèque nationale, consigné les faits les plus divers dont il a été témoin, tant au cours de son voyage que pendant son séjour en Italie.

Par une judicieuse sélection des meilleures pages de ce journal, le conférencier met remarquablement en valeur la qualité de l'observation chez cet esprit curieux et fait revivre entre autres tout le pittoresque et le faste des visites protocolaires ou des mariages princiers, les mille et une activités des bateleurs ou charlatans de la place Saint-Marc, mais encore souligne l'intérêt que cet amateur d'art ne manqua pas de témoigner pour les œuvres du Tintoret ou du Bassan, ainsi que pour l'archéologie sous toutes ses formes.

Dans une seconde conférence, M. Coupry, professeur à la Faculté des lettres, directeur de la IXe Circonscription des antiquités historiques, fait un compte rendu des découvertes archéologiques récentes dans le département en l'illustrant de nombreux clichés.

Parmi les trouvailles effectuées sur des sites nouvellement connus doivent être mentionnés la mosaïque et le relief de Terpsichore de l'impasse Sainte-Catherine, à Bordeaux, les trois inscriptions funéraires du Moulin du Thil, à Saint-Médard-en-Jalles, qui posent des problèmes épigraphiques, onomastiques et toponymiques ; le bas-relief d'une divinité non identifiée à Latresne, les sarcophages mérovingiens de Cessac et le peigne en os que l'on en a retiré ; les bassins à cuvette d'épuration (?) de Mérignas, Loubens et Cadillac, dont on n'a pu encore fixer exactement la destination.

Des découvertes ont été également faites dans des sites anciennement reconnus ; parmi ces dernières, il y a lieu de citer celle d'une tête de Minerve, une tête d'enfant et un chapiteau de marbre de basse époque à la villa du Petit-Corbin à Saint-Georges-de-Montagne, la très importante piscine de la villa du prieuré Saint-Romain, à Loupiac, mise au jour lors du dégagement des mosaïques et l'intéressante stratigraphie que les fouilles du palais Gallien ont révélée.

SEANCE DU 11 DECEMBRE 1955

Présidence de M. COUSTÉ, président.

Don au Musée du Vieux Bordeaux. — Vases, amphores, amphorettes, plats en terre commune d'époque gallo-romaine trouvés à Bordeaux. Pièces du XVIII[e] siècle dont deux chevrettes de pharmacie à décor et inscription camaïeu bleu (don des héritiers de M. Doucet, ancien membre de la Société).

Don à la Bibliothèque. — *Annesci ou Annecy aux temps gallo-romains* (don de la Société des Amis du Vieil Annecy).

Compte rendu bibliographique, par M. Bastide.

Présentations. — M. le docteur Lacoste-Lagrange : Brevet de place à Saint-Cyr, établi au nom de M[lle] de Relhac en date du 14 août 1768.

Diplôme d'hommage rendu au baron de Pestillac par Hugues de Sieurac en Quercy, en 1387.

Communications. — M. J. Ducasse : *Des monnaies de Bordeaux et des vaches de Béarn.* L'auteur fait l'historique du décri des monnaies béarnaises, qui, d'après de Lurbe, « travailla grandement en 1538 la population bordelaise ». La différence de valeur entre les monnaies françaises et béarnaises ayant amené la raréfaction des premières en faveur des dernières conformément à la loi de Gresham.

François I[er] qui n'avait autorisé dans son royaume la libre circulation des monnaies béarnaises que pour être agréable à sa sœur Marguerite et à son beau-frère, Henri d'Albret, fut obligé de l'interdire peu après en 1536. Mais personne ne tint compte de cette interdiction, en sorte qu'il fut obligé, en 1538, de prendre de nouvelles mesures draconiennes pour sauver ses propres monnaies d'un désastre certain.

La Monnaie de Bordeaux, qui, jusque-là, n'avait travaillé qu'au ralenti, fut alors brusquement submergée par ces « vaches béarnaises ». Le maître dut alors faire venir une équipe de renfort pour activer la refonte des monnaies d'argent, d'autant plus urgente qu'il n'existait guère plus dans la région que ces vaches ou dizains béarnais, qui ne devaient plus y avoir cours. Cette embauche de monnayeurs bretons, sans doute conseillée au maître par le général des monnaies, alors en tournée en Guyenne, fut mal accueillie par le personnel titulaire et dut faire l'objet d'un compromis. Finalement, le maître Martin Richard graveur orfèvre de son métier, préféra abandonner sa maîtrise pour ne travailleur dans ce même atelier que comme graveur de coins, sous la direction de son successeur, Robert Richard.

M. Domy retrace ensuite les péripéties de la querelle qui s'éleva, en 1809, entre l'abbé Vial, curé d'Ordonnac en Médoc, chanoine trinitaire, et son voisin, le curé de Saint-Yzans, au sujet de l'utilisation par ce dernier d'un objet du culte dont l'abbé Vial avait été propriétaire.

La correspondance du premier de ces antagonistes, élaborée dans un genre héroï-comique, reflète à souhait le style emphatique de l'époque.

SEANCE DU 8 JANVIER 1956

Présidence de M. MALVESIN-FABRE, président.

A la suite des élections statutaires, le nouveau Conseil d'administration a été constitué comme suit :

Président : M. le professeur Malvesin-Fabre ;
Vice-Présidents : MM. Bastide, Cousté ;
Trésorier : M. Forton ;
Secrétaire général : M. Domy.
Secrétaires-adjoints : MM. Marquassuzaa, d'Anglade ;
Bibliothécaire : M. Pellereau ;
Conseillers : MM. Crémont, J. Ducasse, Deloubis, Kertighian, de Léotard, Redeuilh, Védère.

M. Cousté, président sortant, annonce qu'en raison des services éminents rendus à la Société par MM. Bastide et Forton, le Conseil a décidé de leur attribuer une distinction exceptionnelle en les nommant présidents d'honneur de la Société archéologique de Bordeaux. La fidélité et l'attachement de ces deux collègues ne s'est jamais démentie et doit être donnée en exemple : M. Bastide, membre de la Société depuis 1914 et membre du Conseil depuis 1921, compte à son actif treize ans de secrétariat. M. Forton, entré à la Société en 1926, conseiller depuis 1931, est trésorier depuis cette même année.

Par ses acclamations, l'assemblée témoigne spontanément sa reconnaissance et joint ses félicitations à celles que leur adresse personnellement le président.

M. le professeur Malvesin-Fabre, nouveau président, fait ensuite l'éloge de son prédécesseur, M. Cousté, et formule des vœux pour la prospérité de la Société.

Il a le regret d'annoncer le décès de M. Macouillard, gardien des grottes de Pair-non-Pair, qui aida M. Daleau dans ses fouilles en ces lieux.

Plusieurs membres de la Société ont été l'objet de distinctions de la part de l'Académie de Bordeaux.

M. Védère a reçu le prix de la Ville de Bordeaux pour son travail sur *L'Hôtel de la Bourse ;* M. l'abbé Boulangé, le prix Brives-Cazes, pour son ouvrage sur *Les Seigneurs de Benauge ;* M. Marcel, un diplôme d'honneur pour sa monographie *Plassac à travers les âges.*

Présentation. — M[me] Molas : Photographies du chapiteau gallo-romain servant de bénitier à l'église de Bagas et de celui récemment découvert à la villa du Petit-Corbin. Ces deux chapiteaux offrent de grandes analogies tant dans la facture que dans le décor.

Communication. — M. d'Anglade : *Les Origines bordelaises d'Eucharis et du chevalier Bertin.*

Marie-Catherine de Sentuary, que le chevalier Antoine Bertin a célébrée dans son œuvre poétique sous le nom d'« Eucharis », était fille aînée de l'ancien procureur général du Conseil supérieur de Bourbon (1711-1784), devenu, en 1766, baron de Capian, en Bordelais. Née à Bourbon en 1747 et mariée, à Bordeaux, Eucharis devait y mourir, allées de Tourny, en 1783. Le chevalier Bertin (1752-1790), cinquième enfant d'un ancien gouverneur de la même colonie, fut écuyer de main de Mgr le comte d'Artois et lecteur attaché à l'éducation du duc de Berry. De 1771 à 1786, il vécut à Bordeaux et à Pessac où son père avait acquis la maison noble de Sainte-Marie-de-Belair. Il mourut à Saint-Domingue.

Exposé. — M. Forton : *Les Origines et le développement de Bordeaux.*

Si le problème des origines de Bordeaux demeure toujours à résoudre, il est néanmoins probable que la région comprise entre le Peugue et la Devèze fut très anciennement occupée ; mais ce n'est qu'au IIe siècle av. J.-C. que Burdigala aurait été occupée par les Bituriges-Vivisques sur les Aquitains, aux dires de Strabon. Conquise en 56 par les Romains, elle ne tarde pas à déborder de ses limites, devenant un centre de transit de plus en plus important, grâce au réseau routier déjà complexe qui la traverse et qui permet le défrichement et l'assainissement de ses environs. La richesse de ses habitants la pare de monuments grandioses tels que l'amphithéâtre, dit palais Gallien, ou le temple (?) connu sous le nom de Piliers de Tutelle. De nombreuses villas sont bâties sur les collines d'alentour.

Mais, en 275, les Barbares détruisent la ville. Elle est reconstruite sur le plan d'un « castrum » et son étendue est considérablement réduite. On l'entoure de murailles défendues par des tours et communiquant avec l'extérieur par quatorze portes. La paix constantinienne lui rend momentanément la prospérité, mais les malheurs s'abattent à nouveau sur elle avec les invasions wisigothique au Ve siècle, sarrasine au VIIe et les incursions normandes au IXe siècle.

Au XIIe siècle, la prospérité de la cité et l'accroissement de sa population obligent les maires et jurats à élargir l'enceinte fortifiée vers le sud en englobant des terrains qui doublent sa superficie.

Cet exposé était agrémenté de projections illustrant la période étudiée par le conférencier.

A la suite de la séance, un vin d'honneur fut offert à MM. Bastide et Forton. M. Malvesin-Fabre prit alors la parole pour joindre ses félicitations personnelles à celles exprimées lors de la séance par M. Cousté.

SEANCE DU 12 FEVRIER 1956

Présidence de M. MALVESIN-FABRE, président.

M. le Président a le plaisir d'annoncer que dans la dernière promotion académique deux membres de la Société ont été l'objet de distinctions au titre de la Société :

M. Garde, président de la Société historique et archéologique de Libourne, a été nommé officier d'Académie ;

M. Marquassuzaa, secrétaire de la Société archéologique de Bordeaux, a été promu officier de l'Instruction publique.

Il leur adresse ses bien vives félicitations.

Il se réjouit également de distinctions qui sont venues couronner les travaux ou l'œuvre d'autres collègues :

M. Védère, archiviste municipal, et M. Anglade ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur ; M. Deymes, adjoint au maire, avec qui notre Société entretient d'excellentes relations a été nommé officier d'académie.

M. le Secrétaire général indique que le 27 janvier écoulé, la *Nouvelle République* a publié un article sur le Médailler municipal et sur le Musée lapidaire.

Présentations. — M. E. Plault : Bague de cuivre avec chaton de verre bleu sur lequel se détache un christ en pied, en verre blanc ; trouvée dans une sépulture, XVe siècle (?).

Communications. — M. Roudié : *La Démolition de la chapelle de la Madeleine, en 1548.*

Cette chapelle probablement romane, située dans le *porge* de Saint-James, à côté du prieuré du même nom, à l'angle des fossés et de la rue du Mirail, face à la porte Saint-Eliège, fut systématiquement démolie, le 22 août 1548 et jours suivants, sur les ordres du jurat P. de La Rocque, du président au Parlement de La Chassaigne et du capitaine de la ville, au moment des troubles de la Gabelle qui ensanglantèrent la ville.

Le document mis à profit par notre collègue, tiré des minutes du notaire Berthon, apporte de nombreux témoignages qui, en dehors des scènes de pillage qu'il relate, concordent tous sur le fait que cette démolition ne fut pas uniquement l'œuvre des mutins mais bien celle des personnes susnommées, qui sommèrent, à cet effet, des maçons tels que Jehan Villetard, Robert Bagrayn, les frères Dagès, Guilhon Penot, Godin Bordier, François de Pomiers, d'avoir à exécuter ce travail.

Il est curieux d'apprendre que ce fut le syndic du prieuré de Saint-James lui-même qui, sur les ordres des jurats fut contraint de régler les frais de cette démolition.

En conclusion, si la connaissance de ce texte permet de douter du récit qui indiquait que la chapelle fut incendiée pour y brûler des soldats qui s'y étaient réfugiés, trois points demeurent à élucider : l'acharnement délibéré et systématique sur ce monument, la hâte avec laquelle il fut détruit, enfin, le souci de l'alignement imposé aux démolisseurs.

M. Joseph Ducasse : *Intendants de Bordeaux contre juges-gardes de la Monnaie de Bordeaux.*

Lorsqu'en 1759 fut achevé de construire dans le quartier Sainte-Croix, en face de l'ancienne rue Anglaise (rue Porte-de-la-Monnaie actuelle) l'immeuble qu'Urbain de Tourny y avait fait édifier pour y transférer l'atelier monétaire de Bordeaux, il fallut y loger le personnel qui habitait dans l'ancien hôtel de la place du Palais.

Mais une décision de l'intendant de Bordeaux (en 1759, Cl. de Tourny avait déjà succédé à son père) avait attribué aux deux juges-gardes de la Monnaie, au deuxième étage du nouvel hôtel, des appartements qui ne leur convenaient pas. Ils estimaient d'ailleurs que cette intervention de l'intendance était illégale, et que cette distribution de logements devait rester au contraire du ressort de la Cour des monnaies c'est-à-dire en quelque sorte

de leur propre ressort, ce qui leur aurait permis de s'attribuer les meilleurs logements. Ils refusèrent donc de s'y soumettre. Leur lutte contre les deux intendants, Cl. de Tourny d'abord, puis, en 1760, Ch. Boutin, dura jusqu'en 1764 et déclencha à Paris un sérieux conflit de juridictions entre la Cour des monnaies et le Conseil d'Etat, à tel point que Louis XV dut intervenir en personne dans les débats, en déclarant qu'il se chargerait lui-même de la solution.

Finalement, les deux juges, Antoine Pelligneau et Pierre Princeteau, menacés de perdre leur charge, durent céder : ils allèrent occuper les deux appartements qui leur avaient été réservés dès le début du litige.

Or, en 1790, lorsque l'Assemblée nationale eut supprimé ce genre d'offices et qu'ils furent invités à quitter cet hôtel, ils firent autant de difficultés pour en sortir qu'ils en avaient fait pour y entrer.

SEANCE DU 11 MARS 1956

Présidence de M. MALVESIN-FABRE, président.

M. le Président a le regret d'annoncer le décès de M. Emilien Plault, et il exprime les condoléances de la Société. M. le Secrétaire général donne lecture de l'article nécrologique de ce regretté collègue.

M. Domy, secrétaire général, expose le *Rapport moral de la Société pour l'année* 1955, et M. Forton, trésorier, le *Rapport financier* pour la même année, ainsi que le projet de budget pour 1956. Ces rapports sont adoptés à l'unanimité.

Présentations. — M. Taillefer : Groupe en ronde-bosse, d'une grande finesse d'exécution, représentant deux molosses courant, chevauchés par des singes (bronze, Chott-Bayra, Tunisie).

Empreinte à la cire d'une intaille ovalaire avec tête de romain, peut-être Vespasien ? (XVIe s.).

Des statuettes en terre crue de très basse époque, l'une représentant Osiris ou un roi divinisé, l'autre un personnage probablement féminin, les jambes fléchies, tenant une gazelle contre lui.

M. Garde : Série de cinq serpettes gallo-romaines découvertes dans les fouilles exécutées à Barat (commune de Lussac-de-Libourne).

Il est curieux de constater que la forme de ces outils se retrouve identique dans les serpes à vendanger que l'on utilisait, dans la même région, avant l'emploi du sécateur et dont notre collègue présente un spécimen. La présentation de la photographie d'une mosaïque d'Hippone où sont figurés des amours vendangeurs confirme bien l'emploi de cet instrument pour la cueillette du raisin.

M. Lasjuilliarias : Vase à goulot allongé légèrement évasé, à corps cylindrique et à base étroite, en terre noire lissée, avec anses simulées, simplement gravées dans la pâte (Afrique du Nord ?).

Rappelant à l'assemblée que plusieurs membres avaient été l'objet de distinctions honorifiques, M. le Président invite les récipiendaires, MM. Védère, Garde et Marquassuzaa, à prendre place au bureau, puis, s'adressant successivement à chacun d'eux, leur exprime en termes délicats et chaleureux les félicitations de la Société en mettant en évidence leur œuvre respective, soit dans le domaine de l'érudition, soit dans celui de la science archéologique, où, par un labeur patient et désintéressé, ils ont mérité les honneurs qui leur sont aujourd'hui rendus, puis il remet à M. Védère, chevalier de la Légion d'honneur, la médaille de la Société, modeste souvenir de cette amicale cérémonie, et confère solennellement à M. Garde, officier d'Académie, et à M. Marquassuzaa, officier de l'Instruction publique, leurs décorations officielles, au milieu des applaudissements de l'assemblée.

Communication. — M. Cousté : *Sanctuaire rupestre gaulois de Bisqueytan.*

Si le panthéon des peuples celtiques est riche et varié, on ne connaît que fort peu de lieux de culte, sinon trois temples en pays éduen, contemporains de l'occupation romaine. On y trouve habituellement une cuve creusée dans le roc ; des canalisations, une ou plusieurs niches pour abriter les statues des dieux.

Or, au cours des fouilles qu'il a entreprises dans le gisement préhistorique de Bisqueytan à Saint-Quentin-de-Baron, M. Cousté a reconnu un ensemble de dispositions analogues comportant d'est à ouest une suite d'escaliers monumentaux formant autel avec grande cavité naturelle, puis une première nymphée avec canalisations, trois cuves, deux déversoirs et trois niches dont une plus importante ; puis une seconde nymphée à trois arches, cuves et deux niches de chaque côté. Suivent trois cuves dans un rebord rocheux avec traces de canalisations. Enfin, à une certaine distance, de nouvelles cuves et un aqueduc se dirigeant vers un lavoir qui est peut-être une ancienne piscine.

Le mobilier recueilli est à ce jour assez pauvre et peu caractéristique, car il consiste uniquement en tessons de poteries du type de Horgen. Il a été également recueilli une pierre sculptée avec serpent en relief, et la tête très stylisée d'une grossière statue, peut-être féminine, s'apparentant aux statues-menhirs de l'âge du bronze.

M. Cousté pense que l'on ne peut hésiter à reconnaître dans ces dispositions un sanctuaire à une divinité des eaux et peut-être du feu et il demeure souhaitable qu'à la faveur d'une heureuse découverte on puisse reconnaître le nom de la ou des divinités qui y étaient spécialement invoquées.

SEANCE DU 13 AVRIL 1956

Présidence de M. MALVESIN-FABRE, président.

A l'ouverture de la séance, M. le Président a le chagrin d'annoncer le décès de M. Gaston Maziaud, qui fut membre de notre Conseil d'administration et conservateur du Musée du Vieux-Bordeaux.

En termes émus, il rappelle le rôle important que ce regretté collègue, archéologue dans l'âme et amateur d'art, joua au sein de notre Société en tant qu'administrateur, mais insiste particulièrement sur le dévouement inlassable qu'il ne cessa de témoigner dans ses fonctions de conservateur du Musée du Cailhau en assurant l'agencement des collections et la présentation des pièces avec un soin digne de tout éloge. Il signale que c'est grâce à son heureuse initiative que les pièces les plus précieuses purent être mises à l'abri lors des bombardements et de l'occupation allemande.

La Société, endeuillée par cette perte cruelle, conservera de cet aimable et dévoué collègue, un durable et pieux souvenir. Notre Compagnie était représentée aux obsèques par M. le président Malvesin-Fabre, MM. Bastide, Forton, Domy et Aveillé. M. le Président, en un discours empreint d'une très profonde émotion, tint à adresser au disparu un dernier et poignant adieu, et exprima à sa famille ses condoléances attristées.

M. le Président a le plaisir d'annoncer que pour répondre à une demande formulée par plusieurs membres, le Conseil avait décidé de créer au sein de la Société un nouveau groupe dans l'intention de continuer l'œuvre de la Société des archives historiques de la Gironde, aujourd'hui disparue, et qui s'occuperait de la lecture et de la publication de documents d'archives.

M. Bastide fait l'analyse des articles d'archéologie publiés dans les actes des sociétés correspondantes, récemment reçus.

Communication. — M. le docteur Riquet : *L'Origine des dolmens.*

Avant d'aborder cette question, rénovée, pourrait-on dire, par d'importants remaniements provoqués par des observations nouvelles de savants anglais, allemands, espagnols et français qui soulèvent des problèmes complexes, l'auteur donne tout d'abord une définition du dolmen : tombe collective mégalithique à l'origine sous tumulus, mais morphologiquement inséparable de tombes creusées dans le roc d'après leur même plan ou bâties en pierres sèches ; puis, il en étudie la typologie basée surtout sur la classification de Glyn Daniel.

On distingue les dolmens à couloir avec chambre ronde ou polygonale encorbellée ou non, ou à chambre rectangulaire ; les allées couvertes et toutes leurs variétés ; les dolmens simples de plan polygonal ou piriforme, enfin, les monuments paramégalithiques tels que les tombes dans le roc ou les caissons de pierres sèches.

M. le docteur Riquet donne la répartition de ces différents types en montrant les difficultés que l'on rencontre pour établir une classification chronologique assez poussée et fait remarquer que pour ce qui concerne le problème de l'origine de ces monuments, il est avant tout évident que l'hypothèse d'un peuple des dolmens responsable d'une civilisation mégalithique doit être définitivement abandonnée, en raison de la grande dispersion de ces monuments étagée sur une période deux fois millénaire. De plus, si l'on tente d'assigner à un type particulier telle civilisation à matériel connu, on se heurte au fait que la même civilisation utilise des dolmens de types différents ou bien par contre, on constate qu'un même type de monuments (dolmens à couloir et chambre ronde) abrite les restes de civilisations différentes.

Quant à leur origine, deux théories sont en présence : la première, origine occidentale à partir du sud-ouest ibérique, basée sur le matériel, défendue par Bosh Gimpera, confirmée par Leisner, sur la superposition de constructions, qui a permis d'établir que les grands tholoi mycéniens n'étaient pas les prototypes des dolmens à chambre sépulcrale encorbellée, mais que l'origine devait en être recherchée dans le haut Euphrate ou en Syrie (— 2500) ; la deuxième, orientalisante, prête à beaucoup de réserves et de circonspection. Si l'on pense pouvoir situer cette origine en Syrie, on ne peut méconnaître que l'on retrouve une copie assez directe des tholoi en Espagne (Los Millares-Antequera), ainsi qu'en Bretagne-Irlande, mais, dans ce courant de l'Orient vers l'Occident il convient d'admettre un relais Sardaigne-Baléares, très important, qui aurait rayonné et d'où seraient issus les cairns d'Ecosse et les allées couvertes arlésiennes inspiratrices possibles des grottes artificielles de la Marne.

MM. Redeuilh et Nony : *Les Fouilles de la place Saint-Projet.*

Des travaux de fouille, poussés jusqu'à 5 mètres de profondeur, ayant été exécutés de novembre à janvier dernier, place Saint-Projet, place du Parlement et place Saint-Pierre, en vue de l'installation de transformateurs électriques, il était à présumer que des trouvailles intéressantes pourraient y être faites, en raison de l'antique occupation de ces lieux.

En ce qui concerne le chantier de la place Saint-Projet et bien que Sansas ait signalé, en 1861, la découverte sur une partie de l'emplacement de l'ancienne église de ce nom, d'une colonne avec dédicace à Mercure, la fouille de 1955 a été assez décevante pour les archéologues.

M. Redeuilh a toutefois remarqué la présence à 1,20 m de profondeur de deux murs en moellons d'époque indéterminée, l'un, E/O de 0,70 m d'épaisseur, l'autre N/S de 0,80 m ; leurs fondations atteignaient 4,80 m et reposaient sur des pièces de bois bien conservé. Il a été également reconnu des traces d'incendie marquées par une couche de 40 à 50 cm de pierres rougies surmontant une couche de terre noirâtre.

Quelques vases ou fragments céramiques ont été recueillis. M. Nony présente et décrit les pièces les plus caractéristiques parmi lesquelles on signalera : des débris de récipients en terre commune dont un petit vase caréné, un vase arrondi à large ouverture avec court goulot latéral et bec tréflé ; des poteries vernissées noires dont un col de *lagena* (?) avec marque ..ATAGUS V ; les fragments d'une belle patère de 22 cm de diamètre et de 6 cm de hauteur avec graffito, actuellement à l'étude. En *terra sigillata*, des fragments de bols, patères ou plats avec marques : MOMO (Claude-Vespasien, La Graufesenque), PAVS et rosace. Enfin des poids de tisserand, un relief en terre cuite représentant une tête vue de face (peut-être une gorgone), qui a dû appartenir à une brique antéfixe, et un culot d'amphore avec, double marque, dans un cartouche rectangulaire, qui demeure à déchiffrer.

SEANCE DU 18 MAI 1956

Présidence de M. COUSTÉ, vice-président.

M. Domy : *Compte rendu de l'excursion de la Société en Entre-deux-Mers.*

Cette excursion, qui eut lieu le dimanche 6 mai et qui groupait trente-sept membres de la Société ou sympathisants, se déroula suivant l'itinéraire prévu. Dans la matinée, les excursionnistes purent visiter les églises de Saint-Genès-de-Lombaud, Haux, Capian et Escoussans. Dans cette dernière localité, une remarquable réception fut réservée aux archéologues, au cours de laquelle nos collègues MM. Deloubis, maire d'Escoussans, et Pezat, entourés de nombreux chercheurs du pays, souhaitèrent la bienvenue à leurs hôtes et firent un exposé des richesses archéologiques de la vallée de l'Euille, tandis qu'une exposition de pièces pré ou proto-historiques illustrait à merveille ce rapide tour d'horizon.

Un vin d'honneur fut également offert à Saint-Macaire et M. le Maire, entouré de son Conseil, tint à adresser ses souhaits de bienvenue. L'après-

midi, sous la conduite de M. Douence, conseiller municipal, eut lieu la visite détaillée de cette localité où l'on peut encore admirer d'excellents types de constructions civiles du moyen âge, des fortifications en bon état de conservation et la très belle église prieurale (XIIe-XVe s.) avec sa riche façade, ses trois absides romanes, son grandiose carré du transept à voûtes angevines et ses importantes peintures, qui, bien que restaurées trop radicalement, n'en demeurent pas moins l'un des plus importants ensembles pour le département.

Présentation. — M. Auzanneau : Carte d'invitation au bal paré pour le mariage de Mgr le Dauphin, à Versailles, le 24 décembre 1745.

Exposés. — M. Gaillard : *Le Précolombien de l'Amérique centrale et des Antilles.*

Dans ce très intéressant exposé, l'auteur étudie les civilisations des plateaux de Colombie dites « Civilisations de l'Or », en raison de l'utilisation courante de ce métal allié au cuivre pour la fabrication d'objets artistiques.

A défaut de connaissances suffisamment étendues sur ces civilisations, la classification de ces objets a été faite d'après les techniques employées : fonte ordinaire ou à cire perdue, martelage à froid ou sur moule, repoussé à main-levée, gravure, estampage, tréfilage, soudure, etc. Les principaux de ces objets, heureusement conservés dans leur pays d'origine par les sages mesures de l'Etat colombien, sont décrits par M. Gaillard et consistent en pièces d'ornement ou de parure.

Parmi les peuples anciens des Antilles, on distingue tout d'abord les Arawak et les Caraïbes, qui pratiquaient l'agriculture, la chasse et la pêche, mais aussi le cannibalisme. Ils travaillaient, surtout la pierre par polissage, égrisage et sculpture. Le mobilier archéologique comprend surtout des haches de types différenciés, des masses, des statuettes, des sortes de colliers ou « jougs », des idoles et des pierres à trois pointes.

En Amérique centrale on trouve les Lacandon, au Guatemala, mais ce sont surtout les Chorutega (Costa-Rica, Nicaragua) qui, par leur céramique, se distinguent nettement des autres peuples. En dehors de statuettes de style archaïque à œil en grain de café, cette dernière comprend des vases de formes simples mais à décor très développé composé soit de reliefs anthropomorphes ou zoomorphes, soit de peintures géométriques ou à motifs empruntés au style maya.

Parmi les instruments de musique, on trouve l'ocarina, exécuté en argile, qui emprunte sa forme à la faune de la région.

Enfin, chez les civilisations de Panama, on trouve des vases tripodes à pieds fendus, des vases avec animaux placés sur le bord, des haches-pendentifs, des meules à grains et une orfèvrerie propre au district de Chiriqui qui s'apparente à celle de la Colombie déjà citée.

M. Truchemotte : *Les Chartrons : leur histoire.*

Le faubourg des Chartrons constitue une véritable petite ville à côté de la grande. De très nombreuses firmes industrielles, commerciales et maritimes y ont leur siège et on ne peut pas, non plus, ne pas remarquer la multiplicité des groupes religieux qui font de ce quartier une sorte de « Genève du Sud-Ouest ».

Dériver des cours d'eau, construire des digues, édifier des constructions sur pilotis, assécher des marécages, comprimer cette immense éponge qui se trouvait au nord de Bordeaux, tel fut le lent et laborieux travail des fondateurs des Chartrons. Pourquoi Bordeaux devint-il anglophile ? Pourquoi les chartreux vinrent-ils s'installer dans ce quartier et lui donnèrent-ils leur nom ? Pourquoi les Chartrons devinrent-ils si vite un quartier riche ? Telles sont les premières questions auxquelles répond M. Truchemotte.

Noms pittoresques des vieilles rues, luttes rabelaisiennes des Carmes et des curés de Saint-Rémy, origine des noms de lieux, arrivée des de Kater, de Bethmann, Johnston, Gradis, Bonaffé, Balguerie, Journu, etc., aux Chartrons ; début de la Réforme, assèchement des marais par le maréchal d'Ornano, achat du Jardin royal, telles sont les grandes lignes de la causerie de notre collègue dont la première partie se termine par le récit de la fondation du « Cimetière des étrangers », premier sursaut protestant après la révocation de l'édit de Nantes, et de la tentative faite à la même époque par les Carmes pour construire une église aux Chartrons, tentative que feront avorter les troubles occasionnés par la cérémonie de canonisation de saint Jean de la Croix.

SEANCE DU 16 JUIN 1956

Présidence de M. MALVESIN-FABRE, président.

Analyse des bulletins de sociétés correspondantes récemment reçus, par M. Bastide.

Présentation. — M. le docteur Lacoste-Lagrange : Ordres imprimés adressés par l'intendant de la généralité de Montauban, les 3 et 17 septembre, 22 octobre et 26 novembre 1745, invitant les officiers de ville à assister aux festivités, *Te Deum*, feux de joie et réjouissances diverses à l'occasion des victoires remportées par les armées françaises dans les Flandres et en Italie.

M. Roudié : Ensemble de photographies reproduisant des modillons d'époque romane conservés dans des musées américains et qui proviendraient de l'église abbatiale de La Sauve.

Exposé. — M. Truchemotte : *Les Chartrons : leur histoire (fin).*

Après avoir mentionné *L'Orme de la Duchesse*, à la cale Poyenne, dont une vue du quai des Chartrons, en 1840, rappelle l'aspect, et le cimetière des Irlandais, M. Guy Truchemotte, dans la seconde partie de son exposé, débute par le récit de la fondation de la paroisse Saint-Louis-des-Chartrons par le « citoyen-évêque Pacareau » et l'installation dans le temple de la rue Notre-Dame, des fidèles chartronnais de la Réforme.

Monument par monument, le conférencier conte ensuite la naissance des Chartrons modernes et, au passage, cite les noms des Chartronnais célèbres qui firent beaucoup pour le renom de ce quartier.

Enfin, l'auteur fait une description des divers monuments élevés dans ce faubourg au cours du XIXe siècle : entrepôt réel, archives départementales, chapelle de la rue Tourat, chapelle anglicane, gare du Médoc, etc., ainsi que de l'église des Carmes de la rue Mandron, et regrette que ce monument serve de débarras pour les décors du Grand-Théâtre.

Communication. — M. l'abbé Boudreau : *Un nouveau port (?) des Boïens, au Teich.*

Cette communication, que l'auteur eût préféré intituler : « Le Pujau et les Pujolets du bord de l'Eyrotte », est le résultat de l'exploration méthodique d'une région marécageuse située de part et d'autre du cours de l'Eyre dans les communes de Biganos et du Teich.

L'étude détaillée du relief et de l'hydrographie montre qu'il paraît exister une relation assez constante dans la position de certaines mottes d'époque indéterminée, assez nombreuses dans le pays, qui s'échelonnent de Salles et Mios (butte de la Saye) à Biganos (Castéra). Ces buttes, où il a été parfois recueilli des *tegulae*, paraissent être d'époque romaine ou réoccupées au haut moyen âge. Cette occupation du sol en pays boïen se retrouve plus au nord, à Andernos (basilique du v[e] s.) et à Ignac, près d'Arès.

M. l'abbé Boudreau décrit ensuite la butte du Castéra, située à l'ouest et à proximité du ruisseau d'Arneyre, affluent de l'Eyre, où le docteur Peyneau avait cru reconnaître l'ancien port de Boïos au lieu-dit : l'Eyga.

Etendant ses recherches vers l'ouest, l'auteur signale dans une sorte de méandre formé par l'Eyrotte et l'Eyrot, petite affluents de l'Eyre, une autre motte dite « Le Pujau des Anglais », « La Redoute », où furent trouvées des *tegulae ;* au sud et tout en face, on rencontre deux éminences dites « lous Pujolets » recouvertes comme la première par une végétation arborescente. Cet ensemble, qui paraît avoir été établi pour la défense, est très caractéristique. Un ruisseau s'élargit vers l'est en une sorte de bassin profond de 6 à 7 mètres, bien connu des habitants sous le nom de « Trou ou Gurp (ou Gurt) de la Bignasse ».

Il est curieux de constater une certaine analogie entre la disposition de l'Eyga (port, présumé de Boïos) et ce bassin, ainsi qu'entre le Pujau et le Castéra.

SEANCE DU 6 JUILLET 1956

Présidence de M. MALVESIN-FABRE, président.

Communication. — M. Nony : *Une fouille, place du Parlement.*

Cette fouille, effectuée à peu près en même temps que celles des places Saint-Projet et Saint-Pierre, a comporté elle aussi l'enlèvement d'un cube très important de terres, puisque poussée jusqu'à 5,20 m de profondeur. Elle se situait exactement entre la fontaine et le côté nord de la place et mesurait 17 mètres de long sur 7 mètres de large.

Notre collègue a pu reconnaître successivement :

1° Un bassin en béton construit par les Allemands ;

2° A 90 cm de profondeur, un petit mur orienté est-ouest ;

3° A 1,20 m de la surface, un mur orienté nord-sud, large de 2,25 m et haut de 1,80 m ;

4° A 1,80 m de la surface, un troisième mur, large de 1,20 m, ayant la même orientation que le second et à 0,70 m, à l'ouest de ce dernier ;

5° A 3,77 m de la surface, un plancher formé surtout de rondins de chêne qui occupait tout l'emplacement de la fouille ;

6° A l'angle sud-ouest, un puits en pierres soigneusement ajustées ; deux vases du XVIII[e] siècle y ont été trouvés.

La plupart des objets découverts, surtout des débris céramiques, ont été recueillis au-dessous du plancher, dans la vase, entre 4,40 m et 5 mètres de profondeur (dans les vingt derniers centimètres aucun objet n'a été recueilli). On remarque : trois poids de tisserand, deux clous, un objet bizarre non encore identifié, les débris de deux récipients en poterie noire mate, trente en poterie noire vernissée, trois en terre rouge ordinaire, vingt-cinq de *terra sigillata.*

Parmi les estampilles relevées sur ces derniers, six ont été identifiées, à ce jour, l'une provient de La Graufesenque et cinq d'Arezzo qui sont du début du I[er] siècle.

On a relevé les neuf marques de potiers suivantes :

VERE	P.ATT	THYRSI
A....I / ..VLI	..VO / TI	L. TETTI / SAMIA
..TATIV / ..AVITI..	RV.. / MES..	..MO.. / ..LIC

M. l'abbé Boudreau : *Parallèle entre la nécropole de la basilique de Saint-Fructueux à Tarragone (Espagne) et celle de Saint-Seurin, à Bordeaux.*

Des terrassements effectués en 1923-26 et 1930-35 dans les environs immédiats de la ville de Tarragone (Espagne) amenèrent la découverte d'une nécropole et de substructions de basse époque que des fouilles scientifiquement conduites identifièrent avec le lieu de sépulture des restes du saint évêque de Tarraco Fructuosus et de ses deux diacres, Augurius et Eulogius, martyrisés en 259 dans l'amphithéâtre de la ville.

On y distingue à la base un cimetière romano-chrétien dont les tombes du III[e] siècle de formes extrêmement variées étaient surmontées soit par les restes d'une basilique chrétienne du IV[e] siècle, soit par une nécropole allant du IV[e] siècle à l'invasion arabe, aux sépultures non moins variées : sarcophages en pierre, marbre, historiés, dalles mosaïquées, amphores lutées, tombes plus simples à *tegulae*, cryptes, etc.

La basilique de 19 mètres de large sur 38 mètres de long comportait trois nefs avec transept reposant sur des files de colonnes. La trouvaille d'un fragment de marbre avec inscription a confirmé la présence en ce lieu des restes des martyrs précités. C'est donc sur la tombe de ces derniers qu'est axé tout l'édifice qu'entourent dissymétriquement diverses constructions : grande tombe à *arcosolia*, tombes autour de l'abside, chapelle à l'ouest, etc.

M. l'abbé Boudreau rapproche de ces dispositions celles de la crypte actuelle de Saint-Fort, qui, bien que de proportions moindres, comporte néanmoins, elle aussi, trois nefs égales dont les voûtes reposent sur quelques colonnes antiques et dont le dallage est à peu près au niveau du sol du cimetière environnant. La crypte inférieure actuellement recouverte renferme également le sarcophage de saint Fort, évêque et martyr, accosté de deux autres sarcophages entourés d'une abside semi-circulaire.

La ressemblance se poursuit du fait que cette crypte est encore bâtie sur des sépultures païennes telles que sarcophages, vases funéraires avec cendres et la construction romane de l'abside supérieure est elle-même établie sur des tombes de pierre superposées.

Les deux caveaux difformes de la crypte de Saint-Fort encadrent l'abside souterraine comme les *memoriae*, mausolées et cryptes juxtaposées de l'antique Tarraco ont été réunis plus tard pour former la basilique de Saint-Fructueux.

SEANCE DU 12 OCTOBRE 1956

Présidence de M. COUSTÉ, vice-président.

En ouvrant la séance, M. le Président a la douleur d'annoncer officiellement à l'assemblée la perte cruelle que vient d'éprouver la Société en la personne de son président, le professeur Malvesin-Fabre, décédé subitement aux Eyzies, le 1er septembre 1956.

Après avoir, au milieu de l'émotion générale, exprimé la douleur que cause à la Société tout entière cette brutale disparition, il évoque le souvenir de l'homme de science que fut par excellence le regretté président, ainsi que le véritable rayonnement qui émanait de ses propos, toujours animés d'un enthousiasme juvénile, puis il rappelle que malgré un labeur écrasant qui le retenait en son laboratoire, auprès de ses étudiants, le professeur Malvesin-Fabre se donnait la joie de retrouver dans les Sociétés savantes bordelaises qu'il affectionnait une atmosphère de détente et de régionalisme scientifique, qui lui était particulièrement chère.

De l'ensemble de son œuvre, M. Cousté tient à signaler l'activité qu'il déploya personnellement et d'une manière officieuse dans la diffusion de la préhistoire à Bordeaux, en professant en l'Hôtel des Sociétés savantes un cours public de cette science et la lutte incessante qu'il a menée pour pouvoir faire admettre son enseignement à l'Université de Bordeaux, par la création d'une maîtrise de conférences d'anthropologie et de préhistoire, dont il devait assurer la lourde charge avec un indiscutable talent.

Afin de perpétuer le souvenir du premier de ces événements, la Société archéologique de Bordeaux, la Société linnéenne et la Société de spéléologie et de préhistoire se proposent de faire apposer à l'hôtel des Sociétés savantes une plaque le commémorant.

Bien que les obsèques de ce savant aient revêtu un caractère privé, le bureau et de nombreux membres de la Société assistèrent à ces funérailles et apportèrent à Mme Malvesin-Fabre et à ses enfants les condoléances de notre Compagnie.

M. Domy, secrétaire général, prononce alors l'éloge funèbre du président décédé.

La séance est ensuite levée pendant quelques minutes en signe de deuil.

Présentations. — M. Lathène : Série de reproductions en cristal des principaux diamants connus avec renseignements historiques sur chacun d'eux.

M. Taillefer : Panneau de retable (XVIe s.) noyer massif au naturel représentant la Mise au tombeau, bas-relief d'un excellent style (provient peut-être d'une église périgourdine).

Mlle Seigneurin : Photographies du sarcophage qui vient d'être mis au jour dans le cimetière de Saint-Médard-d'Eyrans et dont elle avait détecté l'emplacement. M. le professeur Coupry, qui a aidé à son dégagement, donne quelques explications sur ce sarcophage des VIe-VIIe siècles, qui contenait trois corps, ainsi que les débris d'une fibule en fer fortement oxydée,

et dont le couvercle à deux pans inclinés mais concaves est gravé de stries parallèles.

Communication. — M. Aveillé : *Les Colombiers de Gascogne, Agenais, Bas-Quercy dans le passé rural. Aspects géographique, juridique, social.*

Les colombiers qui constituent le décor typique des pays de moyenne Garonne atteignent en ces endroits une exceptionnelle densité.

Ces tours ou constructions de formes et d'importances assez variables appartiennent à un passé rural et ont eu une fonction agricole. Ils tendent à se définir par rapport à des éléments d'ordre géographique, juridique et social.

Le cadre géographique où ces constructions ont été plus spécialement étudiées par l'auteur s'étend à la partie des vallées de la Garonne et du Tarn comprises entre Agen et Toulouse — pays de droit écrit partagé par les limites des juridictions des parlements de Bordeaux et de Toulouse.

Une rapide allusion à l'origine probablement orientale des colombiers et à la place que tenait le pigeon dans l'antiquité amène l'auteur à montrer quel fut, au cours des siècles passés, l'engouement des populations rurales pour l'élevage du pigeon. Cet intérêt se justifiait par l'apport que cet élevage fournissait d'abord à l'alimentation, mais surtout à la production de guano ou « colombine » dont l'emploi améliorait les terres épuisées par la culture du chanvre qu'utilisaient les cordiers et les fabricants de toile à voile.

Dans l'ordre juridique, le droit de colombier appartenait au seigneur haut-justicier ou féodal non justicier mais possédant censives et une certaine étendue de terres labourables. Pour bien comprendre la législation réglementant leur forme, il convient de distinguer les colombiers « à pied » ou « fuye » et les pigeonniers sur piliers et poitrails. A la fin du XVIIe siècle, les populations de Gascogne, Agenais, Quercy, Languedoc ont le droit de bâtir des pigeonniers sur piliers ou arcades non attenants à la maison. La ville de Toulouse bénéficie de privilèges particuliers.

Toutefois, si un privilège seigneurial subsiste quant à la forme que ces constructions doivent revêtir, peu à peu, les prérogatives nobiliaires s'estompent et de simples particuliers édifient des colombiers rustiques à rez-de-chaussée qui flanquent les anciennes « pigeonnières ».

Des projections montrant des pièces d'archives régionales se rapportant aux colombiers et quelques-uns des plus typiques d'entre eux terminent cette communication, préambule d'un important travail.

SEANCE PUBLIQUE DU 10 NOVEMBRE 1956

La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de M. Cousté, président, qui présente les conférenciers, puis donne la parole à M. Etienne, professeur au lycée Montesquieu, pour sa communication sur le « palais Gallien ».

Après avoir évoqué le souvenir du regretté professeur Malvesin-Fabre, en rappelant tout l'intérêt qu'il portait aux fouilles du palais Gallien, le conférencier a présenté un historique des travaux ou fouilles concernant ce monument.

Malgré les lacunes dans les renseignements que la consultation d'archives a pu lui procurer, il lui a été néanmoins possible d'établir une série

de faits intéressant l'utilisation ou la conservation de ces ruines. C'est ainsi qu'en 1769, on chercha à utiliser ces maçonneries comme soutènement en vue d'y établir un théâtre pour les fêtes du mariage du Dauphin ; mais, en 1864, apparaît la première fouille présentant quelque caractère scientifque ; le but des recherches demeure néanmoins hypothétique, sinon erroné. Cinq ans plus tard, des tranchées ouvertes en trois endroits donnent de précieux renseignements stratigraphiques mais aucune précision sur la nature d'une couche de cendres prise à tort pour de la chaux. En 1880, l'aménagement des ruines et la création d'un square permettent à l'architecte Ch. Durand de procéder à des sondages, à des mensurations exactes et à des constatations que les fouilles ultérieures confirmeront en partie.

Toutefois, en vue de résoudre le problème de la chronologie du monument et des particularités de son architecture, il devenait urgent de procéder à de nouveaux sondages. Grâce aux subventions accordées par la Municipalité, l'auteur a pu entreprendre deux campagnes de fouilles en 1953 et 1956.

Au cours de la première, une tranchée ouverte entre les deux derniers piédroits de l'arcade monumentale a révélé une stratigraphie où la couche de cendres a été retrouvée. L'analyse qui en a été faite a permis d'y retrouver des éléments ligneux ou calcaires provenant de l'incendie de l'édifice que des céramiques et des pièces de monnaie ont situé entre le deuxième et le quatrième quart du IIIe siècle, pouvant correspondre à l'invasion de 276.

Dans la deuxième campagne où le but poursuivi était de reconnaître la nature des fondations et de rechercher le bord de l'arène, une première tranchée, ouverte dans le couloir d'entrée, à proximité du mur ouest, a permis d'atteindre les fondations des piédroits et alvéoles et de noter leurs modes d'implantation sur le sol rocheux ou argileux. Une deuxième tranchée, est-ouest, touchant la porte de la rue Sansas, a fourni une stratigraphie analogue à la précédente et a mis au jour en sa largeur la totalité du mur de l'arène ainsi qu'une canalisation, dallée de briques à rebords, située entre ce dernier et le premier mur des gradins.

Toutes ces constatations incitent M. Etienne à penser que le palais Gallien, dont la construction doit remonter au temps des Sévères, constitue un type d'amphithéâtre assez particulier dont les murs ne soutenaient que des gradins de bois.

Si dans l'ordre architectonique, divers points demeurent encore à éclaircir, une mise en valeur de ces belles ruines s'impose et la ville de Bordeaux se doit d'en assurer la présentation en s'inspirant, cette fois, des résultats archéologiques acquis.

La parole est ensuite donnée à M. Aussaresses pour sa causerie « Sicile, vision en couleurs ».

D'un ensemble de plus de trois cents clichés en couleurs, pris au cours d'un voyage dans cette île, l'auteur a offert aux assistants une sélection des plus belles vues, toutes remarquables, des monuments antiques qui y foisonnent.

En fin lettré, tout nourri de classicisme grec, M. Aussaresses s'est complu, en les présentant, à rappeler les souvenirs épiques qui s'attachent à certains d'entre eux. Successivement, les spectateurs ont pu admirer les nombreux temples archaïques d'Agrigente, Segeste, Selinonte, Syracuse, etc., aux colonnes patinées par les chauds rayons du soleil, mais dont l'uniformité structurale demeure assez décevante. La prédilection du conférencier

va davantage à la qualité des théâtres grecs de Segeste, Taormina, Epidaure, qui s'ouvrent directement sur le ciel et d'où la vue s'étend au loin, splendide, vers la mer.

En terminant la présentation de ces superbes clichés, M. Aussaresses a fait part de l'intérêt très particulier qu'il a pris à la visite des musées d'une richesse inouïe en céramique et numismatique, ainsi que de l'accueil qu'il y a rencontré.

Aux applaudissements les plus nourris qui ont souligné l'intérêt qu'avait pris l'auditoire à ces deux causeries, M. le Président a joint les remerciements les plus chaleureux.

SEANCE DU 9 DECEMBRE 1956

Présidence de M. COUSTÉ, vice-président.

M. le Président adresse les félicitations de la Société à :

M. Fargeaudoux, promu officier de la Légion d'honneur, et à M. Gauzence de Lastour, à qui a été décernée la croix des services militaires volontaires.

M. le Secrétaire général annonce que M. Cousté a été nommé délégué départemental de la Société préhistorique française, en remplacement du professeur Malvesin-Fabre, décédé.

M. Marquassuzaa : *Compte rendu de l'excursion de la Société dans le canton de Branne, le 14 octobre 1956.*

Cette excursion automnale, qui s'est déroulée suivant un itinéraire strictement fixé et composé par M. Domy, secrétaire général, a permis de visiter successivement les églises romanes de Baron (crypte du XIIe s.) Saint-Quentin-de-Baron (abside et beau chapiteaux), les châteaux de Pressac, à Daignac (XVe-XVIIe s.), de Curton (XIVe-XVIe s.) avec son beau donjon, le Moulin Neuf d'Espiet (XIVe-XVIe s.).

Au château de Bisqueytan, M. et Mme Cousté réservèrent un très cordial accueil aux archéologues en les conviant à un vin d'honneur et en leur faisant visiter leur gisement préhistorique de Jorias ainsi que les curieuses excavations en forme de niches ou de chaudrons qu'ils pensent être les restes d'un sanctuaire à une divinité des eaux et du feu, d'époque préromaine.

L'après-midi fut consacré à la visite de la tour de l'Ansouaite, à Moulon (XIVe s.) ; de l'église Notre-Dame des Ardezinards, au port de Génissac (XIIe s.), récemment restaurée et rendue au culte ; des albatres anglais conservés dans l'autel de l'église dudit lieu ; de l'église (XIIe-XVIe s.) de Nérigean, de sa croix de cimetière ; de celle de Saint-Germain-du-Puch, et du château du Grand-Puch (XIVe-XVIIIe s.).

La Société se fait un plaisir d'adresser ses remerciements aux organisateurs ainsi qu'à MM. Cousté de Gaborit, de Grateloup et à MM. les Curés des églises visitées.

M. Marquassuzaa : *Visite de la Société aux fouilles du palais Gallien, le 28 octobre 1956.*

Répondant à l'invitation qui leur avait été faite par la Société, un groupe très important d'archéologues bordelais, auxquels s'étaient joints de nombreux curieux ou sympathisants, a visité le chantier de fouilles ouvert dans le square du Palais-Gallien, grâce à une subvention municipale.

M. Etienne, professeur au lycée Montesquieu, membre de la Société, qui a assuré la direction des travaux suivant une technique scientifique des plus éprouvées, en a magistralement exposé les résultats, consignés par ailleurs dans le compte rendu de sa communication sur ce même sujet faite en séance publique de novembre 1956.

M. Bastide, vice-président, a chaleureusement remercié M. Etienne en le félicitant du soin tout particulier qu'il a apporté à cette nouvelle fouille, des précieux résultats obtenus et de la savante interprétation qu'il en a donnée.

Don à la bibliothèque. — Chambre de commerce de Bordeaux, « Le Palais de la Bourse » (don de M. Louis Delmas).

Don à la photothèque. — Colombier de pied du château de Pressac à Daignac (Mme Imbert-Paquet).

Il est ensuite procédé aux élections en vue du renouvellement du tiers sortant du Conseil d'administration. Après dépouillement, les résultats confirment la réélection de MM. Bastide, Cousté, Domy, Pellereau et Védère, membres sortants.

La même formalité a lieu pour la Commission des publications, qui se trouve, comme précédemment, composée de MM. d'Anglade, de Léotard, Marquassuzaa et Redeuilh.

Analyse bibliographique de publications récemment reçues, par M. Bastide.

Communications. — M. Redeuilh : *Les Fouilles de la place Saint-Pierre.*

Au début de 1955, des terrassements effectués rue du Parlement-Saint-Pierre et place Saint-Pierre ont fait découvrir, place Saint-Pierre, deux souterrains parallèles construits en pierre dont l'un pourrait peut-être s'identifier avec celui reconnu par de Mensignac sous la nef méridionale de l'église.

La deuxième fouille, la plus importante (décembre 1955-janvier 1956) qui s'inscrit dans la série de celles entreprises places Saint-Projet et du Parlement, n'a pas donné, à vrai dire, de résultats d'un grand intérêt. Bien que poussée comme les précédentes, jusqu'à 5,25 m de profondeur, elle n'a fait qu'effleurer le sol de l'ancien port gallo-romain ou du chenal qui y donnait accès, sans l'entamer profondément.

Sous des substructions de constructions relativement modernes, la fouille a rencontré à 4 mètres de profondeur un ensemble de pièces de bois formant plancher, remarquablement conservées puis, plus bas, certains objets : une douille en fer à pointe mousse qui devait armer un piquet, des débris de briques à rebords, des os d'animaux et des bois de cervidés.

Le peu d'importance de ces résultats s'explique en raison de la profondeur insuffisante de la fouille en cet endroit car elle n'a pu atteindre les 7 ou 8 mètres de celle de 1879 où furent recueillis de très nombreux objets en céramique ou en métal.

M. Aveillé : *L'Architecture des colombiers de la terre d'Oc.*

Dans la deuxième partie de cet important travail, l'auteur décrit les différents types ou variantes de colombiers rencontrés dans la région envisagée, en étudie la structure et l'élévation, en accompagnant ces descriptions de remarquables reproductions au tableau noir et de projections.

Il a pu constater que l'architecture de ces constructions évolue très lentement, mais qu'elle n'en subit pas moins l'influence des styles importés. En effet, si les colombiers sur piliers, à poitrails de chêne, hourdés de briques ou de « paillebart » sont l'expression rustique de l'art du pan de bois moyenâgeux et peuvent s'apparenter morphologiquement aux « horreos » galiciens, à partir de 1660, un type nouveau fait son apparition, empruntant ses éléments architectoniques au répertoire classique du Grand Siècle.

Mais la fin du XVIIIe siècle voit la fin de ces édicules, les cahiers de doléances demandant la destruction des pigeons devenus trop nombreux. Au XIXe siècle, la culture du chanvre est peu à peu abandonnée au profit de la culture maraîchère et leur démolition devient bientôt systématique.

En terminant cette étude, fruit de patientes recherches, M. Aveillé exprime le désir que soit assurée la conservation de ces monuments caractéristiques qui animent si heureusement les paysages de moyenne Garonne, car ils sont des témoins d'un genre de vie à une époque déterminée de l'histoire agricole de ces régions.

NÉCROLOGIE

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DÉCÉDÉS

En 1954 :

Maurice WELLS.
HAUCHECORNE.

En 1955 :

Georges VIDEAU.
David DUDON.
Edouard MAYAUDON.
Louis SAUBOLE.

En 1956 :

Pierre BROUILLAUD.
Maurice LAPIERRE.
Gaston MAZIAUD.
Emilien PLAULT.
Georges MALVESIN-FABRE.

JEAN-GASTON MAZIAUD

ancien conservateur du Musée du Vieux-Bordeaux.

Discours prononcé à ses obsèques, le 26 mars 1956,
par le professeur G. Malvesin-Fabre (†),
président de la Société archéologique.

La Société archéologique de Bordeaux a la profonde tristesse d'adresser le dernier adieu à l'un de ses membres les plus dévoués, les plus attachés à l'œuvre collective, Jean-Gaston Maziaud.

Notre regretté collègue et ami était entré dans nos rangs le 4 janvier 1921 avec le prestigieux parrainage de François Daleau et de Marcel Charrol. Cette double présentation montre déjà que cet amoureux du passé se passionnait, à la fois, pour la préhistoire et pour toutes les formes de l'archéologie.

De Daleau, qui fut pour lui un véritable maître, il avait appris la nécessité du travail méthodique, de la rigueur scientifique et de la prudence dans les déductions lorsque l'on s'attaque aux problèmes concernant la très ancienne humanité. Avec Charrol, il avait en commun le même attrait pour la consultation judicieuse et patiente des documents écrits touchant l'archéologie. Mais il apportait aussi en ce domaine son amour personnel de l'art dans les œuvres humaines, son culte pour toutes les formes du beau, lorsque nées du travail bien fait, elles illuminent l'esprit. en même temps qu'elles émeuvent la sensibilité.

Son âme d'artiste mettait constamment en action les ressources de son intelligence et les richesses de son cœur dans l'accomplissement de son labeur professionnel ou la poursuite de ses recherches scientifiques.

Malgré sa trop grande modestie, ses mérites furent vite découverts : aussi, le 9 décembre 1927, il entrait au conseil d'administration de notre Compagnie et. le 14 décembre 1928, il se voyait conférer le poste de conservateur du Musée du Vieux-Bordeaux.

Il devenait ainsi le digne continuateur de notre ancien président Armand Bardié. dont l'action persévérante et tenace créa notre cher Musée de la Porte Cailhau.

Dans ses fonctions, exigeant un travail constant et assidu, notre ami regretté donna toute la mesure de son amour pour notre Société et du dévouement sans bornes qu'il lui avait voué.

Pendant de nombreuses années, il s'ingénia à perfectionner, avec un goût très sûr, l'organisation de notre Musée ; il se dépensa sans compter pour assurer l'accroissement de nos collections et leur présentation toujours améliorée.

Dès 1932, les palmes d'officier d'académie apportèrent une consécration officielle à son inlassable activité dans ce domaine. Mais bientôt viennent les heures sombres de 1940, et le conservateur devient le sauveteur des pièces les plus précieuses du Musée. Il se multiplie pour les mettre en sûreté contre tous les dangers qui les menacent.

Dans l'intérêt de notre Compagnie qu'il aimait profondément, notre ami regretté a mis en œuvre le meilleur de lui-même. Elle lui en garde une perpétuelle gratitude.

Mais les qualités de son esprit et de son cœur ne s'exerçaient pas seulement en faveur de l'œuvre collective, mais aussi à l'égard de chacun de ses collègues. Nul d'entre eux n'oubliera l'affabilité de son accueil, son obligeance inépuisable, la sûreté de sa documentation, la rectitude de son jugement, la bonté naturelle et l'invincibile modestie qui donnaient tant de charme à sa fréquentation.

Au cours de nos séances, ses communications et ses nombreuses présentations ont montré la justesse de ses appréciations, son esprit très averti des choses de l'archéologie locale et de la préhistoire. Il ne parlait, en effet, que de choses intéressantes et après les avoir étudiées à fond.

Aussi, lorsqu'il fut amené à résider hors de Bordeaux, son éloignement de notre ville creusa dans nos rangs un vide qui fut péniblement ressenti.

Mon cher ami Maziaud, ceux de vos amis qui ont pu venir ici pour vous dire leur suprême adieu portent le témoignage que ce vide, désormais encore plus large et plus profond, sera douloureusement ressenti par tous.

S'associant avec respect à la douleur de votre épouse, de votre fille, de votre frère, notre collègue, et de toute votre famille, la Société archéologique de Bordeaux vous garde un souvenir qui ne s'effacera jamais.

GEORGES MALVESIN-FABRE

(1893-1956)

président de la Société archéologique de Bordeaux.

Eloge funèbre prononcé par M. Henri Domy, secrétaire général de la Société archéologique, à l'assemblée générale du 12 octobre 1956.

Notre président, le professeur Georges Malvesin-Fabre, n'est plus.

C'est durant la période des vacances que la triste nouvelle se répandit dans le monde scientifique ; en effet, le professeur Malvesin-Fabre a été emporté par une crise cardiaque le 1er septembre 1956. Aussi est-il de notre devoir, en cette réunion où nous reprenons nos travaux, de faire l'éloge de celui qui fut, depuis près de quarante ans, non seulement un savant incontestable, mais aussi un véritable ami pour nous tous.

Georges-Louis-Firmin Malvesin-Fabre était né, à Bordeaux, le 20 août 1893.

Après une jeunesse laborieuse, il dirigea ses activités vers l'enseignement sur les conseils et la direction d'un de ses amis, M. le doyen Chaine, qui avait su apprécier en lui un esprit ouvert et de sérieuses qualités d'observateur.

Au départ, Malvesin-Fabre avait un sérieux handicap à rattraper, celui de l'âge, puisque ce n'est qu'en 1931 qu'il décida de reprendre ses études interrompues. Aussi est-il inutile de mentionner que pour parvenir au but qu'il s'était assigné, il dut faire preuve d'une intense énergie et d'une ténacité peu commune.

Licencié ès sciences, diplômé d'études supérieures, il fut nommé préparateur d'histologie à la Faculté de médecine de Bordeaux, en octobre 1935 ; préparateur temporaire de botanique à la Faculté des sciences, en janvier 1939, et assistant dans ce même laboratoire en janvier 1942.

Reçu docteur ès sciences en 1945 avec la mention « très honorable » pour une thèse principale de botanique et une thèse secondaire de paléontologie du quaternaire, il fut alors désigné comme chef de travaux à la Faculté des sciences de Bordeaux, en janvier 1946 ; puis nommé maître de conférences de botanique dans cette même Faculté, en janvier 1950.



Georges MALVESIN-FABRE
(1893-1956)
président de la Société archéologique de Bordeaux.

Délaissant quelque peu la botanique, il consacra alors la majeure partie de son activité scientifique à la préhistoire.

En janvier 1951, il contribua de toutes ses forces à la création d'un certificat d'études supérieures d'anthropologie et de préhistoire et, en janvier 1954, il fut nommé professeur à la Faculté des sciences de Bordeaux.

En 1955, sur ses instances, fut enfin créée à l'Université de Bordeaux une maîtrise de conférences d'anthropologie et de préhistoire, dont il fut immédiatement chargé.

Son activité débordante le fit désigner pour effectuer, en 1953, des conférences complémentaires de paléontologie humaine à la Faculté des lettres de Toulouse et il fut aussi chargé d'un cours d'anthropologie en cette même Faculté du Sud-Ouest et, en 1955, d'un cours identique en notre Faculté des sciences de Bordeaux.

En raison de ses compétences scientifiques et de son activité extraordinaire, le professeur Malvesin-Fabre fut désigné à de nombreux postes extra-universitaires, postes qu'il occupa avec une grande distinction.

C'est ainsi qu'il fut :

Membre correspondant de la Commission des monuments historiques (section des monuments préhistoriques), en 1937 ;

Délégué départemental de la Société préhistorique française, en 1946 ;

Membre du Comité de l'Association préhistorique des amis des Eyzies ;

Membre du Comité et vice-président d'honneur de la Société préhistorique de l'Ariège, en 1950 ;

Membre de la Commission départementale des sites et monuments de la Gironde ;

Membre du Comité technique du Musée national de préhistoire aux Eyzies.

Sur l'initiative de Malvesin-Fabre, l'Université de Bordeaux décida la création aux Eyzies, en 1949, d'un Institut pratique de préhistoire, avec organisation effective de stages de perfectionnement. L'année suivante, il en fut nommé directeur.

Il se dépensa sans compter pour mener à bien cette œuvre immense qui fait honneur à notre Université, et c'est au cours de cette tâche qu'il déploya son ultime énergie puisque la mort vint le surprendre alors qu'il achevait la minutieuse installation de cet important établissement scientifique.

Membre de nombreuses sociétés savantes, il fut par trois fois élu président de la Société linnéenne de Bordeaux de 1931 à

1932, de 1939 à 1944 et de 1950 à 1951. La Société de spéléologie et de préhistoire de Bordeaux le porta également à sa présidence de 1951 à 1953.

Membre de notre Société archéologique depuis trente-huit ans, il y avait été présenté dès la fin de la Première Guerre mondiale, le 13 décembre 1918, par le président de la Société d'alors, Armand Bardié, et Dubreuilh.

Dès son entrée, Georges Malvesin-Fabre se fit rapidement remarquer par son allant et ses judicieuses observations, ce qui lui valut d'être appelé à siéger au sein du conseil d'administration, en 1920.

Deux ans plus tard, en 1922, il fut élu aux fonctions de secrétaire adjoint, poste qu'il occupa avec distinction et brio.

La poursuite de ses études l'empêcha de continuer avec toute l'activité qu'il eût désirée ses fonctions administratives et il se vit dans l'obligation de délaisser provisoirement ses penchants pour l'archéologie girondine.

Ce n'est qu'en décembre 1945 qu'il fut appelé à nouveau à siéger au conseil d'administration, où il fut aussitôt désigné comme vice-président.

Elu à la présidence de notre Société en 1949, il conserva ce poste pendant trois années consécutives, jusqu'en 1951, et, en décembre dernier, il fut appelé à assumer une nouvelle fois cette fonction.

La sympathique personnalité du professeur Malvesin-Fabre est encore bien présente dans notre mémoire et, cependant, je ne peux résister au désir de vous la rappeler.

Pour beaucoup d'entre nous, le professeur Malvesin-Fabre fut non seulement un président actif et dynamique qui sut maintenir très haut le prestige de notre Compagnie auprès des Sociétés savantes bordelaises, un savant incontestable, mais également un véritable et sincère ami.

Nombreux sont ceux qui eurent souvent recours à son immense érudition. Toujours prêt à rendre service, il éprouvait un véritable plaisir à renseigner les jeunes et ses collègues de la Société lorsque ceux-ci faisaient appel à son savoir pour les aider dans leurs travaux ou les conseiller dans leurs recherches.

Souvenez-vous, mes chers collègues, combien il était agréable de converser avec le professeur Malvesin-Fabre ; avec quelle aisance et quelle bonhomie il traitait des sujets scientifiques, même les plus ardus, en les émaillant de reparties spirituelles où l'on sentait poindre cette verve gasconne qui le distinguait tout particulièrement.

Sa voix chaude et éloquente ne résonnera plus dans les amphithéâtres et dans nos salles de réunions !...

Auteur de très nombreuses publications diverses, plus d'une centaine, participant actif à un grand nombre de congrès scientifiques français et étrangers, le professeur Malvesin-Fabre organisa vingt-sept expositions publiques, près de cent cinquante excursions de vulgarisation scientifique et fit, au cours de sa trop courte carrière, plus d'une centaine de conférences scientifiques.

Lorsque la mort le surprit, il était sur le point d'achever un « Manuel de préhistoire » à l'usage des étudiants ainsi que des préhistoriens désireux de connaître et d'utiliser les méthodes scientifiques modernes applicables sur le terrain et en laboratoire. Il serait souhaitable pour la science que cette œuvre vît le jour. C'est un vœu que nous formulons ardemment. Sa réalisation serait un des plus beaux hommages rendus à la mémoire de celui qui fut un maître incontesté.

Le professeur Malvesin-Fabre n'a pas eu la joie et le bonheur de voir récompenser comme il se devait par les pouvoirs publics son exceptionnelle œuvre scientifique. Notre président, officier de l'instruction publique depuis 1935, qui devait assumer à partir du 1[er] octobre 1956 la conservation du Muséum d'histoire naturelle de notre ville, avait été en effet proposé très chaleureusement pour le grade de commandeur des palmes académiques et celui de chevalier de la Légion d'honneur.

Ces distinctions honorifiques qui n'ont pu malheureusement lui être décernées de son vivant, auraient, très justement, couronné la carrière scientifique particulièrement féconde de celui qui fut pour notre Société un président dont le souvenir demeurera longtemps vivant dans nos cœurs et nos mémoires, le professeur Georges Malvesin-Fabre.

Les colombiers
de Gascogne, Agenais, bas Quercy

(Contribution à l'histoire rurale)

par Raoul AVEILLÉ.

PREMIERE PARTIE

ASPECTS GÉOGRAPHIQUE, JURIDIQUE, SOCIAL

Les exigences de notre étude nous ayant conduit des fermes de Gascogne, de l'Agenais, du bas Quercy, aux dépôts d'archives de ces régions, nous tenons à remercier MM. les Archivistes en chef et leur personnel des départements de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne, de la Haute-Garonne, de la Gironde, pour l'accueil sympathique qu'ils nous ont réservé et pour toutes les facilités qu'ils ont bien voulu nous accorder au cours de nos recherches. Nous tenons également à souligner tout le profit que nous avons pu tirer de ce magnifique chantier mis à la disposition des chercheurs : la Bibliothèque municipale de Bordeaux. Nous avons puisé dans le fonds « Jurisprudence » d'une inestimable valeur une documentation précieuse.

Heures exaltantes au cours desquelles nous avons senti vibrer l'âme des Pays d'Oc !

Cependant, à l'exemple de toute traduction qui décolore jusqu'à décevoir un poème de Jasmin ou d'Antonin Perbosc, nous craignons n'avoir pas réussi à restituer aux colombiers d'Aquitaine tout le frémissement qu'ils étaient en droit d'attendre.

Au siècle dernier, le grand poète agenais chantait :

... La bertat enluzis et play
Quand es nùdo surtout,
Coumo ùn pitchou que nay ![1]

1. Jacques Jasmin, *Les Papilhôtos*, œuvres complètes (Bordeaux, A. Belier & Cie, 1889).

Vérité dépouillée comme l'enfant qui naît, permettant de découvrir bien de secrètes intimités des choses de nos terroirs mais laissant inévitablement des zones d'ombre.

Ainsi animé par cet esprit, puisse le présent essai contribuer modestement à l'histoire des colombiers, si intimement associée à celle de nos terroirs.

LES COLOMBIERS, DECOR TYPIQUE DES PAYS DE MOYENNE GARONNE

Les terroirs s'individualisent autant par les demeures des hommes et leurs annexes que par les lignes du paysage, la variété des sols, le tracé des chemins, les systèmes de culture.

C'est ainsi qu'après avoir quitté Bordeaux et son vignoble, en remontant la vallée de la Garonne, on se trouve quelque deux heures plus tard au cœur de ces pays de moyenne Garonne, d'un style nouveau, domaine de la polyculture animé par la « borde » et ses annexes. L'attention de l'observateur, fût-il le moins averti, est attirée par les colombiers, ces tours carrées, exceptionnellement octogonales ou rondes, qui tantôt flanquent la maison rurale, tantôt jouent le rôle de bâtiment annexe à quelques mètres de celle-ci, ou bien encore s'isolent au milieu des champs.

Leur densité croissante, la variété des types, leur hybridation, l'ingéniosité des lignes constituent le décor typique du paysage.

Cette densité est telle qu'au carrefour des routes nationales 113 et 128, entre Moissac et Toulouse, il est possible d'observer à moins de deux kilomètres à la ronde plus d'une trentaine de colombiers. Ces édifices fossiles, attardés dans la campagne d'Aquitaine, appartiennent à un passé rural. Ils ont connu un âge d'or, bénéficié de la part des hommes d'une sollicitude, motivé un engouement qu'il nous est difficile d'imaginer de nos jours.

Dans quelle mesure leur passé commande-t-il notre présent ? S'ils ont eu une fonction agricole, ils ont aussi été l'objet de mêlées passionnées qui sont bien celles de l'histoire de nos terroirs où s'élaborent les catégories sociales. Ils tendent ainsi à se définir par rapport à des éléments d'ordre géographique, juridique et social qui interfèrent jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. C'est dire combien apparaît complexe l'histoire de leurs origines, de leur maturité, de leur déclin !

Dans sa puissante thèse sur les pays de la moyenne Garonne, M. Pierre Deffontaines[2] en a tracé quelques lignes fécondes sans

2. P. Deffontaines, *Les Hommes et leurs travaux dans les pays de la moyenne Garonne*, thèse (Lille, 1932).

jamais prétendre à une étude exhaustive. Nous devons lui être reconnaissant d'avoir ouvert la voie aux recherches ultérieures.

Aux documents d'archives sont venus s'ajouter les éléments des traditions, écrite et orale, constamment vérifiés par recoupements. Mais en dépit de ces investigations, nous avons eu le sentiment que l'histoire des colombiers n'avait pas livré tous ses secrets, tant certains de ses aspects restaient dans le domaine du mouvant ! Quelque sagaces qu'aient pu être nos recherches et patiente notre ferveur, nous ne pouvons que livrer le travail d'humble défricheur. Cet essai n'est qu'un trait imperceptible de l'histoire agraire de l'ancienne société française, mais, en y regardant de plus près, peut-être aussi « de la société française de tous les temps, présente comme passée... » et dont le regretté Marc Bloch a su, par son génie, nous restituer l'image dans sa vivante diversité [3].

LE CADRE GEOGRAPHIQUE, HISTORIQUE

Associés à la traditionnelle polyculture de la moyenne Garonne, les colombiers s'étendent sans se soucier ni des anciennes limites administratives et judiciaires ni de la variété des sols. Il serait bien hasardeux de vouloir fixer par une ligne les limites de cette extension.

La variété des sols, qui retentit généralement sur la nature du matériau employé, reste, dans certains cas, un élément passif. Il importe cependant de ne pas isoler les colombiers du milieu physique.

Sur la rive gauche de la Garonne, entre les vallées dissymétriques issues du Lannemezan, les mollasses de Gascogne constituent une zone confuse de collines arrondies, de molles ondulations. Ces mollasses pénètrent sur la rive droite en deux golfes : l'un au nord, entre le Lot et le Dropt ; l'autre à l'est, au nord de l'Aveyron. Entre ces deux golfes, le pays des « serres » formé par les calcaires lacustres de l'Oligocène [4] que recouvrent des résidus mollassiques. A l'est, entre Caussade et Septfonds, les premiers affleurements des calcaires jurassiques. Au sud-est, le dôme de la Grésigne, bastion avancé du Massif Central, véritable borne frontière autour de laquelle viennent s'irradier le Quercy, le Rouergue, l'Albigeois, le Languedoc. Enfin, entre Garonne et Tarn, la plaine alluviale formée par les terrasses enchevêtrées des deux rivières et constituée de boulbènes sableuses.

3. Marc Bloch, *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française*, nouvelle édition, suppléments d'après les travaux de l'auteur, par R. Dauvergne (Colin, 1956).
4. Calcaire gris de l'Agenais (Aquitanien supérieur).

Dans ce cadre géographique s'inscrivent les éléments mouvants d'ordre historique. Il est essentiel de les présenter succinctement pour dégager quelques points de l'inextricable jurisprudence.

Antérieurement à la Révolution, ces régions comprises dans les pays de *droit écrit* étaient partagées par les limites des provinces de Guyenne et de Languedoc et par celles des juridictions des Parlements de Bordeaux et de Toulouse. Ces limites n'ont jamais coïncidé ; il n'y a jamais eu superposition du ressort du gouvernement et du ressort judiciaire. En outre, selon les observations de M. André Viala [5], les limites des juridictions des Parlements ne devaient jamais être définies rigoureusement. Ce partage de la Gascogne consacre l'impuissance de la région à atteindre son unité politique.

En 1420, fondation du Parlement de Toulouse dont la juridiction s'étendra à la Guyenne pendant la guerre de Cent ans. Après la conquête, Charles VII rattache la Guyenne au ressort du Parlement de Paris, mais le 22 mars 1464, Louis XI confirme la création du Parlement de Bordeaux, comportant en particulier les sénéchaussées de Gascogne, Guyenne, Agenais, Bazadais, Condomois, Périgord, Limousin. Les Etats de Guyenne ayant représenté au roi la faible importance du ressort du Parlement de Bordeaux, le souverain détacha l'Armagnac du ressort du Parlement de Toulouse, le 25 avril 1474 (A. Viala [6]). En 1474, le Quercy, que de puissants intérêts avaient longtemps attiré vers Bordeaux, entrait dans la juridiction du Parlement de Toulouse.

A la veille de la Révolution, la frange marginale des deux juridictions passait entre Condom et Lectoure, suivait la Garonne, laissant Agen et Nérac dans le ressort du Parlement de Bordeaux, remontait ensuite vers le nord en bordure de la limite occidentale du Quercy à partir de Valence-d'Agen, Castelsagrat et atteignait Duravel (Lot).

L'ORIGINE ORIENTALE DES COLOMBIERS

Dans l'antiquité, les pigeons étaient l'objet d'une véritable vénération.

Dans la Bible, il est souvent question des pigeons et de leur colombier [6 bis] (*arubboth*), comme l'indiquent F. Vigouroux, dans le *Dictionnaire de la Bible*, et A.-G. Barrois, dans le *Manuel*

5. André Viala, *Le Parlement de Toulouse et l'administration royale laïque, 1420-1525* (Albi, 1953), t. I.
6. André Viala, t. II.
6 *bis*. Le nom hébreu du colombier *arubbot* signifie « [lieu] percé de trous ». (F. Vigouroux, ouvr. cité.)

d'archéologie biblique. Colombes et pigeons s'associent à des facteurs religieux dans une diversité de symboles et de rites dont l'iconographie nous donne maints exemples. Ces oiseaux privilégiés participaient ainsi à l'étrange séduction de cette civilisation orientale où s'entremêlaient pragmatisme, poésie, divination.

Leur rôle prééminent, en Palestine, devait entraîner naturellement une prolifération des colombiers que soulignent les auteurs anciens. Et, de nos jours, A.-G. Barrois écrit même : « Il semble bien qu'il faille interpréter comme un colombier monumental, et non comme un columbarium à urnes cinéraires la galerie souterraine d'Es-Sûq, sous le Tell Sandahannah et dont les parois étaient creusées de 2 000 niches. Des installations semblables ont été découvertes à Arâq el-Emir (1 500 nids) et à Petra [7]. »

A Rome, on découvre des décorations inspirées des colombes, sur des monuments funéraires, des mosaïques, des tuiles.

En Egypte, l'élevage des pigeons et leur utilisation avaient une portée pratique [8]. Pour contrôler l'administration de leur empire, les sultans avaient organisé une véritable « poste aux pigeons ». Ils établirent, à cet effet, en Egypte et en Syrie des relais ou dépôts de pigeons ; d'après Makrizi, les oiseaux du sultan étaient marqués sur les pattes et sur le bec ; c'est le monarque qui détachait lui-même dans son palais les lettres à l'arrivée. (Extrait de *La Colombe messagère*, d'après Michel Sabbagh.)

A leur tour, les poètes arabes célébraient les messagers : « *Dans la rapidité merveilleuse de leur vol,* chantait Abou-Ahmed-Kairowani, *ils devancent les vents ; aussi prompts qu'un clin d'œil, du matin au soir, ils rapportent sous leurs ailes les nouvelles de ce qui se passe dans les lieux éloignés d'un mois de route* [9]... »

Enfin, arracher à la magie le secret d'une guérison était l'une des plus vivaces des traditions orientales : ouvrir un pigeon vivant et l'appliquer tout chaud sur une piqûre de scorpion ! Il n'est point besoin de chercher ailleurs l'origine de ces extraordinaires pratiques qui ont survécu de nos jours dans quelques-unes de nos campagnes françaises.

7. *Manuel d'archéologie biblique* (A.G. Barrois), t. I, Paris, A. Picard, 1939. Compte tenu du caractère quasi immuable de l'instinct des oiseaux, il nous semble que l'aménagement de colombiers dans des excavations est une interprétation contingente. Ceci ne saurait infirmer les conclusions de la remarquable étude d'A.-G. Barrois.

8. En Egypte, près d'Assouan, le pigeonnier constitue de nos jours un véritable monument plus vaste que la maison (J. Brunhes, *Géographie humaine*, t. I), cité par P. Deffontaines : *Les Hommes et leurs travaux dans les pays de la moyenne Garonne.*

9. Michel Sabbagh, *La Colombe messagère* (traduit de l'arabe par Silvestre de Sacy, Paris, Imprimerie impériale, 1805).

Il est probable que l'occupation romaine et le christianisme ont apporté en Gaule, pour des raisons différentes, la tradition des colombiers. Le silence actuel de l'histoire ne saurait l'infirmer. L'implantation définitive de cette tradition se superpose-t-elle à la diffusion de la vigne au moyen âge ? L'hypothèse ne paraît pas devoir être rejetée.

Particulièrement suggestive nous apparaît dans les archives notariales cette association de la vigne et du colombier. Un document de 1345 relatif à la juridiction de Puylaroque en Quercy (nord-est de Montauban) comporte un point original : le colombier est bâti dans une vigne [10]. Le tenancier a-t-il voulu réunir en un même lieu deux éléments privilégiés qu'il plaçait au-dessus du prosaïsme des autres éléments de la vie rurale ? Toujours est-il qu'à *Caylus* un document de 1595 signale le même fait. Sous un autre aspect, signalons que la tour de garde était l'un des éléments familiers du paysage dans le vignoble palestinien.

Selon Foucher de Chartres, les Croisés avaient appris des Sarrazins à utiliser les pigeons voyageurs.

Colombes et pigeons portaient en eux la noblesse. Il semble que le soin de les élever ait été réservé, dès l'origine, aux seigneurs. Les premiers colombiers seigneuriaux n'avaient pas d'autre but que de servir de refuge aux messagers de l'air. « *A l'oumbro del mestré créis la bigno* », affirmait un vieux dicton occitan, mais aussi pouvait-on dire : « *A l'oumbro del couloumbiè créis lou mestré.* »

L'ENGOUEMENT DES POPULATIONS URBAINES ET RURALES POUR LES PIGEONS ET LES COLOMBIERS

Il eût fallu recomposer toute la mosaïque des coutumes régissant les communautés pour apprécier toute la faveur que les populations accordèrent jusqu'au XVIIIe siècle aux pigeons et aux colombiers.

Ceux-ci tenaient dans la vie publique et privée une importance considérable. On rencontre des colombiers aussi bien dans les villes (Montauban, Nérac) qu'au cœur des bourgades (Saint-Porquier, Grisolles).

Parfois même, les pigeons étaient l'objet de jeux et de rites bizarres que les Assemblées ecclésiastiques s'efforcèrent de réprimer. Ainsi les statuts du Concile de Narbonne (avril 1609) précisent au XXXIIIe chapitre qu' « *il est défendu de faire des danses et*

10. Nous adressons nos vifs remerciement à MM. les Archivistes de Tarn-et-Garonne et de la Haute-Garonne pour la reproduction sur microfilm de l'un des plus anciens documents de l'histoire des colombiers.

des festins, de tenir des marchés dans les églises, d'y faire voler des pigeons [11] ».

A Longueville, le registre de la fabrique indique que l'église servait de pigeonnier [12]. On vendit pour 2 livres 10 sols « *la colombine amassée au-dessus du lambris* ».

A Layrac [13], une transaction passée en 1318 entre les habitants et Arnaud de Saint-Eustache accorde aux habitants le droit de chasse, pêche et la facilité d'avoir des pigeonniers. Le même document précise l'engagement des habitants à payer la dîme du vin au dixième mais les déclare exempts de redevances sur le foin, le charnage, les pigeonniers, viviers et clapiers.

A Gontaud, les coutumes du XIVe siècle accordent aux bourgeois la liberté d'avoir viviers, clapiers et colombiers.

Les coutumes de 1358, article XVI, accordent les mêmes avantages aux habitants de Saint-Maurin : « *Los habitans del dit loc puesco en lor terras far pesquiès, couloumbiès et clapiès.* »

Cependant, dès le 12 avril 1304, les coutumes d'Astaffort, article XIII, avaient poussé plus loin les garanties accordées sur ce point aux roturiers [14] ; sans doute souci d'apporter un apaisement aux populations au cours des périodes d'insécurité engendrée par la misère. Colombiers et viviers sont non seulement tolérés mais protégés ; quiconque violera ces réserves sera puni de 65 sols arnaudins, attribués : 40 sols au seigneur, 5 à la personne ayant constaté le délit et 20 au maître de la réserve.

A Toulouse, dans *le procès-verbal de séances et délibérations des Etats de Languedoc*, en date du 27 novembre 1620, « *le roi est prié de défendre le tir aux pigeons et le port de l'arquebuse de chasse à ceux à qui il n'est pas permis* ».

Dans les communautés plus déshéritées ou soumises aux titres prohibitifs, les pigeons du seigneur doivent être protégés ; c'est ce que précise l'article XXV des coutumes d'Asques (Tarn-et-Garonne) [15] : « *Volen lo dit senhor et habitans deu dit loc que degun habitans no posca cassar conilz ny perdritz ny deguna maniera d'autra cassa am cordas ny am filatz, ny los coloms de sos colomes sus la ditta pena de una livra tornesa.* »

La construction d'un pigeonnier faisait parfois l'objet d'un bail passé devant le notaire royal. A Clairac, le 15 octobre 1659, Pierre Pomarède, avocat, précise minutieusement dans le bail tous les détails relatifs à la forme et aux dimensions du pigeonnier, à

11. *Hist. gén. Languedoc*, liv. XLII, chap. XXVI.
12. Arch. départ. Lot-et-Garonne, série E suppl., 1693 (G.C. 5).
13. Arch. départ. Lot-et-Garonne, série E, suppl. 196 (A-A$_9$).
14. Ch. Baradat de Lacaze, *Coutumes d'Astaffort* (Paris, Champion, 1885).
15. Arch. départ. Tarn-et-Garonne (coutumes d'Asques, 1512).

la qualité et au transport des matériaux à employer, aux conditions de paiement [16].

« *Pour 45 livres et un barriquot de vin clairet recueilli aux vignes de la métairie* », le 8 juillet 1634, dans la paroisse de Gasseras, juridiction de Montauban, un charpentier s'engage à construire dans la métairie de Daniel Marty, bourgeois, et dans le délai de deux mois, un pigeonnier carré sur 8 piliers en brique, « *d'une largeur de 20 pans et d'une hauteur de 3 canes et demie à partir de la terre* [17] ».

Dans la même juridiction, le 21 août 1633, un charpentier de Puycornet promet à Jacques Leclerc, bourgeois de Montauban, de bâtir dans sa métairie de « Rossignol », avant la Saint-Michel et pour une somme de 50 livres « *un pigeonnier sur 4 piliers en tuile ou pierre, avec* « *capels* » *et dont la toiture couverte de crochet doit comporter une lanterne* [18]. »

A Beaumont-de-Lomagne, en 1650,
la population édifie un colombier monumental.

Cette page d'histoire due à Jules Frayssinet nous paraît digne d'être reproduite.

En 1876, l'érudit beaumontois « s'en rapporte à la tradition orale, surtout, ajoute-t-il, lorsque cette tradition transmise de génération en génération est après deux cents ans aussi vivante qu'aux premiers jours et répétée sans variante par toute une population ».

La communauté de Beaumont, depuis sa fondation, ressortissait à l'abbaye cistercienne de Grandselve. Celle-ci eut, de 1645 à 1654, pour commendataire un membre de la famille de Conti, le prince Armand de Bourbon Conti. Ce dernier, qui ne vint que très rarement à l'abbaye, confia la gestion à des intendants, gestion qui laissa à désirer. Toujours est-il qu'une contestation vint envenimer les rapports entre le prince et la ville de Beaumont au sujet d'un arpent de terre sis au nord de la cité. Le différend engendra un procès.

Ce fut M. de Toureil, enfant de Beaumont et conseiller au Parlement de Toulouse, qui fut chargé de défendre les intérêts de sa ville natale. Il fit tant et si bien que la Ville ayant obtenu gain de cause, les édiles beaumontois voulurent témoigner leur reconnaissance à leur illustre défenseur. Mais celui-ci, s'estimant heureux d'avoir rendu service à sa ville natale, refusa toute récom-

16. Arch. départ. Lot-et-Garonne, série E, suppl. 2220.
17. Arch. départ. Tarn-et-Garonne, série E, suppl. 1234, f° 116.
18. Arch. départ. Tarn-et-Garonne, série 5 E 1762, f° 41.

pense avec obstination. Alors les habitants intervinrent. Spontanément, ils résolurent d'édifier un monument, un colombier, sur une terre que M. de Toureil possédait non loin de la ville ; « *et chacun de travailler pour construire ce qui devait perpétuer la mémoire du bienfaiteur* [19] ».

Dans le Bazadais, l'injonction aux fins de démolition d'un colombier entraîne un procès qui dura dix années (1688-1698).

Celui-ci se termina par l'un des arrêts les plus célèbres des pays de *droit écrit* [20].

L'arrêt de la Cour du Parlement de Bordeaux, en date du 9 juillet 1698, jugeant en dernier ressort une sentence rendue par le sénéchal de Bazas, le 21 mai 1688, aux fins de démolition d'un colombier, exprime toute l'âpreté des parties en présence, « *Jacques Moreau, bourgeois, habitant du lieu de Caubon-en-Bazadais, et dame Félice de Crussol, comtesse de Caubon-Castelnau, veuve de messire François-Auguste de Pontac, seigneur de Salles et Belin* ».

Ruses et arguments juridiques s'affrontent. Ce ne sont que lettres d'appel, lettres en reprise d'instance, reconnaissances, répliques, requêtes en réception de nouvelles pièces, affirmations de concessions et reconnaissances de colombiers destinées à orienter la jurisprudence dans un sens favorable. Ces concessions accordées par le roi ou le haut-justicier étaient rares ; elles s'achetaient à prix d'argent ou moyennant des redevances soumises au droit de franc-fief (R. Boutruche).

QUELLES RAISONS ONT PU MOTIVER CET EXTRAORDINAIRE ENGOUEMENT ?

D'abord, survivance d'une tradition millénaire que les populations suivent mais dont l'origine s'estompe.

Progressivement, pigeons et colombiers ont été liés à des fins plus concrètes : les pigeons sont entrés dans l'alimentation humaine, le guano ou « *colombine* » dans l'économie rurale et les colombiers dans le prestige seigneurial.

Les autorités stimulaient cette bénéfique tradition. En 1600, Olivier de Serres dans « *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* » recommandait au père de famille « *de s'approprier ces garde-manger perpétuels. C'est un moyen de nourrir noblement sa famille et de faire bonne chère sans mettre la main à la bourse* ».

19. Jules FRAYSSINET, « Le Colombier de Toureil » (*Bull. soc. arch. Tarn-et-Garonne*, année 1876).
20. Arch. départ. Gironde (série C, n° 3624).

A cette recommandation sont venus s'associer des éléments d'ordre économique et social. C'est tout un style de vie rurale qu'il conviendrait de retracer, vaste tableau dont nous ne pourrons brosser que quelques traits.

La « Colombine » associée à la culture épuisante du chanvre.

Après l'époque des grands défrichements, la mise en valeur du sol a posé aux travailleurs des champs des problèmes qu'ils ont été contraints de résoudre dans le cadre de leur économie fermée. Celui d'apporter remède à l'épuisement du sol était l'un des plus urgents à résoudre. Ainsi jusqu'au XIXe siècle, il a fallu s'ingénier à tirer du milieu rural et en particulier des animaux les ressources propres à alimenter les terres épuisées.

Dans ces régions de moyenne Garonne où les bovins étaient rares, comme le soulignait encore Arthur Young en 1787 [21], la « colombine » était tenue pour l'engrais le plus riche. Elle faisait l'objet d'un commerce ; son partage était mentionné parfois dans les baux de métayage et même les contrats de mariage !

La colombine dans la comptabilité rurale : son estimation, son importance.

Un sac de « colombine » pour sept journées de manœuvre non nourri.

Au même titre que les récoltes, l'outillage, le cheptel, elle entrait dans la comptabilité rurale comme l'atteste éloquemment au XVIIIe siècle le registre des comptes de l'abbaye cistercienne de Beaulieu, aux environs de Saint-Antonin [22]. Jean Donat qui l'a analysé en 1934 a donné aux anciennes mesures les équivalences métriques. Il n'est pas de document plus suggestif pour apprécier toute l'importance et la valeur du guano récolté dans un groupe d'exploitation :

Années	*Nature*	*Quantité (sacs)*	*Equivalence métrique*	*Prix du sac*
1767	colombine	22	0,888 hl	1 liv. 12 s 9 d
1771	—	60	—	2 liv. 4 s
1774	—	53	—	2 liv.
1775	—	28	—	2 liv.
1776	—	18	—	2 liv. 10 s
1777	—	27	—	2 liv. 10 s
1779	—	50	—	2 liv.

21. Arthur YOUNG, *Voyages en France* (1787-88-89), traduction H. SÉE (Paris, Colin, 1931).
22. Jean DONAT, « Une abbaye cistercienne et son budget au XVIIIe siècle (*Annales du Midi*, 1934).

Soit, au total, une récolte de 258 sacs en sept années, correspondant à 229 hectolitres d'une valeur approximative de 550 livres. Comme élément de comparaison, nous avons relevé dans le même tableau, en 1774, la vente de 50 sacs de « froment non criblé » pour une somme de 600 livres et 53 sacs de colombine pour 106 livres ; cependant, la journée de manœuvre et de terrassier « non nourri » était estimée 6 sols.

En Quercy, d'après Delpon, en 1837, la colombine se vendait encore 25 francs l'hectolitre. Cette tradition s'est maintenue vivante. Il nous souvient dans notre enfance d'avoir entendu maintes fois notre grand-mère insister sur la nécessité d'apporter de la colombine au jardin. Comme nous ne possédions ni pigeons ni colombier, l'aïeule entendait par « colombine » le guano provenant des volailles de la basse-cour. Nous ne comprîmes que plus tard tout le sens de ce glissement sémantique.

L'emploi du fumier de ferme était réglementé par les coutumes locales. A Gaillac, au XVIe siècle, un édit interdit l'emploi du fumier dans la vigne de peur « de ravaler la réputation des vins blancs » ; réglementation inspirée d'Olivier de Serres : « *Les fumiers de pigeons et de poulaille sont les meilleurs.* »

La culture familiale du chanvre sur « canabal ».

La coïncidence des zones de culture du chanvre avec celles de la plus grande densité des colombiers n'est pas fortuite. De multiples observations *in situ* ont fait ressortir l'inégalité de la répartition de ces édifices à l'intérieur des pays garonnais et du bas Quercy. Très denses dans la vallée de la Garonne de Tonneins à Toulouse, jusqu'à revêtir le caractère de semis entre Garonne et Tarn, les colombiers sont encore nombreux dans les basses vallées du Lot, de l'Aveyron, de la Save, de la Gimone, du Gers, de la Baïse ainsi que sur les confins de l'Albigeois et du Rouergue.

Ils se diluent de plus en plus vers l'ouest sur les croupes de Gascogne. Sans doute en rencontre-t-on quelques-uns çà et là ornant les grands domaines. Les sources des ruisseaux de Dère, Nadesse, Lambon, Tessonne, jalonnent une première limite occidentale. Encore convient-il de souligner que des considérations juridiques ont eu leur retentissement sur la construction des colombiers hors des grandes vallées. Celles-ci ont été des terres à chanvre les meilleures de France, comme l'a souligné M. Deffontaines [23]. Chaque métairie avait son champ spécial, le « *canabal* », livré à la culture épuisante du chanvre et réclamant un engrais riche. Ces

23. P. Deffontaines (ouvrage cité).

champs s'étendaient sur les grands fonds humides et à proximité des rivières pour le rouissage. Le nombre des cardeurs et des tisserands fait ressortir l'importance de cette culture familiale : à Larrazet, le cadastre de 1769 fait mention de neuf tisserands pour une population d'un millier d'habitants.

De vastes chènevières alimentaient les industries florissantes de la corderie et de la toile à voile.

En 1789, on comptait à *Tonneins* soixante ateliers qui employaient 700 ouvriers produisant annuellement 15 000 quintaux de chanvre. A *Agen*, créée en 1748, la fabrique Gounon occupait 500 ouvriers et faisait travailler 7 000 fileuses dans les campagnes. Dans le Quercy, à *Penne* et *Montricoux* [24], 300 personnes fabriquaient des licous cependant que *Nègrepelisse*, en bas Quercy, s'était spécialisée dans la fabrication des toiles à sac [25].

Curieuse association des colombiers et des chanvrières.

A peine édifiés en plein champ, les colombiers étaient aussitôt fréquentés par des pigeons sauvages « les fuyards » ou « touriers » qui vivaient et se reproduisaient en liberté.

LA CONSTRUCTION ET LA FORME DES COLOMBIERS ETAIENT DETERMINEES PAR DES ELEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE ET SOCIAL

« *Rien de si bizarre ni de moins uniforme dans le royaume que l'usage des colombiers. Autant de provinces, autant de coutumes différentes* », écrivait, en 1731, Denis de Salvaing.

A l'origine, le droit de colombier était attaché au fief. Il appartenait au seigneur haut-justicier et au seigneur féodal non justicier mais possédant censives et une étendue variant de trente à cinquante arpents de terres labourables. Tous les châteaux possédaient un ou plusieurs colombiers. Monastères et abbayes, qui disputaient souvent au seigneur les mêmes prérogatives nobiliaires, avaient aussi le leur.

En fait, l'histoire des colombiers en Languedoc et en Guyenne comporte des aspects plus nuancés. Il n'est pas douteux qu'en Languedoc la persistance d'une structure sociale inspirée de l'ancienne Rome n'ait formé obstacle aux rapports de subordination [26].

24. Penne, sur l'Aveyron, est dans le département du Tarn, et Montricoux dans celui de Tarn-et-Garonne.

25. P. Deffontaines (*Ouvr. cité*).

26. R. Boutruche, *Une société provinciale en lutte contre le régime féodal. L'alleu en Bordelais et en Bazadais du onzième au dix-huitième siècle* (Rodez, 1947).

Dans ces pays, où la tradition allodiale est solidement ancrée, la maxime « *Nul seigneur sans titre* » est communément admise et les exigences seigneuriales y ont souvent échoué.

Plus complexe est la situation en Guyenne et notamment en Bordelais. A la fin du XIIIe siècle, les enclaves allodiales sont nombreuses ; au total cent cinq paroisses dont vingt en Bazadais ont des alleux [27]. Au XVe siècle, on dénombre encore quatre-vingts centres d'alleux dans les paroisses du Bordelais et du Bazadais. Jusqu'à la fin du XVIe siècle, on assiste à une véritable offensive seigneuriale contre les terres libres. Beaucoup de seigneurs, recherchant les vieux titres, font revivre des droits tombés en désuétude, opposant dans tous les domaines la maxime « *Nulle terre sans seigneur* ». Inévitablement, le droit de colombier, englobé dans la notion allodiale par des roturiers, considéré comme privilège par les seigneurs, fait l'objet d'autorisations, d'inhibitions, de mesures de prudence dont on retrouve les termes dans les documents de l'époque.

En Bordelais, construire un colombier était une opération jalousement contrôlée par le seigneur, insensible à la condition sociale de ceux qui prenaient une telle initiative. Dans certaines juridictions, le seigneur du XVIe siècle devait éprouver une satisfaction à reléguer le haut magistrat au rang de simple tenancier. C'est ainsi que le 13 juillet 1542, Pierre de Montferrand, seigneur et baron dudit lieu, *permet* à Maître Martin de la Chausse, procureur au Parlement « *d'édifier fuie ou colombier et tour, à piliers de bois ou de pierre dans son mayne* [28] *de la paroisse de Bassens* [29] ».

Dans la même juridiction, le 16 novembre 1547, Raymond Lavergne, bourgeois et marchand, fait construire une tour au pignon de son bourdieu au lieu de Puy-Pellat. Un artifice qui ne manque pas de pittoresque se substitue à toute autorisation : « *Carrée, à coins de pierre de taille, de la largeur de 6 pieds, la tour contiendra des latrines. Depuis le plancher qui sera par-dessus le tuyau des dites latrines jusqu'à la couverture il y aura une muraille de terre remplie de pertuis pour pigeons* [30]. »

Ainsi humiliation longtemps contenue par ces bourgeois qui, tant au Parlement que dans le négoce, par leur situation et leur fortune, éclipsaient souvent le seigneur dans la société bordelaise.

27. R. BOUTRUCHE (*ouvrage cité*).
28. Le mayne était la maison d'habitation avec ses champs, héritage des manses du haut moyen âge (d'après BOUTRUCHE, ouv. cité).
29. Arch. départ. Gironde, 3 E 1065.
30. Arch. départ. Gironde, 3 E 1068.
Nos vifs remerciements à MM. ROUDIÉ et J. BERNARD pour nous avoir aimablement permis de retrouver ces deux documents remarqués au cours de leurs travaux.

La distinction entre colombiers et pigeonniers.

Pour comprendre la jurisprudence réglementant la forme des colombiers, il convient de souligner la distinction entre les colombiers dits « *à pied* » appelés encore « *fuyes* », ayant rez-de-chaussée, et les pigeonniers sur piliers et poitrails construits par des charpentiers. Il importe nous semble-t-il de dissiper une interprétation trop linéaire en la matière.

La forme des pigeonniers sur piliers ne s'inspirait pas exclusivement du souci de protéger les pigeons contre les incursions des belettes et des rongeurs ; sans doute un détail architectonique, les champignons de pierre coiffant les piliers, était-il destiné à garantir la sécurité du pigeonnier, mais l'ensemble morphologique était le retentissement de considérations juridiques et sociales infiniment plus nuancées. Faudrait-il faire appel, en outre, à des facteurs ethniques ou religieux, valables seulement pour un lointain passé, venus de civilisations archaïques, difficiles à appréhender parce que trop lointains, trop diffus, mais fondus peu à peu dans le courant des traditions ?

DANS LE RESSORT DU PARLEMENT DE BORDEAUX, A LA FIN DU XVIIe SIECLE, LA QUERELLE AUTOUR DES COLOMBIERS ATTEINT SON PAROXYSME

Prudente est la requête adressée par le sieur de Vigneras, de la paroisse de Bouliac, aux jurats de Bordeaux [31]. Il s'agit d'obtenir l'autorisation de couvrir une vieille tour afin d'y mettre des pigeons. Par une ordonnance en date du 17 avril 1697, les jurats non seulement accordent cette autorisation mais encore celle de pouvoir transformer la tour en « fuye » comportant boulins du rez-de-chaussée au sommet.

Mais à Caubon-en-Bazadais, en 1688, vraisemblablement pour n'avoir pas sollicité d'autorisation, le sénéchal de Bazas condamne le bourgeois Moreau à démolir son pigeonnier « *sur piliers, à quatre faces, à tuiles plates et à tiers point* [32] ».

Devant la Cour du Parlement de Bordeaux, les deux parties s'affrontent avec ruse et ténacité ; l'énumération des pièces contenues dans les attendus du jugement est éloquente :

« ... Reconnaisance faite par feu Jean Moreau du seigneur comte dans laquelle il n'est pas fait mention de colombier (3 mai 1602) ;

31. Arch. mun. Bordeaux, fonds BAUREIN, ii, n° 24.
32. Arch. départ. Gironde (série C, n° 3624), document imprimé.

» Reconnaissance faite par Me Pierre Lassus en faveur du sieur baron de Savignac, portant permission au dit Lassus de faire construire un colombier (29 août 1673) ;

» Arrêt de la Chambre des comptes de Navarre portant que le nommé Lassale rapporterait la permission qu'il avait ou devait avoir pour avoir fait bâtir un colombier (26 août 1688) ;

» Deux concessions de colombiers données par M. le duc de Bouillon, l'une au sieur Vilote, de Sainte-Bazeille (1er avril 1678) ; l'autre à demoiselle Brun, à Castillon (16 septembre 1686) [33]... »

Le célèbre arrêt du 9 juillet 1698 met un terme au procès. Le sieur Moreau est relaxé et la dame de Crussol Duzez condamnée aux dépens.

Abraham Lapeyrère [34], résumant cette jurisprudence, écrivait en 1706, dans *Les Décisions sommaires du Palais, arrêts du Parlement de Bordeaux* : « *... Il n'est pas permis au tenancier d'avoir des fuyes, mais bien des pigeonniers séparés de la maison et élevés sur quatre piliers.* »

Dans le ressort du Parlement de Toulouse, les coutumes de Toulouse sont encore plus libérales, comme nous l'apprend Antoine Soulatges dans *Les Coutumes de la ville, gardiage et viguerie de Toulouse* (titre IV) [35].

« La ville de Toulouse est exempte du droit de franc-fief comme étant comprise dans l'exemption de ce droit accordée aux habitants du Languedoc.

» Enfin les habitants de Toulouse ont été maintenus en la liberté de bâtir des pigeonniers et des tours avec des créneaux et girouettes et autres énoncés dans l'article 9 du jugement rendu par les commissaires du roi sur le dénombrement fait par les Capitouls de la dite ville, le 10 août 1688.

» Mais comme ces privilèges contiennent une aliénation des droits domaniaux de la couronne dont le roi n'a à proprement parler que l'usufruit, *il faut nécessairement qu'ils soient vérifiés au Parlement et à la Chambre des comptes, mais encore qu'ils soient confirmés par chaque roi à son avènement.* »

Ce maintien de la liberté de construire des pigeonniers, tout en respectant la tradition, est étroitement contrôlé par le pouvoir

33. Que M. Betge-Brézets, archiviste en chef, et Mlle Giteau, archiviste adjointe du département de la Gironde, reçoivent l'expression de notre gratitude pour avoir effectué la reproduction sur microfilm de cet important document.

34. Abraham Lapeyrere, *Décisions sommaires du Palais, arrêts du Parlement de Bordeaux* (Bordeaux, N. de La Cour, 1717).

35. Antoine Soulatges, *Coutumes de la ville, gardiage et viguerie de Toulouse* (Toulouse, Dupleix, 1770).

royal. C'est là l'un des aspects de l'offensive royale qui s'est développée au XVIIe siècle dans l'intention de resserrer les liens de dépendance.

Les populations s'accommodaient de cette réglementation privilégiée qui ne s'étendait d'ailleurs qu'à un territoire rural très limité. Tout porte à croire que les autres parties du ressort du Parlement de Toulouse se trouvaient dans une situation juridique analogue à celle que connaissait le ressort du Parlement de Bordeaux, *quant à la forme des colombiers ;* un témoin semble l'attester : le pigeonnier sur quatre piliers et poitrails, de Seilh, à quinze kilomètres au nord-ouest de Toulouse.

Au XVIe siècle, les seigneurs relevant du ressort de ce Parlement avaient, eux aussi, dénié aux roturiers le droit de posséder des pigeonniers et des colombiers. Mais la Cour eut quatre occasions de montrer son indulgence :

— Arrêt du 1er février 1530 contre le seigneur de Fourquevaux, aux termes duquel il est permis à Jean Forgues de tenir colombier, moulin à vent et vivier ;

— Arrêt du 4 février 1552 contre le seigneur de Semesies en Astarac ;

— Arrêt du 17 décembre 1577 contre le seigneur de Cépet ;

— Arrêt du 15 février 1578 contre le seigneur du Burgaud, qui voulait faire démolir deux pigeonniers.

Cette offensive seigneuriale fait écho à celle menée en Bordelais à la même époque. Elle devait atteindre son paroxysme [36] aux Etats de Blois en 1577. Il était difficile de faire triompher les exigences seigneuriales dans une région où la « *Loy Romaine* » avait toujours eu des défenseurs aussi habiles que tenaces.

Certains seigneurs impuissants à attaquer de front la jurisprudence eurent recours à la ruse pour interdire la construction des colombiers. En 1628, en bas Languedoc, le seigneur de Périnhan-lès-Narbonne, s'appuyant sur le droit de chasse et alléguant la désertion de ses colombiers par ses pigeons attirés par les pigeonniers de roture, prétendit avoir droit à faire démolir ceux-ci et d'interdire la construction de nouveaux édifices. L'affaire fut portée devant le Parlement qui rendit son arrêt le 14 août 1628.

A la fin du XVIIe siècle, les populations de Gascogne, Agenais, Quercy, Languedoc ont le droit de bâtir des pigeonniers sur piliers ou sur arcades et non attenants à la maison. La ville de Toulouse bénéficiait de privilèges particuliers.

36. R. Boutruche, *Une société provinciale en lutte contre le régime féodal* (Rodez, 1947).

ASPECT JURIDIQUE ET ASPECT SOCIAL INTERFERENT

Comme l'a fait remarquer Jean Donat, le bourgeois du XVIIIe siècle possédant la fortune et les bénéfices n'est séparé du noble que par le privilège. Grignoter progressivement celui-ci, tel est le but vers lequel tendront tous les efforts de deux générations.

« *Qui établira jamais la somme d'envie qui s'accumulait ainsi dans ces âmes de terriens âpres au gain et dévorés d'ambition, dont le respect pour la hiérarchie de la société s'affaiblissait au fur et à mesure que s'arrondissait la fortune* [37] *?* »

Jean Donat poursuit son analyse suggestive : « Il y avait de nombreuses maisons seigneuriales, moitié ferme, moitié château, qui ne comportaient d'autre tour que celle du pigeonnier. Lorsque le fils du tabellion, devenu avocat au Parlement de Toulouse, édifiait une demeure sur la terre de ses ancêtres laboureurs, il la flanquait d'une de ces tours qui rappelait l'ancien manoir féodal. C'est ainsi qu'à Larrazet, la maison de Saint-Paul jeune, par sa situation et son confort, est supérieure à celle de noble Redon. Placée sur la même ligne du château abbatial, elle se dresse dans son élégant corsage de brique rouge... »

Si les procès ont été nombreux au XVIIe siècle, à la fin du XVIIIe, la situation avait évolué ; il devenait malaisé d'invoquer les prérogatives nobiliaires à une époque où les principes d'égalité des droits trouvaient des avocats jusque dans les rangs de la haute société.

LA MEME EMULATION GAGNE LES PETITS PROPRIETAIRES

« Toute leur vie n'est qu'âpreté, endurance dans l'effort, goût de l'épargne. Pénible et douloureuse vie pour conquérir le sol sillon par sillon, presque motte par motte ! » (J. DONAT.)

Insensiblement, se sont estompées les conditions juridiques. A la veille de la Révolution, il s'est créé une situation de fait qu'une mentalité seigneuriale attardée est impuissante à combattre.

Un colombier simple, rustique, comportant rez-de-chaussée, à la mesure des moyens financiers dont on dispose, viendra flanquer les anciennes « *pigeonnières* [38] ». Il est possible d'observer à Laffite, dans la basse vallée de la Gimone, une « pigeonnière » faisant corps avec la maison et à quelque cinq mètres à l'ouest de celle-ci un colombier (*planche* III, *fig.* 3) surmonté du typique lanternon pyramidal.

37. Jean DONAT, *Une communauté rurale à la fin de l'ancien régime* (Montauban, Forestié, 1926).

38. Terme populaire employé en Lomagne pour désigner les volières s'ouvrant en façade sous le pignon de la maison (« la pigeounèro »). Il est à remarquer que le terme *colombier* n'est jamais employé.

AINSI EVOLUE AU XVIIIe SIECLE LA FORME DES COLOMBIERS, PARALLELEMENT A LA SOCIETE RURALE

Du colombier sur arcades au colombier « à pied ».

Il est possible de noter du XVIe au XVIIIe siècle différents types de transition.

Le pigeonnier de la métairie de Nadesse, à Verdun-sur-Garonne, en est l'exemple le plus concret. Il fut construit au XVIIe siècle sur arcades, celles-ci furent transformées en arcades aveugles en 1740 pour pouvoir aménager au rez-de-chaussée une nouvelle pièce. L'ensemble avait désormais l'allure d'une fière tour tout d'un seul jet.

Semblables transformations sont à signaler à Moissac (colombier de Millioles) et à Beaumont-de-Lomagne (colombier de Toureil) (*Planche* I, *fig.* 3).

C'est dans ce cadre géographique, historique et social que l'architecture rurale, du XVIe au XVIIIe siècle, va épanouir son ingéniosité.

DEUXIEME PARTIE

L'ARCHITECTURE ET LE DÉCLIN DES COLOMBIERS D'AQUITAINE

Les plus anciens colombiers d'Aquitaine qui subsistent encore de nos jours sont les derniers témoins d'une époque importante de l'histoire rurale de notre pays.

C'est dans la perspective de la fin du XVIe siècle qu'il faut les replacer si l'on veut comprendre l'agencement des lignes architectoniques et appréhender la portée utilitaire et esthétique de certains détails intimement associés à la vie rurale.

Par sa solidité, par sa durée, le colombier exprimait autrefois l'attachement dont il était l'objet. De nos jours, tandis que la maison rurale tend à se libérer lentement du type auquel elle appartient, à l'éloigner « de son ambiance originelle par les retouches de détails qui s'exercent sur elle », le colombier n'a qu'une vie ralentie. S'il reste fidèle à un passé, son désaccord avec les

éléments permanents de la vie rurale contemporaine n'est cependant qu'apparent.

Par ignorance de ce qu'il y avait de profond dans la vie et l'âme paysannes, par l'effacement définitif d'une fonction agricole, la plupart des colombiers sont relégués au rang de valeurs mortes. Sans doute convient-il de souligner le caractère onéreux des restaurations ; dans leur comptabilité rurale, la plupart des propriétaires ne peuvent s'offrir ce luxe qui n'est plus rentable.

Les meurtrissures de ces édifices ne doivent pas détourner l'attention de l'observateur.

C'était partout le bâtiment le mieux tenu de la maison. Il s'était parfois dans sa construction affranchi des déterminismes géographiques, le matériau employé n'étant pas toujours en accord avec la nature du sol. Variété infinie des colombiers, pigeonniers de terre et de bois suspendus sur piliers, secrets et comme repliés dans l'intimité des choses d'autrefois, colombiers à voûtes d'arêtes ou à arcades, colombiers plus altiers se confondant avec les clochers dans les vallées et sur les coteaux, tous portent en eux l'antique expérience et la sagesse de nos terroirs.

Il n'est pas jusqu'à leur emplacement par rapport à la maison d'habitation qui n'ait fait l'objet d'un choix attentif.

L'EMPLACEMENT DES COLOMBIERS

A partir de 1698, date de l'arrêt rendu par la Cour du Parlement de Bordeaux, cet emplacement répondait à des considérations juridiques. Mais celles-ci étant devenues caduques à la veille de la Révolution, l'emplacement va affecter une plus grande diversité. Simple « *pigeonnière* [39] » des vallées de Lomagne faisant corps avec la maison, colombier s'isolant à quelques mètres dans le « *patus* [40] » pour pouvoir être surveillé depuis la pièce principale d'habitation, mais suffisamment éloigné des arbres qui constituaient autant de postes de guet pour les rapaces ; colombier axé sur l'entrée principale de la maison comme pour régner sur toute la vie de l'exploitation, enfin colombier s'isolant au milieu des champs.

C'était là une des ruses dans la meilleure des traditions occitanes. A la longue, les déprédations que les bandes de pigeons causaient aux récoltes n'étaient pas négligeables. Aussi certains propriétaires construisaient-ils le colombier à l'extrême limite de

39. La généralisation de l'emploi de ce terme même pour désigner les colombiers exprime toute l'origine historique de ces édifices.
40. Terrain vague, devant la ferme.

leur propriété, afin que les pigeons puissent trouver leur nourriture dans le champ du voisin. Parfois, on achetait un lopin de terre aussi éloigné que possible de la métairie pour pouvoir édifier un colombier [41]. Le propriétaire voisin répondait alors à son tour, en élevant non loin de là, à la limite de ses terres, un autre colombier. On pouvait observer naguère à Savignac, au sud de Monflanquin, isolés au milieu des champs, deux colombiers se faisant vis-à-vis. A Saint-Sardos (Tarn-et-Garonne), on découvre les vestiges d'un colombier carré envahis de broussailles à la lisière d'un bois, à plus d'un kilomètre de toute habitation.

Eloignés ou attenants à la maison, pigeonniers et colombiers ont fait l'objet des mêmes soins attentifs.

LEUR ARCHITECTURE EST UN MELANGE DE RUSTIQUE ET DE RAFFINEMENT

Les pigeonniers sur piliers :
l'art du pan de bois, triomphe des lignes verticales.

On retrouve dans ce type l'art rustique du pan de bois, qui fit merveille jusqu'à la fin du XVIe siècle. Il n'est pas rare de rencontrer encore dans les rues de Port-Sainte-Marie, Beaumont-de-Lomagne, Grenade, Larrazet, Casteljaloux, Valence-d'Agen, des maisons dont la construction procède de cette technique rustique et peu coûteuse. Ici, les maçons s'effaçaient devant les charpentiers. La terre des mollasses et les meilleurs chênes constituaient l'essentiel des matériaux. Cet art de la charpente s'est exprimé en des édifices plus audacieux : halles des anciennes bastides de Beaumont-de-Lomagne, Fleurance. « *Chêne droit et peuplier couché* » (« *Cassé dret et biùle couchat* »), telle était la tradition générale des charpentiers de Gascogne, essentiellement fondée sur un empirisme qui ne fut jamais pris en défaut.

Il est à remarquer que le bois de peuplier n'est utilisé que dans les charpentes intérieures des habitations, tandis que les poitrails et les colombelles des pigeonniers, exposés aux intempéries, sont en bois de chêne du meilleur choix comme le confirme le bail de construction d'un pigeonnier sur six piliers, à Clairac : « *Pierre Bon, charpentier, sera tenu de fournir au sieur Pomarède le bois en latte-feuille, marchand, non guasté et de bon chaine* (sic). »

Une tradition non moins respectée orientait le choix des arbres, fixait la période d'abatage en tenant compte des phases

41. Pierre DEFFONTAINES, *Les Hommes et leurs travaux dans les pays de la moyenne Garonne* (ouvrage cité).

lunaires pour une prétendue conservation des bois. On utilisait, le plus souvent, du bois de *brin* (un arbre pour chaque élément de charpente), équarri pour obtenir le « *corailh* » (cœur de chêne). Les arbres devaient être abattus pendant la période d'octobre à janvier et « *en vieille lune* » afin que la charpente ne puisse être attaquée par les insectes xylophages.

Dans les plus rustiques de ces édifices (pigeonniers de Seilh [*planche* I, *fig.* 1], Saint-Jean-de-Thurac [42], Moissac [43]), les quatre poitrails de chêne assemblés à mi-bois supportent chacun une sablière inférieure (*planche* I, *fig.* 1 et 2).

L'armature essentielle de bois est constituée sur chaque face par deux poteaux corniers séparés par cinq ou six potelets ou colombelles rejoignant la sablière supérieure. Deux écharpes entre les potelets sont destinées à consolider l'édifice et à éviter le « roulement ». L'intervalle entre les potelets est hourdé, soit de tuile crue, soit de brique ou plus simplement encore de « *paille-bart* » (mélange de glaise et de paille hachée). Les piliers sont tantôt au nombre de quatre, de six, huit ou neuf ; ils ont la forme d'une colonne de pierre cylindrique surmontée d'un curieux chapiteau, appelé « *capel* » dans les textes anciens, et dont la base est intérieurement creusée en gorge. Ce détail avait pour but d'éviter les incursions des rats, belettes et putois.

Le toit de tuiles plates est surmonté d'un lanternon pyramidal à base carrée. Un pertuis formé de quatre rectangles de bois percés de trous assure le raccordement de la toiture et du lanternon. Parfois, deux lucarnes « *à la capucine* », aux jouées triangulaires de bois s'ouvrent au centre des deux pans de toiture, au levant et au midi, mais jamais à l'ouest.

On accède au pigeonnier soit par une petite porte de chêne ou de noyer aménagée au-dessus de la sablière inférieure entre deux colombelles, soit par une trappe percée dans le plancher. A l'intérieur, une échelle tournante permet de visiter les boulins au nombre d'une centaine (pigeonnier de Saint-Jean-de-Thurac [44]). Dans certains édifices, les boulins sont remplacés par des paniers d'osier accrochés aux murs.

Le plus beau et le plus typique de ces édifices est le pigeonnier du *Manoir du Bout-du-Pont*, près de *La Sauvetat-du-Dropt* [45].

42. Saint-Jean-de-Thurac, commune du Lot-et-Garonne, sur la route nationale 113, entre Agen et Valence-d'Agen. Il est possible d'observer deux pigeonniers sur piliers, proches de la route.
43. Moissac, domaine de Castanet, en bordure du Tarn, rive gauche.
44. Il ne s'agit pas du pigeonnier figurant à la planche I, mais d'un autre situé à flanc de coteau.
45. Le pigeonnier est situé dans la commune d'Agnac, mais est très proche de La Sauvetat-du-Dropt (Lot-et-Garonne).

PLANCHE I.



FIG. 1.
Pigeonnier rustique à pans de bois, sur piliers quadrangulaires. Situé près de Seilh (Haute-Garonne), 15 km au N.-O. de Toulouse. Route départementale n° 13.



FIG. 2.
Pigeonnier à pans de bois sur piliers cylindriques en pierre, surmontés de « capels ». Situé à Saint-Jean-de-Thurac (Lot-et-Garonne). Route nationale 113. Domaine du Noble.

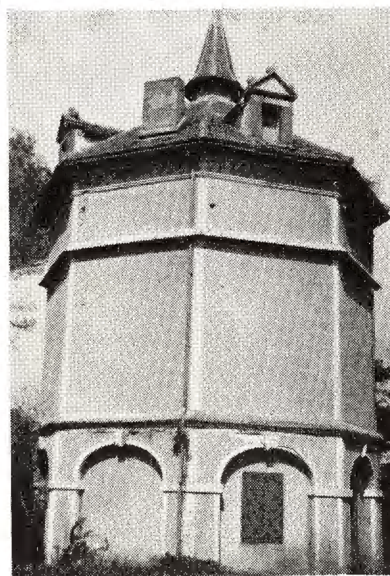


FIG. 3.
Colombier octogonal sur arcades aveugles, à Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne). Construit en 1650 ; 1 500 boulins. Chemin G. C. n° 3, à 1 km au sud de la ville.

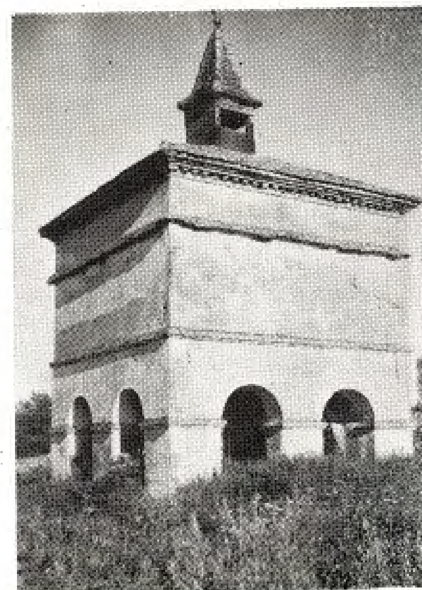


FIG. 4.
Pigeonnier de l'ancienne abbaye de la Garde-Dieu, à Mirabel (Tarn-et-Garonne). Monument historique. Une arête de la voûte est visible sous l'arc de droite.

Juché sur ses neuf piliers, tout proche du manoir, au milieu des prairies et des moissons, il subsiste encore intact, hors des hommes, hors de leur temps. Remarquable monument d'architecture rurale du XVIe, il reste l'expression fidèle d'un style qui a su communiquer aux vieux édifices comme aux vieilles demeures un indéfinissable cachet.

Cette morphologie est-elle une survivance des palafittes ?

Certains auteurs ont voulu voir dans les constructions sur piliers une survivance des palafittes, un moyen de défense contre l'inondation. Sans doute convient-il de signaler que le pigeonnier de *La Sauvetat-du-Dropt* et celui de *Moissac* (domaine de *Castanet*) sont construits dans la plaine inondable à proximité des rives du Dropt et du Tarn, mais celui de *Saint-Jean-de-Thurac* domine la plaine alluviale à flanc de coteau ; celui de *Seilh* (*planche* I, *fig.* 1) est sur une terrasse de la Garonne, hors d'atteinte des crues, enfin les vestiges de celui de *Beaumont-de-Lomagne*, sur une croupe, à trois kilomètres de la Gimone.

La ressemblance de ce type d'architecture avec celui des « *horreos* », greniers à maïs de Galice, du Pays Basque espagnol et du Mexique (province de Guerrero) est certaine. Y a-t-il eu influence ethnique ? Nous ne saurions conclure sur ce point. Ce qui est plus sûr, c'est qu'il ne saurait y avoir aucune correspondance entre ces constructions et les greniers à mil également suspendus des civilisations archaïques de la Komadougou, près du lac Tchad.

Il convient de signaler à ce sujet les originales observations faites récemment par M. Pierre Deffontaines dans *Géographie et Religions*[46], selon lesquelles les constructions sur pilotis seraient un moyen d'éviter le contact du sacré avec la terre, élément de souillure, « *lieu de séjour des génies chthoniens*[47] ». Le grain des « horreos » asturiens jouissant d'un caractère sacré devait être protégé de tout contact avec le sol avant les semailles. En Galice, les piliers de terre et de bois sont fréquemment utilisés pour surélever les calvaires. Certaines tribus du Costa-Rica suspendent leurs morts dans des hamacs : à Bornéo et Sumatra, les forêts abritent des cimetières suspendus ; dans la prairie américaine, les Indiens dressent des piquets et placent le mort sur une peau tendue où son corps se dessèche ; les Samoyèdes surélèvent leurs cadavres au moyen de skis. Ici, l'action prolongée du gel constitue-t-elle

46. P. DEFFONTAINES, *Géographie et religions* (Paris, Gallimard, 1948).
47. Max SORE, *Les Fondements de la géographie humaine* (Paris, Colin, 1952), t. III.

un facteur exclusif ou bien ce déterminisme apparent cache-t-il des apports religieux plus diffus ? L'ethnographie seule pourrait répondre.

Il ne nous appartient pas d'apporter un jugement de valeur sur tous ces aspects passionnants qui débordent le cadre de notre étude. Ils méritaient d'être signalés.

Nous nous bornerons à dire que l'art rustique des pigeonniers sur piliers, envisagé dans un recul plus restreint, est le point de convergence d'un souci d'épargne, de conditions juridiques analysées ci-dessus et d'un but utilitaire.

Ces types de pigeonniers sont rares à subsister ; quatre siècles les ont soumis à dure épreuve, mais en dépit de leurs murs lépreux ils conservent leur caractère attachant.

AU XVIIe SIECLE, RAFFINEMENT DE L'ARCHITECTURE

Les colombiers sur arcades sont nombreux, en particulier sur les terrasses de la Garonne et du Tarn. Parmi les plus curieux, citons celui de l'ancienne abbaye désaffectée de la *Garde-Dieu*[48], au nord de Mirabel (Tarn-et-Garonne) (*planche* I, *fig.* 4). Il est classé parmi les monuments historiques en raison de sa voûte d'arêtes ; signalons celui de *Beaumont-de-Lomagne* (colombier de Toureil), construit en 1650 et comportant 1 500 boulins ; les arcs en anse de panier ont été malheureusement comblés avec des briques creuses. A *Verdun-sur-Garonne*, les arcs en plein cintre du colombier de la métairie de *Nadesse* (*planche* III, *fig.* 1) ont été comblés en 1740 comme l'atteste la date gravée sur le linteau de la porte est. Plus rustique est celui que l'on rencontre à l'entrée du bourg de *Verdun-sur-Garonne* (*planche* III, *fig.* 2). Celui de *Cabanac* (Haute-Garonne) comporte des arcs surhaussés, mais la restauration de la toiture a mutilé le style d'origine.

De l'architecture urbaine à l'architecture rurale.

La construction de ces colombiers ne pouvait s'improviser avec les seules ressources techniques du milieu. L'architecte urbain sollicité n'a fait qu'imprimer à l'édifice rural la plasticité familière des édifices urbains de l'époque. Affinité logique. La tendance vers le monumental et les effets de perspective s'accentuent.

48. Nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance à M. Méras, archiviste en chef, et M. Toujas, archiviste adjoint de Tarn-et-Garonne, pour la documentation précieuse qu'il nous ont communiquée.

Que l'art du grand siècle ait pu se manifester sur des édifices en plein champ, rien de plus inattendu. Le colombier de *Nadesse* est là pour attester cette étonnante diffusion.

Lorsque, pour éviter la monotonie du grand siècle découlant de la symétrie, les architectes introduisaient surtout à partir de 1660 plusieurs éléments, ils leur assignaient une alternance, un rythme ; c'est ainsi qu'un fronton courbe succédait à un fronton triangulaire, une lucarne à un œil-de-bœuf. Ce qui prévalait, c'était un rythme de masse touchant l'ensemble des lignes. M. Louis de Hautecœur a souligné combien les architectes de la deuxième moitié du XVIIe siècle « se souciaient de lier les parties au moyen de lignes horizontales pour atténuer progressivement la mode des lignes verticales née dans les villes resserrées du moyen âge [49] ».

Le colombier de *Nadesse* est un bel édifice carré de six mètres de côté, doté d'un escalier de pierre sous tourelle qui a pour but de déterminer une saillie pittoresque sur la masse d'architecture. La ligne des arêtiers de la toiture à quatre pans affectant la forme d'un tronc de pyramide comporte un coyau à la base. Un lanternon pyramidal domine l'ensemble de l'édifice. Deux frontons, triangulaire à l'est et circulaire au sud, surmontent les deux lucarnes percées chacune de huit trous ; leur tympan est dénué de tout détail ; plus on s'avance dans le siècle, plus le décor s'allège et s'épure.

Ces lucarnes, avec leurs parements latéraux et leurs jouées très réduites, ainsi que les détails de la corniche, sont la réplique rustique de l'ancien palais épiscopal (actuel Musée Ingres [50]), construit en 1664 par Bernard Capmartin, fils d'un élève du célèbre architecte toulousain Nicolas Bachelier. Entre le talon et la cimaise de la corniche s'intercalent une ligne de denticules et deux bandes formées chacune de deux assises de briques ; deux bandeaux de briques jouant le rôle de parement et de larmier complètent l'ensemble architectural. Un enduit de un centimètre d'épaisseur recouvre les faces et s'intercale entre les briques pour faire ressortir leur ton brun rouge ; agrégat de sable et de chaux grasse, ce « beurrage » en opposition de tons cerne la corniche, les bandeaux et sertit la toiture. Les peintures du rez-de-chaussée, habilement restaurées en 1956, évoquant les travaux et les jours au XVIIIe siècle, s'harmonisent avec l'ensemble architectural.

Nous ne saurions terminer cette description sans signaler le cadran solaire sur la face sud ainsi que l'aménagement de cinq cents boulins dont plus de deux cents sont faits avec de la glaise

49. Louis de HAUTECŒUR, *Histoire de l'art classique en France* (Paris, A et J. Picard, 1943).
50. A Montauban.

PLANCHE II.

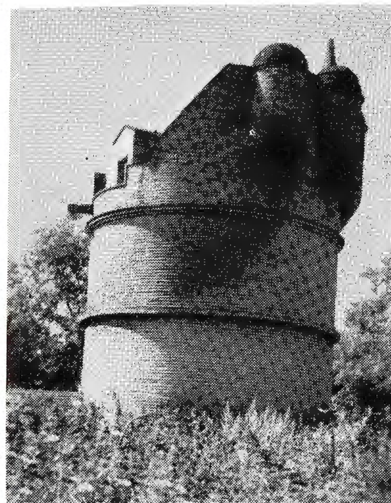


FIG. 1.
Un des plus beaux colombiers seigneuriaux du sud de la France, situé à Montauban, quartier de Montauriol. Coupole hémisphérique. Monument historique. Construit en 1540. Route nationale n° 99.



FIG. 2.
Colombier seigneurial (XVIIe siècle), à Montech (Tarn-et-Garonne). Domaine du Mesnil. Route nationale 113.



FIG. 3.
Colombier seigneurial de Fonneuve, près de Montauban. Escalier extérieur sous tourelle. Route nationale n° 20.



FIG. 4.
Les quatre colombiers du domaine d'Arailh, à Savenès (Tarn-et-Garonne), XVIIe siècle. Construction antérieure à celle de l'ancien palais épiscopal de Montauban (actuel Musée Ingres). Curieuse ressemblance de ces deux édifices.

séchée soutenue par une armature de roseaux. Dans un édifice aussi soigné, l'utilisation de ce matériau avait son importance. Il était, en effet, reconnu que les pigeons choisissaient de préférence les boulins en terre, à cause de la fraîcheur de celle-ci en été et de sa douceur en hiver ; la création de ce microclimat de tiédeur ou de fraîcheur, suivant la saison, était un art fondé uniquement sur l'observation attentive.

Ainsi, tout était prévu dans les moindres détails pour faire du colombier un bel édifice à la fois confortable pour les pigeons et imposant pour la bonne renommée de l'exploitation.

On pouvait dire autrefois avec envie : « Ceux de Nadesse ont un beau colombier... » comme on dirait de nos jours : « Ceux de Nadesse ont une belle gerbière... » Cet élément avait son importance dans la psychologie terrienne, car on sait combien les mariages s'élaboraient lentement à la faveur des rassemblements ruraux que dictait le cycle des travaux, le dépiquage des grains, la vendange, « *la despélouquado* [51] ». On venait parfois de loin, recherchant les affinités ; par atavisme terrien, le souci de consolider le patrimoine ou de l'arrondir entraînait la préoccupation du père et de la mère de choisir un futur mari pour la fille de la métairie du Grand-Colombier.

LE TERME DE « COLOMBIER » DANS LA TOPONYMIE REGIONALE ET L'ONOMASTIQUE

Toute la fierté terrienne s'exprimait dans la masse et les lignes de l'édifice. Il y avait en outre à l'intérieur de la société paysanne des groupes parfois antagonistes, les bourgeois, les « pagès », les petits propriétaires, les laboureurs, dont les différences se traduisaient par des manifestations extérieures : habillement, ameublement, maison ; aussi bien le colombier, tant par son importance que par son style, servait-il à afficher une certaine supériorité, à donner ce « vernis de considération ».

Il n'est donc pas étonnant de rencontrer fréquemment tant sur la carte que sur le cadastre, les termes de « *Colombier* », « *Les Deux Colombiers* », « *Grand Colombier* », « *La Cime du Colombier* », « *La Colombario* ». Par incidence, le nom patronymique « Colombier » se substituait parfois à d'autres noms dont la banalité roturière pesait comme un fardeau. Les seigneurs eux-mêmes prolongeaient la consonance poétique de leur nom : *François de*

51. C'est au cours de ces rustiques soirées que se perpétuaient, à la lumière des chaleils ou des lampes à pétrole, les saveurs du folklore. Le grand félibre Antonin Perbosc recueillit, à Comberouger (Tarn-et-Garonne), la tradition orale des « Contes de la Vallée du Lambon ».

Laroze, seigneur du Colombier, le 9 septembre 1618, figure comme témoin de mariage entre François de Malvin et Marie de Maccault.

Par acte en date du 17 août 1179, Guillem Raimon Esqualdatus, de Finhan, avait donné à l'abbé de Grandselve ses droits sur la terre « des hommes du Colombier ».

Tous ces éléments s'interpénétraient dans le complexe rural. Il est impossible de nos jours de faire la part revenant à chacun d'eux, d'établir une ligne de « clivage » entre la portée sociale du colombier et sa portée utilitaire (rôle de la colombine dans l'économie rurale).

AUTRE TYPE DE COLOMBIER DES XVIIe ET XVIIIe SIECLES : LES COLOMBIERS SEIGNEURIAUX OU FUYES, A TOUR RONDE, COMPORTANT BOULINS DU REZ-DE-CHAUSSEE AU SOMMET

Nous n'avons pu en repérer que six en moyenne Garonne : Fonneuve, Montech (*planche* II, *fig.* 2 et 3), Montauban, Nérac, Montricoux, Tonneins. Les « fuyes » sont plus nombreuses dans les pays bordelais ; notons au hasard du passage, sans souci de recherche systématique, les colombiers de Camarsac, Daignac (château de Pressac ; Labrède (château de Montesquieu), Saint-Quentin-de-Baron (château de Bisqueytan).

Les premiers, à l'exception du colombier de Montauban (quartier Montauriol), se dressent altiers dans toute leur blancheur, car, selon Denis de Salvaing : « *Les Pigeons aiment le blanc fin et les lieux élevez ; leur naturel fuit les maisons basses et malpropres.* »

La technique du blanchiment recommandée dès 1600 par Olivier de Serres donnait lieu à une pittoresque préparation.

Savante mixture que cet enduit dont la variété des composants ne manquait pas d'inattendu. « On prend de la chaux blanche, neuve, détrempée avec du vin blanc ou à défaut avec de l'eau ; on y incorpore des cailloux de rivière très blancs et du verre en subtile poussière avec un peu de bourre blanche de tondeur pour éviter le fendillement. Tout cela est mêlé avec une spatule de bois jusqu'à ce que la matière puisse être appliquée à la truelle. On ajoute ensuite à ce blanc fin quelques glaires d'œufs. Il suffit de bien mêler le tout et de la répandre rapidement... »

Une autre recette consistait à remplacer le vin blanc ou l'eau par l'huile de noix et la bourre de tondeur par des étoupes de chanvre découpées menu. On ajoutait à la mixture de la graisse crue de bouc ou de chèvre hachée finement.

On comprend qu'une recette aussi onéreuse n'ait pu être appliquée qu'à de rares colombiers seigneuriaux.

Signalons à Montauban le très beau colombier seigneurial qui dépendait de l'ancienne abbaye de Montauriol ; il est situé à proximité de la villa « Les Anthémis », ancienne résidence du regretté poète Marcel Semezies. Construit en 1546, l'édifice apparaît dans sa brique rutilante comme un curieux mélange de l'art de la forteresse et de l'architecture religieuse (*planche* II, *fig.* 1). Ses trois échauguettes, son crénelage, sa gargouille sont les détails essentiels d'un art qui ne comporte aucune réplique en Aquitaine ; seule, la coupole hémisphérique s'apparente à celles des colombiers des châteaux de Pressac, commune de Daignac (Gironde), et de Camarsac (Gironde). Il nous paraît utile de signaler que le colombier du manoir d'Ango, à Varengeville-sur-Mer, en Normandie, construit en 1540, comporte une coupole identique.

Il existe encore à Montauban un autre colombier seigneurial qui dépendait de l'abbaye de Saint-Théodard ; c'est celui dont on découvre les vestiges dans le parc de la villa « Les Tilleuls », chemin de Beausoleil. Déjà, en 1866, Devals signalait son état de délabrement extrême [52] ; tour ronde, voûte d'arêtes en briques, escalier extérieur, coupole hémisphérique, telles étaient les lignes essentielles d'un édifice, maintenant envahi de buissons et tombé en ruine, faute de restauration.

TRES REPANDUS SONT LES COLOMBIERS A L'ARCHITECTURE ELEMENTAIRE

La variété des types est infinie. Ils diffèrent par la forme des toits, à quatre pans, à un seul pan, à deux gradins ou bien encore en bâtière (pigeonniers de Bordeneuve, à Montech ; de Dariat, à Réalville [Tarn-et-Garonne]). En Quercy et en Albigeois, région de Cordes-sur-Ciel, le gradin supérieur de la toiture de la plupart des colombiers est remplacé par deux pans en bâtière formant pignon. La substructure s'écarte parfois des lignes verticales pour prendre une forme évasée dont le pittoresque souligne le caractère utilitaire, pigeonniers de Dariat, de Lavergne (Lot), pigeonniers d'angle du château d'Arailh, à Savenès (Tarn-et-Garonne) (*planche* II, *fig.* 4). La protection contre les rongeurs était assurée par une ceinture de tôle de quelque vingt centimètres de largeur ou par un bandeau de carreaux de céramique.

52. D'après De Mentque, *Le Vieux Montauban* (Montauban, Forestié, 1946).

LE DECLIN DES COLOMBIERS

Nous avons essayé de démêler les origines des colombiers d'Aquitaine, d'en fixer l'âge d'or, d'en dégager les lignes d'architecture. La fin du XVIIIe siècle va amener leur déclin.

Devenus trop nombreux, les pigeons causaient de véritables déprédations aux récoltes ; aussi certains cahiers de doléances réclamaient-ils la destruction « *des pigeons qui mangeaient le blé en grain et des lapins qui le mangeaient en herbe* [53] ».

A l'Assemblée nationale, séance orageuse du 6 août 1789 : suppression du droit de colombier.

Proposée le 4 août 1789 et discutée le 6 août, la suppression du droit de colombier souleva de véritables tempêtes.

Le Moniteur universel, qui rend compte des débats, souligne : « ... Jamais séance ne fut plus orageuse, plus agitée ; jamais il n'y eut une contradiction aussi marquée dans les opinions ; jamais le choc ne fut plus violent et il ne s'agissait cependant que de pigeons ... » A plusieurs reprises, les clameurs, le tumulte, redoublèrent avec force ; le président Chapelier menaça de suspendre la séance. Le droit de colombier fut finalement aboli comme privilège, mais chacun fut autorisé à élever des pigeons. Rabaud de Saint-Etienne donna lecture d'un texte conçu dans les termes suivants : « Le droit exclusif de fuies et de colombiers sera aboli ; *les pigeons seront enfermés aux époques fixées par les communautés et durant ce temps ils seront considérés comme gibier. Tout le monde aura le droit de les tuer.* »

Un ordre nouveau s'instaure : une pétition adressée au corps municipal de Duravel pour n'avoir pas fixé les époques auxquelles « les oiseaux nuisibles » doivent être enfermés.

Comme elle paraissait désuète, à la fin du XVIIIe siècle, la sentence prononcée par le Parlement de Toulouse, le 15 février 1526, aux termes de laquelle un paysan fut condamné en appel « *à deux écus envers les pauvres et autres deux écus envers la partie appelée* » pour avoir tiré avec son arquebuse sur un vol de pigeons et en avoir tué un ! Tout manquement au respect des oiseaux privilégiés était réprimé.

53. (Extrait de *La Féodalité en Agenais en 1789*, manuscrit d'un curé de campagne. Notes par A. de Mondenard, Agen, Médan, 1879).

Ignorant ou faisant fi des délibérations de l'Assemblée nationale en date du 6 août 1789, le juge royal président du Comité patriotique de Duravel, aux confins de l'Agenais et du Quercy, condamne le sieur Jean Vidal, de la paroisse de Soturac, à un mois de prison, vingt-cinq livres d'amende et à la confiscation du fusil, pour avoir tiré sur un vol de pigeons dans une vigne appartenant à M. du Fossac, le 8 décembre 1789.

L'affaire ne tarda pas à rebondir en raison de la qualité du délinquant, Jean Vidal, membre de la Compagnie nationale de Soturac et du régiment national de Duravel. Soutenant la cause de son subordonné, le 26 décembre 1789, le capitaine Darque enregistra à son tour des dépositions « *afin qu'il ne soit fait aucun tort à qui que ce soit* ».

Ainsi, le 16 mai 1790, les « citoyens actifs patriotes et amis de la nouvelle constitution » adressèrent une pétition au corps municipal de Duravel pour lui demander, par application des dispositions du décret du 6 août 1789, de fixer les époques auxquelles les pigeons devaient être enfermés. Selon les pétitionnaires, la communauté de Duravel ayant fait preuve jusqu'à cette date d'une carence regrettable, la culpabilité de Jean Vidal paraissait singulièrement diminuée, d'autant plus que « journellement ce n'étaient que murmures et réclamations relatifs aux dommages occasionnés aux récoltes par une fourmillère (*sic*) de pigeons [54]... »

Nous regrettons de n'avoir pu trouver trace de la sentence mettant un terme au différend. Quoi qu'il en soit, au XIXe siècle, la campagne pour la destruction des pigeons et des colombiers s'est étendue simultanément en Agenais, en Quercy et en Languedoc. A la suite du rapport du préfet de Tarn-et-Garonne au Conseil général, en 1854, un vœu émis par cette Assemblée départementale dénonce la multiplicité excessive des colombiers (rapport du préfet au Conseil général, 1854, p. 118).

Le ton est donné ; le XIXe siècle ne fera qu'accentuer ces mesures, d'autant plus que l'industrie du chanvre a reçu un rude coup et que les engrais chimiques vont prendre une progressive extension.

Dans *Le Journal de Toulouse* du 23 août 1854, Théron de Montaugé applaudit à la circulaire du préfet de la Haute-Garonne recommandant l'exécution de l'arrêté préfectoral du 4 août 1811 aux termes duquel « les propriétaires sont tenus de renfermer les pigeons pendant cinq mois afin de remédier aux ravages que ces oiseaux causent aux récoltes. Il serait nécessaire, ajoutait-il, que

54. Nos vifs remerciements à M. le docteur Lacoste-Lagrange pour nous avoir aimablement confié un document extrait de ses archives personnelles.



FIG. 1.

Colombier de Nadesse, à Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne), XVIIe siècle, arcades comblées en 1740. Escalier sous tourelle extérieure. Frontons, triangulaire et circulaire. Chemin G. C. n° 26.

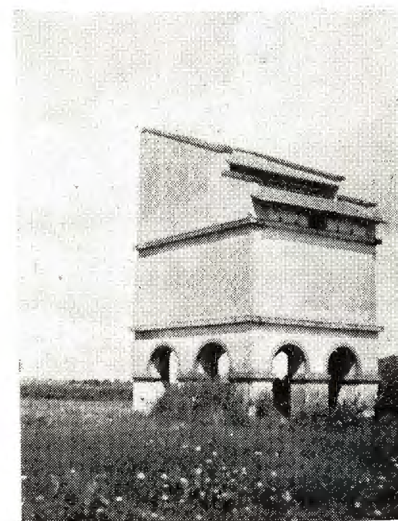


FIG. 2.

Colombier à deux gradins de toiture. Situé à l'entrée du bourg de Verdun-sur-Garonne. Chemin G. C. n° 26.



FIG. 3.

Colombier et « pigeonnière » de type commun, situés dans une même exploitation à Lafite (Tarn-et-Garonne) ; vallée de la Gimone. Chemin de G. C. n° 74.



FIG. 4.

Colombier hexagonal en brique situé sur une terrasse de la Gimone, à Vigueron (Tarn-et-Garonne).

la faculté accordée aux propriétaires de tuer des pigeons sur leur terrain fût étendue à toute l'année comme cela avait été proposé par une circulaire du ministre du commerce en date du 4 septembre 1835 [55] ».

Pour rehausser la valeur des textes administratifs et frapper l'opinion publique, Théron de Montaugé poursuit : « Il résulte des calculs de M. Paris, cité par M. Bosc, l'une des autorités de la science, qu'un couple de pigeons bizets et leurs quatre petits qu'ils font dans l'année, vivant pendant cinq mois de céréales, pois, vesces et autres grains, consomment la quantité de grain nécessaire pour *entretenir un homme pendant un mois, tandis que leur chair peut à peine le nourrir pendant un jour.* » Cette opinion trouvait un écho chez les propriétaires qui confiaient l'exploitation de la borde à un métayer. Les pigeons ne constituaient de revenu que pour ce dernier et les valets de ferme ; en 1869, le pigeon *Pattu* exporté vers le bas Languedoc se vendait couramment 0,70 F et 1 franc en hiver.

Les cultures de petits pois commencées en Agenais autour de 1880 ont entraîné la destruction systématique des pigeons. Ainsi, le choix des cultures a-t-il retenti dans deux sens opposés sur l'élevage des pigeons, favorisé d'abord par le chanvre et condamné ensuite par les cultures maraîchères [56].

L'ARCHAISME TOUT RELATIF DES COLOMBIERS FAIT ILLUSION

De nos jours, bien de ces édifices vieillots s'écroulent en plein champ. Il nous est cependant agréable de signaler le souci qu'ont eu certains architectes et propriétaires de sauvegarder dans les constructions modernes cette tradition régionale.

A proximité du carrefour des routes nationales 113 et 128, près de Montech (Tarn-et-Garonne), une maison récemment édifiée est surmontée d'un colombier à deux gradins de toiture dont le caractère postiche habilement dissimulé s'intègre dans l'harmonie des constructions avoisinantes. A Bourret (Tarn-et-Garonne), M. Laporte, avisé propriétaire, a su associer à sa demeure moderne et confortable le charme des vieilles choses ; son colombier restauré flambe au pied du coteau dans le soleil de Gascogne ; impression délicieuse.

55. P. DEFFONTAINES, *Les Hommes et leurs travaux dans les pays de la moyenne Garonne* (ouvrage cité).

56. THÉRON DE MONTAUGÉ, *L'Agriculture et les classes rurales dans le pays toulousain depuis le milieu du dix-huitième siècle*, (Paris, 1869).

A Comberouger (Tarn-et-Garonne), le château d'eau alimentant une partie de la commune affecte la forme d'un pigeonnier sur piliers.

De ces vieux édifices aux machines modernes hoquetant dans les champs, l'anachronisme n'est qu'apparent. Deux époques de l'histoire rurale se confrontent sans que les siècles aient pu entamer ce qu'il y a de permanent dans la vie terrienne. Ces seigneurs, bourgeois, paysans, rencontrés au détour des documents, en contact avec leur terre, leur maison, leur colombier, leur notaire, étaient-ils, au fond, si différents de nous-mêmes ?

A une époque où se pose avec tant d'acuité le problème du renouveau de l'économie rurale qui rendra plus claire la place de l'homme dans le complexe régional, comment ne pas songer à cette continuité d'éléments qui s'enchevêtrent dans l'espace et dans le temps ?

En dépit des crises, tout homme des champs porte inconsciemment en lui, venus d'un lointain passé, opiniâtreté, individualisme, passion pour conquérir le sol, désir d'ascension dans la hiérarchie sociale. Longtemps subsisteront encore ces phénomènes humains sous-jacents à toute évolution économique. C'est dans ce sens que l'archaïsme des colombiers ne peut que faire illusion.

Peut-on aborder la question du remembrement des terroirs sans faire intervenir ces aspects psychologiques qui ont exercé leur autorité et leur séduction sur les âmes terriennes ? « *Nous sentons confusément que tout se tient derrière nous. Vaste mouvement qui nous porte toujours...* » a pu écrire Gaston Roupnel dans une belle élévation de pensée [57].

Histoire, géographie, archéologie, interférant sans cesse, convergent vers une même unité pour orienter le présent afin que nous cheminions d'un pas plus sûr. Ce sens de l'universalité nous a découvert l'aspect émouvant des humbles choses de chez nous.

Le champ, le colombier, la maison, triptyque de nos terroirs aquitains dont l'élément médian s'estompe de plus en plus, œuvres humaines qui se sont associées de génération en génération et vers lesquelles, au passage, nous nous tournerons toujours avec sympathie pour y méditer la leçon d'une prodigieuse adaptation, y découvrir aussi un équilibre, un apaisement.

Puissent ces vieux monuments de la terre d'Oc porter longtemps encore leur message pour que tout ce qui flotte d'humain sous nos horizons familiers continue à participer à la poésie des champs !

57. Gaston ROUPNEL, *Histoire de la campagne française* (Paris, Grasset, 1938).

LES SOURCES

I. — Documents d'archives.

Archives municipales de Bordeaux (fonds BAUREIN, ji 24).
Archives départementales de la Gironde : série C 3624, 9 juill. 1698 ; série 3 E 1065, 13 juill. 1542 ; série 3 E 1068, 16 nov. 1547 ; série 3 E 4480, 16 août 1549.
Archives historiques de la Gironde (t. VII).
Archives départementales de Tarn-et-Garonne : série 5 E, folio 37, année 1345 ; série 5 E, folio 41, année 1633 ; série 5 E, folio 116, année 1634 ; coutumes d'Asques (Tarn-et-Garonne), année 1512.
Archives départementales de Lot-et-Garonne : série E, supplém. 2220, folio 276 (juridiction de Clairac, année 1659) ; série E 3154 ; série E 1693 (G.C. 5) ; série E, supplém. 185 ; série E, supplém. 196 (A.A. 2).
Archives départementales de la Haute-Garonne : série C 2299.
Archives personnelles de M. le docteur Lacoste-Lagrange, secrétaire du groupe d'études Jules-Delpit, Bordeaux.

II. — Périodiques.

Annales du Midi (années 1934, 1953).
Annales d'histoire économique et sociale (1936, Marc BLOCH, « La lutte pour l'individualisme agraire au XVIII[e] siècle »).
Annales de géographie (oct.-déc. 1945).
Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne (années 1876 et 1911).
Revue de géographie humaine et d'ethnologie (1948).
Revue de l'Agenais (1902).
Journal des Etats généraux (1789, t. II), publié par LE HODEY DE SAINT-CHEVREUIL.

III. — Ouvrages.

A. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE.

(Histoire, géographie, voyages, architecture.)

Marc BLOCH. — *Les Caractères originaux de l'histoire rurale française*, nouvelle édition, suppléments d'après les travaux de l'auteur, par R. DAUVERGNE (Colin, 1956).
Gaston ROUPNEL. — *Histoire de la campagne française* (Paris, Grasset, 1938).
Arthur YOUNG. — *Voyages en France* (1787, 88, 89) ; traduction H. SÉE (Paris, Colin, 1931).
Max SORRE. — *Les Fondements de la géographie humaine* (t. III, Paris, 1952).
A. VINCENT. — *Toponymie de la France* (Bruxelles, 1937).
VIOLLET-LE-DUC. — *Dictionnaire raisonné de l'architecture française.*
BOREL D'HAUTERIVE. — *Revue nobiliaire, historique et biographique* (Paris, J.-B. Dumoulin, 1866, t. II).

Pierre DEFFONTAINES. — *Les Hommes et leurs travaux dans les pays de la moyenne Garonne* (thèse, Lille, 1932).
Pierre DEFFONTAINES. — *Géographie et religions* (Paris, Gallimard, 1948).
Olivier de SERRES. — *Théâtre de l'agriculture et mesnage des champs* (Paris, Métayer, 1600).
Louis de HAUTECŒUR. — *Histoire de l'art classique en France* (Paris, A. et J. Picard, 1943).
A.-G. BARROIS. — *Manuel d'archéologie biblique* (Paris, A. Picard, 1939, t. I).
C. ENLART. — *Manuel d'archéologie française*, II[e] partie, t. II, architecture civile et militaire (A. Picard, 1929).
Michel SABBAGH. — *La Colombe messagère* (traduit de l'arabe par S. de SACY, Paris, Imprimerie impériale, 1805).
F. VIGOUROUX. — *Dictionnaire de la Bible*, t. II (imp. Letouzey et Ané, Paris).

B. — DOCUMENTATION JURIDIQUE.

Jean de CAMBOLAS. — *Arrests notables du Parlement de Toulouse* (Toulouse, 1682).
CASENEUVE. — *Le Franc-Alleu de la province de Languedoc establi et défendu* (2[e] éd., Toulouse, 1645).
Antoine SOULATGES. — *Coutumes, gardiage et viguerie de Toulouse* (Toulouse, Dupleix, 1770).
Antoine LAPLACE. — *Introduction aux droits seigneuriaux* (Paris, de Nully, 1749).
Abraham LAPEYRÈRE. — *Décisions sommaires du Palais, arrêts du Parlement de Bordeaux* (N. de la Cour, 1717).
BRILLON. — *Dictionnaire des arrêts* (Paris, G. Cavelier père, 1727).
Denis de SALVAING. — *Traité de l'usage des fiefs et autres droits seigneuriaux* (Avignon, 1731).
Simon d'OLIVE DU MESNIL. — *Questions notables du droit décidé par plusieurs arrêts de la Cour du Parlement de Toulouse* (Toulouse, 1682).
BOURDOT DE RICHEBOURG. — *Coutumier général* (Paris, 1724).
Jehan PAPON. — *Recueil d'arrests notables des Cours souveraines de France* (Paris, R. Fouet, 1610).
André VIALA. — *Le Parlement de Toulouse et l'administration royale laïque, 1420-1525* (Albi, 1953).
LA POIX DE FRÉMENVILLE. — *Pratique des droits seigneuriaux* (t. IV).

C. — DOCUMENTATION RÉGIONALE.

Ch. HIGOUNET. — *La Communauté et les coutumes du Burgaud* (Toulouse, Privat, 1936).
Ch. HIGOUNET. — « Le régime seigneurial et la vie rurale dans la commanderie du Burgaud (*Annales du Midi*, 1934).
Ch. HIGOUNET. — « L'Occupation du sol du pays entre Tarn et Garonne » (*Annales du Midi*, t. LXV, année 1953, n° 23).
Jean DONAT. — *Une communauté rurale à la fin de l'ancien régime, Larrazet* (Montauban, Forestié, 1926).
H.-E. REBOUIS. — *Les Coutumes de l'Agenais, Monclar, Monflanquin* (Paris, Larousse, 1890).
H.-E. REBOUIS. — *Coutumes de Castelsagrat en Quercy* (Paris, Larousse, 1887).
H.-E. REBOUIS. — *Coutumes de Puymirol en Agenais* (Paris, Larousse, 1887).

Robert BOUTRUCHE. — *Une société provinciale en lutte contre le régime féodal. L'alleu en Bordelais et en Bazadais du onzième au dix-huitième siècle* (Rodez, imprimerie Carrère, 1947).
BARADAT DE LACAZE. — *Coutumes d'Astaffort* (Paris, Champion, 1885).
R. LATOUCHE. — *La Vie en bas Quercy du quatorzième au dix-huitième siècle* (Toulouse, Privat, 1923).
THÉRON DE MONTAUGÉ. — *L'Agriculture et les classes rurales dans le pays toulousain depuis le milieu du dix-huitième siècle* (Paris, 1869).
Jean DONAT. — « Une abbaye cistercienne et son budget au XVIIIe siècle » (*Annales du Midi*, 1934).
Robert BOUTRUCHE. — *Bordelais, Agenais, Bazadais, bas Quercy* (Paris, 1936).
J.-F. SAMAZEUILH. — *Histoire de l'Agenais, du Condomois, du Bazadais* (Auch, 1848).
J. ANDRIEU. — *Bibliographie générale de l'Agenais, Condomois, Bazadais* (Agen, 1886).
TAMIZEY DE LARROQUE. — *Deux livres de raison de l'Agenais* (Auch, Picard, 1893).
Y. DOSSAT. — *Les Divisions administratives de l'Agenais à l'époque d'Alphonse de Poitiers* (Bordeaux, 1949).
Manuscrit du journal d'un curé de campagne (introduction et notes par A. de MONDENARD. *La Féodalité en Agenais en 1789*), Agen, Médan, 1879.
Marcel MARION. — *Etat des classes rurales au dix-huitième siècle dans la généralité de Bordeaux* (Paris, Picard et fils, 1902).
Docteur COUYBA. — *La Misère en Agenais, 1600-1629* (Villeneuve, 1902).
D. DEVIC et D. VAISSETTE. — *Histoire générale du Languedoc* (t. LIV-XLII, Paris, 1730).

D. — DOCUMENTS FIGURÉS.

5 planches en couleurs, sur canson (gouache) ; 1 carte, 15 figures.
Microfilms (3 documents, 10 vues).
28 documents photographiques.

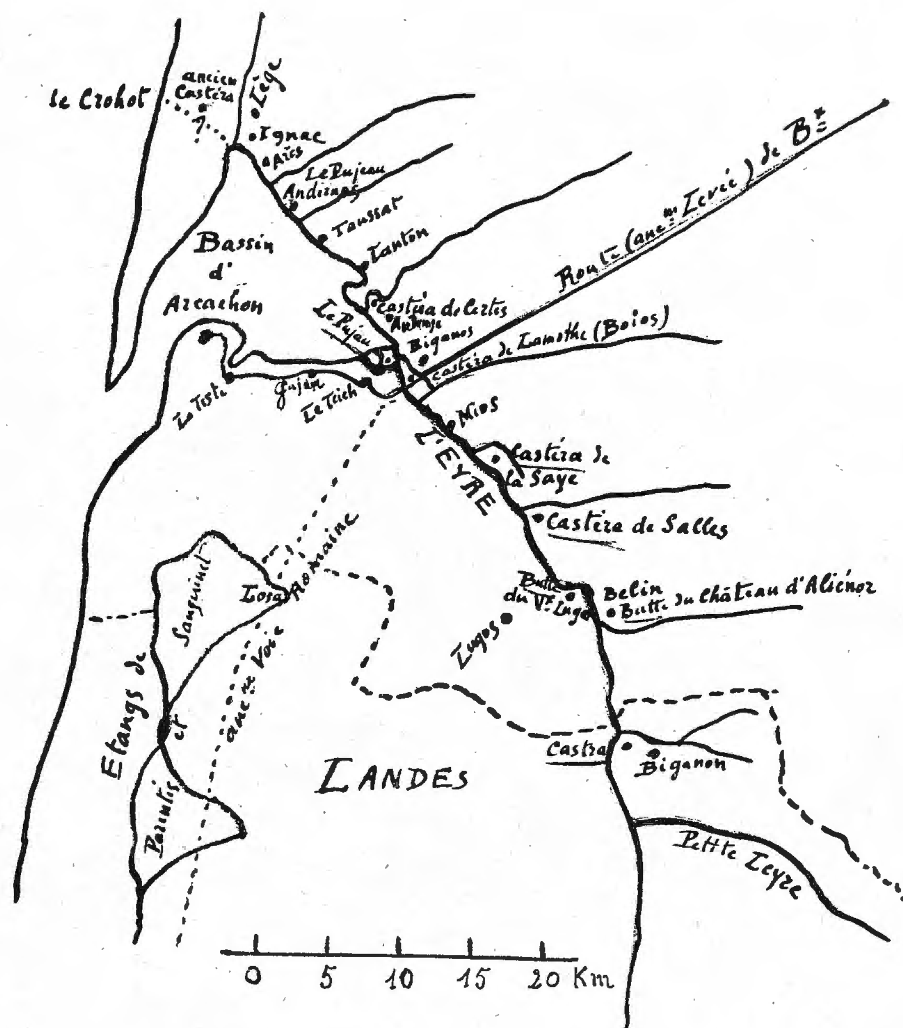
Le Pujau et les Pujolets de l'Eyrotte, au Teich

par l'abbé MARC BOUDREAU.

On connaît déjà l'existence de plusieurs « mottes » féodales ou « castéra » sur les bords de l'Eyre et du bassin d'Arcachon, spécialement dans la région qui confine à cette petite rivière côtière. Le plus célèbre est le Castéra du lieu-dit de Lamothe-de-Buch ou du Teich, situé sur la route de Bordeaux à Arcachon, entre Facture et le pont de l'Eyre (ou la Leyre) sur la droite, après avoir passé le premier petit pont de l'Eyga. Ce nom, rappelons-le, vient de « castra », en latin camp ou ouvrage fortifié. Du château féodal qui y fut construit au moyen âge sortirent les seigneurs de Lamothe et les captaux de Buch : ces derniers allèrent habiter au XIVe siècle à La Teste-de-Buch. La butte ou motte — voisine des fouilles où le docteur Peyneau a découvert la cité de Boios, capitale gallo-romaine du pays de Buch et première résidence du captal de Buch (captalis Boiorum) — a 10 mètres de haut avec basse-cour et double fossé : c'est le type du genre régional décrit par Léo Drouyn, en 1865, avec un plan dans l'introduction de la *Guienne militaire*. Des monnaies romaines du bas Empire y ont été trouvées au sommet. Au moyen âge, une tour s'élevait là qui fut démolie à la fin du XVIIIe siècle : la carte de Belleyme la mentionne avec un dessin.

A Audenge, sur le bord du bassin, près des réservoirs à poissons, il existait, sur le domaine de Certes, la motte d'un autre « Castéra », qui fut nivelé, avec fossé circulaire à moitié visible de nos jours. C'est le marquis de Durfort de Civrac, seigneur de Certes, qui, pour construire son nouveau château d'Audenge, fit démolir celui de Lamothe dont il était aussi seigneur. Ce Castéra se trouvait situé à l'embouchure de l'Eyre sur le bassin.

Un troisième petit Castéra se dresse sur la commune de Mios, près de la station de la Saye, sur la rive droite de l'Eyre, et domine la station préhistorique du Bourdiou, fouillée par le docteur Peyneau : ce n'est ni un tumulus ni une motte féodale, mais, dit-il, un poste de vigie ou de signaux de l'époque romaine.



(Cliché de l'auteur.)

Divers « Castéra » et « Pujau » des bords de l'Eyre et du Bassin d'Arcachon.

En remontant la même rivière, on trouve le Castéra de Salles, l'antique Salomacum (marché du sel), ancien château-fort, près de l'église.

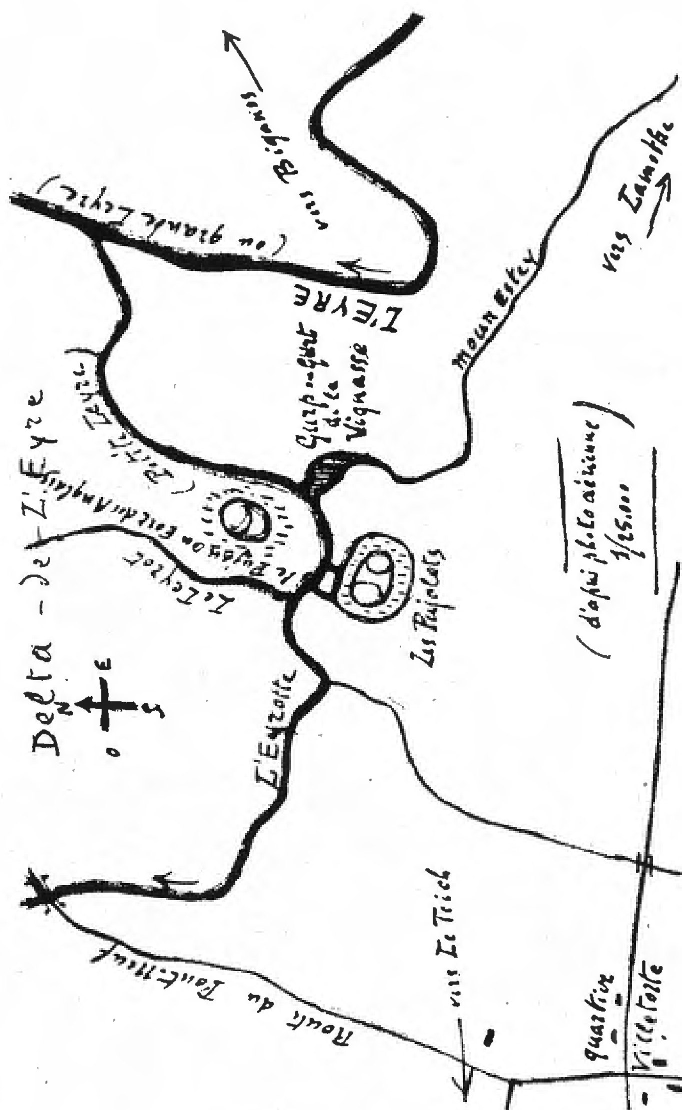
On peut aussi noter, plus au sud, rive gauche actuelle de l'Eyre, au *Vieux-Lugo*, au sud-est de la vieille église, une butte avec traces de fossé ; puis, à Belin, la butte bien démolie du château de la reine Aliénor d'Aquitaine, et, plus en amont, sur l'Eyre toujours, le lieu-dit *Castra*, dans la commune de Biganon (Landes).

Avec Baurein, citons encore, au nord-ouest du bassin d'Arcachon, entre Lège et l'Océan, dans les dunes côtières où passe le chemin de la plage du « Crohot » (« trou » en patois landais), un autre castéra, enseveli dans les sables mais qui communiquait avec la mer par une route, ce qui est confirmé par la tradition des anciens du pays. A l'époque anglaise, un château y aurait été également construit. Des matériaux provenant de ce château ruiné auraient servi à édifier une des premières églises de Lège.

Ainsi, voyons-nous les bords de l'Eyre et son prolongement probable vers l'Océan, à l'époque romaine et au moyen âge, jalonnés et défendus par des postes fortifiés dits tous « Castéra ». Ajoutons une autre constatation dans les exemples précités : le Castéra de Lamothe-de-Buch ou du Teich (actuellement dans la commune de Biganos), dominait et semblait protéger la cité de Boios sur l'Eyre et bien mieux sans doute son port intérieur, que le docteur Peyneau a cru reconnaître dans le bassin aux eaux stagnantes que l'on appelle l'Eyga et qui communiquait jadis par le ruisseau d'Arneyre avec l'Eyre par un « goulet » et un « culet ».

C'est grâce à l'étude de ces divers « castéra », à leur plan et à leur place stratégique, si l'on peut dire, qu'il me semble pouvoir ajouter à leur série une autre butte dont l'importance sur un bras de l'Eyre pourrait n'avoir pas été moindre. Quoique moins élevé, il existe, en effet, sur la petite Leyre ou l'Eyrotte, qui passe devant le Teich, bien avant le bourg, l'église et le château de Ruat — qui défendait lui aussi, notons-le, l'ancien port ou Motte au lieu-dit La Moulette — donc, en aval et à l'ouest de Lamothe, un petit mamelon surnommé en patois le Pujau ou « Fort des Anglais », et, sur le cadastre de 1849, la « Redoute ». Il s'élève sur la rive droite de l'Eyrotte (ou Leyrotte) dans une boucle que forme cette ramification de la rivière avec une autre maintenant oblitérée, nommée « le Leyrot » ; celui-ci remontait vers le nord et contribuait à former un vrai delta. Cette défense naturelle, merveilleusement choisie, était complétée par un fossé circulaire, aujourd'hui marqué par une abondance de roseaux.

Ce mamelon mesure 30 mètres environ de large, avec une hauteur de 4 à 5 mètres qui tombe, au nord, à pic dans le fossé.



Delta de l'Eyre. — Le Pujau (ou Fort des Anglais) ; les Pujolets ; le Gurp de la Vignasse.

(Cliché de l'auteur.)

Au sud, un plan inférieur, comme une basse-cour, de 30 mètres de large environ, inscrit dans les limites de l'ancien fossé, rappelle en plus petit la disposition du Castéra de Lamothe. Le docteur Peyneau y avait trouvé des tuiles à rebords, ce qui nous autorise encore à voir là un petit castéra romain. Il semblait défendre le bras méridional du delta et, sans doute, comme la suite le montrera, un petit port naturel que l'on appelle le « Gurp » ou « Gurt » de la Bignasse (ou Vignasse).

Sur la rive gauche de l'Eyrotte, presque en face du Pujau, existe en effet un trou bien curieux et très important, de 20 mètres de long et 15 mètres de large environ. Sa profondeur, étonnante dans une région marécageuse qui se colmate facilement à travers les siècles et les ans, était, paraît-il, il y a quelques années, de 7 à 10 mètres. M. Dauriac, maire actuel du Teich, qui prétend avoir jadis constaté au moins 7 mètres, vient, à ma demande, de m'avouer qu'après les débordements et l'apport des boues de la Cellulose du Pin, qui déverse ses eaux-vannes dans l'Eyre, il n'a plus trouvé que 3 mètres de fond ; la même profondeur que l'Eyga. Ce Gurp était le vaste estuaire, un peu resserré à chaque extrémité, d'un petit estey dit « Moun Estey ». Qu'il se soit maintenu dans sa largeur sinon dans sa profondeur est une chose surprenante : son nom d'ailleurs dénote un fait ancien et impressionnant, puisque le mot « Gurp » veut dire gouffre : on connaît le Gurp entre Soulac et Montalivet, sur la commune de Grayan, qui est un gouffre marin, formant une anse sur la côte médocaine, où les anciens situent le « port des Anglots », lieu de débarquement de Talbot en 1452. Dans le Tarn, on appelle « Gourps » certains gouffres de rivières souterraines. Au Teich, on dit aussi « Gurt », nom plus ancien peut-être et dérivé du latin « Gurges, gurgitis », qui signifie gouffre. Quant au mot Vignasse ou Bignasse, il rappelle sans doute d'anciennes vignes, comme la Vignotte à Audenge ou la Vigne au Cap-Ferret.

Ne serait-ce pas là le bassin d'un ancien petit port pour les pinasses de jadis aux formes pointues d'origine antique et mystérieuse ?

Ce qui semble confirmer mon hypothèse, c'est que, quelque 30 mètres à l'ouest, en aval, sur la même rive gauche du ruisseau, faisant exactement face au « Pujau des Anglais », émerge des prés marécageux un ensemble de petits mamelons nommés « *lous Pujolets* », les petits Pujaus ou Puys : c'est d'abord un petit monticule ovale de 60 mètres de long, s'élevant aux deux extrémités est et ouest de 1,50 m. Un ancien fossé l'entoure, de 15 à 20 mètres de large, garni maintenant de roseaux et limité extérieurement par un reste de talus concentrique. De plus, au nord-

ouest, ce talus se prolonge et se rattache à une troisième petite éminence quadrangulaire, dont le bord nord, abrupt, domine la rive de l'Eyrotte. Ajoutons que ces trois « pujolets » sont eux-mêmes encadrés et défendus par l'estey du Gurp et un autre ruisseau ou « craste » à l'ouest.

Cet ensemble dénote bien l'organisation d'un port avec ouvrages défensifs sur les deux rives, fermant ou surveillant son accès. Le Pujau, cependant, semble remonter à l'époque romaine dans sa forme primitive comme les « castéra » de la région, puis avoir été réemployé par les Anglais dont il a gardé le nom « Pujau des Anglais ». Ceux-ci, pour renforcer sa défense, durent construire en face un autre bastion moins important, fait de palissades et de fossés entourant des tourelles en bois pour verrouiller plus aisément l'entrée de la petite base navale établie dans le « Gurp de la Bignasse ». Disons, en terminant, que ce gouffre, dont le nom impressionnant et mystérieux a traversé les siècles, semble bien être d'origine géologique, comparable peut-être au fameux « trou de Saint-Yves », qui se trouve au pied des villas d'Arcachon, à l'est de la croix des Marins et de la jetée de Notre-Dame.

Découverte faite dans la commune de Macau en novembre 1953

par Henri DOMY.

A la fin du mois de novembre 1953, M. Lagunegrand, maire de Macau, fit une visite à M. Cousté, président de la Société archéologique de Bordeaux, pour lui signaler qu'un de ses administrés avait mis au jour de très nombreux ossements humains, lors du labourage d'une de ses terres, et l'inviter à se rendre sur les lieux. Notre président, dans l'impossibilité d'y aller, délégua deux membres de la Société, et le samedi 19 décembre, MM. Isola et Domy se rendirent à Macau.

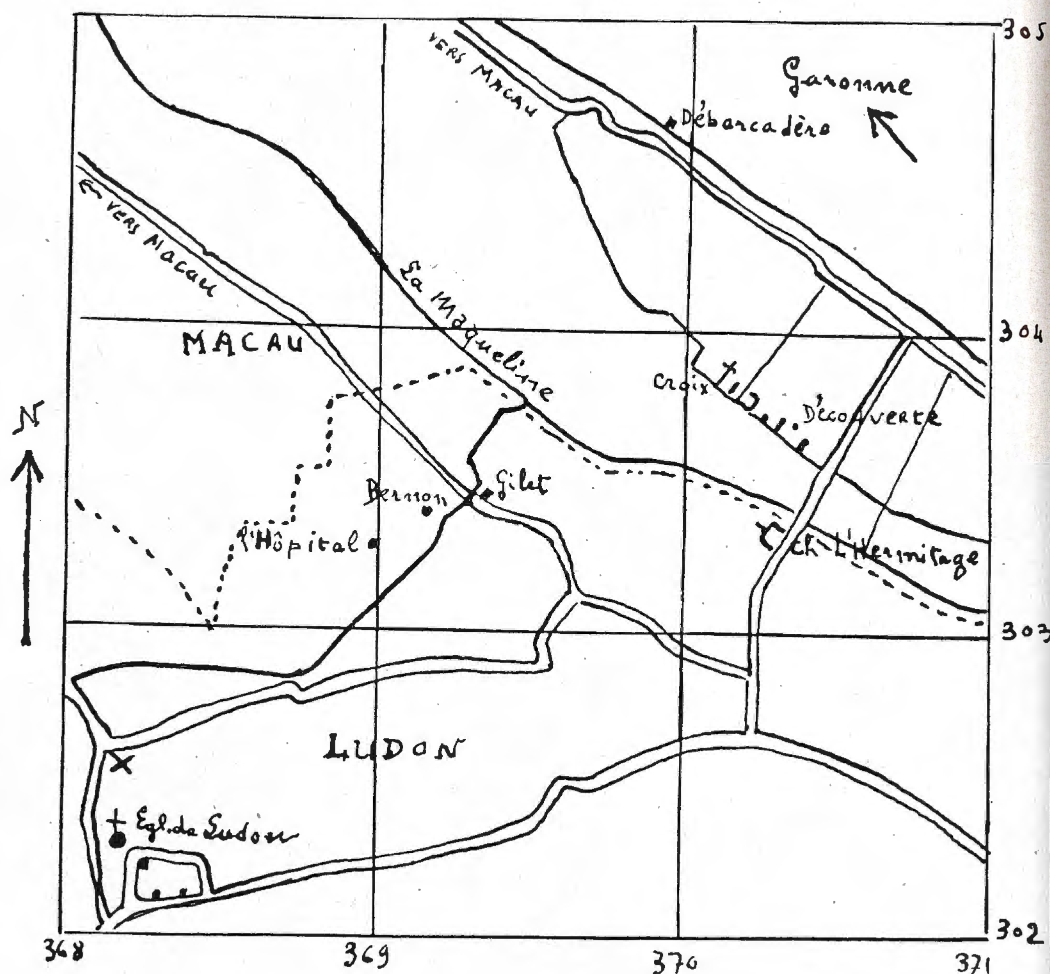
Arrivés sur les lieux, vers 15 heures, accompagnés du maire et de son adjoint, ils remarquèrent, dans un champ nouvellement labouré, en vue de la plantation d'artichauts, une aire blanchâtre parfaitement rectangulaire. Aux dires du cultivateur, ce champ n'avait jamais été labouré aussi profondément et rien de particulier n'avait été constaté jusqu'à ce jour. L'examen des ossements ramenés à la surface permit de déterminer que ceux-ci n'étaient pas très anciens.

Nos collègues M. le professeur Coupry, directeur de la IX[e] circonscription des antiquités historiques, et M. Anus, architecte des bâtiments de France, s'étant rendus sur les lieux, déclarèrent que « tout laissait croire qu'il s'agissait de souvenirs d'un hôpital ou plutôt d'une léproserie relativement récente ».

Mon ami, M. Isola, et moi-même partageons l'opinion de nos deux éminents collègues.

Le lieu de la découverte est situé au sud de la commune de Macau, dans une portion de territoire connue sous le nom d'Isle de Macau, située entre la Garonne et un estey portant le nom de Maqueline (carte E.M. n° 180, Bordeaux, III, zone sud, carroyage Lambert, $x = 370, 400$; $y = 303, 700$.

A 300 mètres de cet endroit se trouve, au sud, un château portant le nom d'*Hermitage* et qui possédait une chapelle ; à 1 200 mètres, à l'ouest, un lieu-dit l'*Hôpital ;* à 300 mètres, au



Découverte à Macau.

(Echelle : 1/25 000.)

nord-ouest, une croix de pierre, et enfin, à 1 100 mètres, au nord-ouest, sur le bord de la Garonne, un point appelé *Débarcadère* [1].

L'endroit où ont été mis au jour ces ossements pourrait bien être celui d'une ancienne fosse commune, dans laquelle auraient été déposés de nombreux corps d'individus victimes d'une épidémie.

Le nom d'*Hôpital* donné au lieu-dit semble ne prêter à aucune équivoque. D'autre part, la présence d'une croix de pierre érigée en un endroit désert, assez éloigné d'un carrefour de route, ainsi que de la bordure d'un chemin, permettrait de supposer que cette croix fut dressée pour commémorer un souvenir ou signaler un emplacement particulier. En outre, l'endroit situé sur la Garonne et communément appelé « Débarcadère » pourrait bien être un ancien point d'escale de navires, où ceux-ci devaient s'arrêter en vue de mise en quarantaine ou de visite sanitaire, avait l'entrée à Bordeaux.

Les navires, transportant des malades, s'arrêtaient-ils en ce lieu, les malades débarqués étaient-ils transportés à l'hôpital voisin et les voyageurs ou marins décédés déposés dans la fosse commune ouverte à mi-chemin entre l'hôpital et le lieu de débarquement ?

A signaler la mise au jour, parmi les ossements, de trois pièces de monnaie, assez sérieusement abîmées, que notre collègue, M. Bastide, a bien voulu identifier, ce dont nous le remercions bien vivement. Il s'agit de :

Un double tournois, LOVIS XIII R. DE FRAN. ET. NA., buste drapé et cuirassé, à dr., D (Lyon) ; au revers DOVBLE TOVRNOIS, 3 lys, date ?

Un denier tournois, LOVIS XIII R. DE FR. ET. NA., buste drapé et cuirassé, avec col à fraise, H (La Rochelle), au revers DENIER TOVRNOIS 1632, 2 fleurs de lys.

Un denier tournois, Louis XIII, très fruste.

En quittant les lieux, nous avons constaté que la surface blanchâtre que nous avions remarquée à notre arrivée avait complètement disparu par suite d'une forte averse.

1. Le lieu dit Débarcadère est dans la commune de Macau. Le château l'Hermitage et le lieu dit l'Hôpital dans celle de Ludon. Le lieu dit Gilet (commune de Ludon), au N.-E. du lieu dit l'Hôpital, rappelle le souvenir du prieuré de Sainte-Madeleine de Jalet ou Gillet (voir sur ce prieuré, *Inv. somm.*, Arch. dép. Gironde, G I, p. 98. 531, 537*, 550 ; G II, p. 359).

Prieuré Sainte Marie-Madeleine de Gillet : en 1730, collateur l'abbé de Notre-Dame d'Ambournet.

D'après une déclaration de 1756 : « Le prieur regarde Mgr l'Archevêque comme collateur, quoique M. l'Abbé d'Ambournet, en Angoulême, paroisse prétendre au droit de collation » (Arch. Gironde, *Inv. somm.*, G I, p. 550).

Procuration donnée par Pierre-Charles Dubos, ancien chanoine de Saint-André de Bordeaux, prieur commendataire de Sainte-Marie-Madeleine de Gillet en Médoc (26 juin 1762) (Arch. dép. Gironde, *Inv. somm.*, G II, p. 359).

Les peintures murales

de l'église templière Notre-Dame à La Grave-d'Ambarès

par Henri DOMY.

Venant de Bordeaux, en direction de Paris, par la route nationale n° 10, on traverse, avant d'atteindre la Dordogne, une petite agglomération dépendant de la commune d'Ambarès ; elle porte le nom de *La Grave,* mais est plus connue sous celui de La Grave-d'Ambarès.

Ce nom de « La Grave » est dû à la nature du terrain sur lequel se trouve le village, terrain constitué par une terrasse quaternaire, composée en majeure partie de gravier. « Ambarès » est une déformation du nom du territoire où était située la paroisse, appelée jadis « Quinsac-en-Barès [1] » (*Sanctus Petrus de Quinsaco in Baresio* [2]).

La paroisse d'Ambarès avait à l'origine une superficie considérable. Elle s'étendait jusqu'au Bec-d'Ambès. En 1560, cependant, un premier démembrement eut lieu par la création à La Grave d'une paroisse placée sous le vocable de Notre-Dame. En 1769, un second démembrement fut réalisé pour créer trois nouvelles paroisses : Notre-Dame d'Ambès, Saint-Jacques du Bec, aujourd'hui disparue, et Saint-Louis de Montferrand. Enfin, en 1771, un troisième démembrement fut opéré pour la constitution d'une autre paroisse, dite de Saint-Vincent-de-Paul. Lors de la création de cette dernière, une partie du territoire appartenant à Notre-Dame de La Grave fut enlevée au profit de la nouvelle paroisse. Quelques années plus tard, la paroisse Notre-Dame de La Grave fut supprimée et son territoire rattaché à celle de Saint-Pierre d'Ambarès [3].

1. « Essai de répertoire archéol. du département de la Gironde ». (Notes de M. Emilien Piganeau), *Soc. Arch. de Bordeaux*, t. XXII, p. 10 (1897).
2. Léo Drouyn, « Promenades archéologiques dans le département de la Gironde », *Soc. arch. Bordeaux*, t. II, p. 62 (1875).
3. Dom Réginald Biron, *Précis d'histoire religieuse des anciens diocèses de Bordeaux et de Bazas* (Bordeaux, 1925), p. 70, 74 et 76.

Malgré nos recherches dans les archives, M. Lecumberri et moi-même n'avons pu découvrir que très peu de renseignements sur l'édifice religieux, siège de cette ancienne paroisse de La Grave.

Nous savons cependant que Notre-Dame de La Grave fut construite à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, par les chevaliers du Temple, dépendant de la commanderie de Bordeaux. Lors de la suppression de cet ordre, au XIVe siècle, l'église passa à celui des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Devenue église paroissiale en 1560, elle fut rattachée à Ambarès au milieu du XVIIIe siècle [4].

Cette petite église rurale, comme nous pouvons en juger à l'heure actuelle par les vestiges encore existants, présente toutes les caractéristiques d'un édifice dépendant de l'Ordre des Templiers. A l'origine, c'était une construction simple, au plan rectangulaire d'une longueur de 14 mètres, sur 6 mètres de large, composée d'une nef unique voûtée en berceau, divisée en deux travées par un arc doubleau retombant sur deux colonnes à demi-engagées dans les murs latéraux. Seule la travée occidentale existe encore. Le chevet qui, comme dans la plupart des églises templières, était plat et percé d'un oculus, a disparu. A une certaine époque, d'ailleurs indéterminée, deux gros massifs de maçonnerie furent construits aux angles sud-ouest et sud-est pour consolider, semble-t-il, le mur méridional, qui peut-être menaçait ruine.

La porte d'entrée, placée à l'occident, encadrée par deux contreforts plats, était autrefois en plein cintre. Elle a été rétrécie, de telle sorte que, dans l'état actuel, il est impossible de savoir de combien de voussures elle était surmontée. Au-dessus de cette porte s'ouvre une fenêtre également en plein cintre, fenêtre qui contribuait avec l'oculus qui s'ouvrait au chevet à éclairer la nef, qui ne possédait dans ses flancs d'autres ouvertures que trois portes percées du côté de l'épître et donnant accès dans des bâtiments adjacents [5].

Cette église fut très certainement incendiée à une époque indéterminée, ainsi qu'en témoignent, près de la porte d'entrée, certaines pierres rubéfiées par le feu.

En 1684, le curé de l'époque, Jean Romain, fit construire un retable pour le grand autel, ainsi qu'une chaire, pour la somme de 150 livres. En 1700, ce même curé fit carreler et recouvrir à neuf l'édifice. Une soixantaine d'années plus tard, le 10 août 1759 très exactement, un tremblement de terre provoqua d'importants

4. Léo Drouyn, *op. cit., Soc. arch. Bordeaux*, t. 11, p. 61 et 62.
5. *Ibidem.*

dégâts à l'église, en particulier du côté méridional. C'est peut-être bien à cette époque-là que furent édifiés les deux gros massifs de maçonnerie que nous vous avons signalés plus haut.

En 1784, la propriété qui entourait l'église et qui appartenait à l'ordre de Malte, passa entre les mains d'une famille protestante, les Blank, dont le chef obtint, en juin de cette même année, une autorisation royale de vente à la veuve Tramblier, née Jautard, habitant Bordeaux, rue Sainte-Eulalie, pour la somme de 20 000 livres.

En 1815, le 29 avril, le sieur Dufils, vétérinaire, demeurant 41, rue Esprit-des-Lois, à Bordeaux, acquit par adjudication un petit bâtiment de cultivateur, un petit jardin et une vieille chapelle tombant en ruine, le tout situé dans le village de La Grave-d'Ambarès.

Quinze ans plus tard, le 30 novembre 1830, le fils de ce même Dufils, revendit la même propriété à Louis Elie, comte de Boisredon, qui, à son tour, la céda à nouveau à Henri Vergez, dont l'actuelle propriétaire, Mlle Vergez, est une descendante [6].

Voici rapidement exposé les renseignements que nous avons pu découvrir et recueillir sur l'église de La Grave-d'Ambarès.

Notre collègue, M. Lecumberi, qui connaît parfaitement les lieux, puisqu'il possède une propriété contiguë à celle de Mlle Vergez, nous avait signalé récemment la présence, dans l'ancienne chapelle, actuellement transformée en cuvier et atelier de tonnellerie, de légères traces de peintures sous le badigeon qui recouvre la façade intérieure du mur méridional.

Aussi, le dimanche 1er mai 1955, prenions-nous rendez-vous pour examiner en détail cette chapelle et découvrir, le cas échéant, les traces de peinture. Après un travail minutieux de dégagement, nous découvrîmes, sous différentes couches de badigeon, trois importantes compositions picturales, particulièrement bien conservées, mais dont l'époque n'a pas encore été exactement déterminée (XIVe siècle ?). Elles sont situées sur la face intérieure du mur méridional, c'est-à-dire sur le mur qui, au cours des siècles, a subi le plus de vicissitudes. Les archéologues qui ont étudié l'église templière de La Grave (de Marquessac, de Castelnau d'Essenault, Piganeau, Drouyn) n'ont pas fait mention de ces peintures. Celles-ci se composent de trois tableaux représentant successivement, de gauche à droite :

1° Dans un panneau rectangulaire, une Crucifixion ; le Christ, en croix, est accosté de deux personnages.

6. *Calendrier de la paroisse Saint-Pierre d'Ambarès* (1898).

2° Dans un cercle, une Vierge de Majesté, couronnée, assise sur un trône, ayant sur son genou gauche l'Enfant Jésus qui tient dans sa main droite, exagérément grossie, un sceptre à fleur de lis [7].

3° Dans un cercle, le buste d'un personnage, de face, peut-être assis, tenant dans ses mains un linge retourné aux extrémités, au centre duquel est posée une tête d'enfant (représentation habituelle d'une âme). Au-dessus, on aperçoit une colombe et un ange de chaque côté. Ce tableau assez dégradé est difficilement lisible.

Les couleurs employées sont le rouge, le bleu, le jaune.

Il est vraisemblable que l'ensemble de l'église était décoré de peintures, car on en aperçoit encore d'autres restes, notamment en haut, au revers du mur de façade. Un relevé de ces peintures a été effectué sur l'initiative de M. Anus, architecte des bâtiments de France, par l'administration des monuments français. Il est actuellement conservé au musée de Chaillot.

7. Nous pensons que l'artiste a ainsi voulu exprimer d'une manière plus sensible que l'Enfant attestait la virginité de sa Mère.

La monnaie de Bordeaux

Un conflit de juridiction sous Louis XV (1759-1764)

Affaire Jeandreau [1]

par Joseph DUCASSE.

Tous les Bordelais connaissent la porte de la Monnaie, située sur le quai de la Monnaie et donnant accès à la rue Porte-de-la-Monnaie, qui, à son tour, débouche à son autre bout sur une place autrefois dite de la Monnaie, mais aujourd'hui devenue place Léon-Duguit.

Ce changement de nom a commencé à diminuer les souvenirs laissés dans ce quartier par l'atelier monétaire établi dans l'immeuble édifié sur cette place, de 1756 à 1759, dont on aperçoit la grande porte centrale depuis les quais, et qu'on désigne habituellement sous le nom de troisième hôtel des Monnaies de Bordeaux, alors qu'il en a été probablement le sixième.

Après n'avoir servi effectivement d'atelier monétaire que pendant quarante-trois ans à peine, il fut désaffecté en 1803, et converti en un couvent des Ursulines. Il a été ensuite partagé en deux : la partie arrière, du côté des anciennes douves, cédée avec la chapelle à un entrepreneur de vieux métaux, tandis que le bâtiment principal, transformé en immeuble de rapport avec une vingtaine de locataires, se trouve aujourd'hui vendu par appartements.

Au début de 1759, il fallut y transporter tout ce qui se trouvait dans l'hôtel précédent, situé place du Palais, près de la porte du Cailhau. Mais cette opération ne fut ni si facile ni si rapide qu'on pourrait le croire : il ne fallut pas moins de cinq ans pour le vider entièrement.

1. C'est le titre du dossier sous lequel cette affaire avait été classée dans les archives de la Cour des monnaies de Bordeaux, et qui contient encore la majeure partie des documents (Arch. de la Gironde, série B, non classée).

I

Le transfert du personnel et des machines de l'ancien hôtel de la Monnaie de Bordeaux dans le nouveau fut notamment marqué par un incident qui prit une ampleur inattendue et qui, en outre, ne manque pas de piquant. Il s'agit d'un litige [2] qui opposa les juges-gardes de la Monnaie aux deux intendants de Bordeaux qui se succédèrent de 1759 à 1764, au sujet de la distribution des nouveaux logements, litige qui commença d'une façon plutôt burlesque, mais qui faillit dégénérer en un drame final.

A ce propos, il faut rappeler que le personnel de chaque hôtel de la Monnaie était divisé en deux catégories : les membres de la Cour et ceux de la Fabrication. Dans chacune d'elles, certains titulaires avaient droit au logement dans l'hôtel.

A Bordeaux, en 1758, ceux qui habitaient la Monnaie étaient au nombre de huit : d'abord les deux juges-gardes, Antoine Pelligneau et Pierre Princeteau ; ensuite le directeur, Blaise Jeandreau, son neveu Antoine Gallant, qu'il avait associé à la maîtrise ; le contrôleur contre-garde, Pierre Rivière, et enfin l'essayeur, le graveur et le forgeron. Les autres notabilités telles que le général provincial, le procureur du roi, son substitut, l'avocat du roi et le greffier logeaient en ville. Evidemment chacun, suivant sa position et son intérêt personnel, voyait ce transfert d'un œil tout à fait différent.

Parmi les divers antagonistes ayant joué un rôle dans cette affaire, il faut d'abord citer les trois intendants : Tourny père, qui fit édifier le nouvel hôtel, mais qui cessa ses fonctions en juillet 1757 ; Claude Tourny, qui, pour continuer l'œuvre de son père, paraît avoir déterminé le litige en question ; et enfin, à partir d'octobre 1760, Charles Boutin, qui parvint à avoir gain de cause.

En ce qui concerne leurs deux adversaires, le principal fut sans contredit Antoine Pelligneau. Originaire de Saintonge, il était venu à Bordeaux faire son droit ; après quoi, il s'était fait recevoir avocat au Parlement. En 1743, l'un des juges-gardes de la Monnaie de Bordeaux, Jean-Joseph Dunes, étant mort en déshérence, son office avait été mis aux enchères et adjugé à Pelligneau. Mais ce dernier, n'ayant pas encore l'âge requis, ne put entrer en fonc-

2. La multiplicité des petites cours qui avaient été créées dans les diverses administrations de l'époque avait été cause de continuels conflits de juridiction. Le Conseil d'Etat du roi en arbitra un certain nombre, mais il était toutefois rare de voir, comme dans le présent cas d'espèce, des arrêts du Conseil contestés par un modeste tribunal... de fortune.

tions que dans le courant de mars 1749 ; il avait alors vingt-cinq ans. D'un caractère personnel, orgueilleux même, tenace, rancunier, jaloux de son prestige, il s'était attiré de sérieuses antipathies dans son entourage, ainsi que cela se révèle non seulement par ses actes, mais surtout par le jugement de ses contemporains [3]. Dès son entrée en fonctions, il se heurta au directeur puis à son neveu, et sa rancune les poursuivit jusqu'à leur départ.

Quant à son collègue, Pierre Princeteau, il n'était entré en fonctions qu'en février 1756 ; il n'avait donc, en 1759, que trois ans d'exercice à peine. C'est sans doute pour cette raison qu'il se borna à suivre la ligne de conduite de son aîné, et qu'il n'apparaît en l'occurrence que dans un rôle plutôt secondaire.

Le directeur, Blaise Jeandreau, d'un caractère plus souple, plus sociable et aussi plus habile, s'était toujours tiré d'affaire, malgré les diverses embûches qui lui avaient été généreusement prodiguées depuis ses premières démarches pour devenir maître de la Monnaie. C'est ainsi que, dans la présente histoire, il sut se faire protéger par l'Intendance, ce qui lui permit de résister avantageusement à un juge qui aurait dû être plus puissant que lui.

Pour se faire une juste idée de la nature de ce litige, il est utile de savoir ce qu'était à cette époque la Cour de la Monnaie de Bordeaux. Elle était régie par le Code Henri, rédigé sous Henri II, révisé sous Henri III [4], mais qui, tombé peu à peu en désuétude partielle, finit par être aboli, sous la Révolution, par les décrets de l'Assemblée nationale des 16 août et 7 septembre 1790.

Régulièrement, elle devait être présidée par le général provincial subsidiaire, à titre de délégué de la Cour de Paris, avec le concours des deux juges-gardes de l'endroit. Mais comme le Code Henri prévoyait de nombreux déplacements de ce général et laissait, à ces occasions, le soin aux deux juges-gardes d'assurer seuls les audiences, le président ne présidait plus rien. Il en était même arrivé à rester tranquillement chez lui, se contentant de recevoir les plis provenant de la Cour des Monnaies de Paris et de

3. Parmi les documents qui ont dépeint le caractère de Pelligneau, il suffira de citer le texte d'une lettre que Tourny écrivit en novembre 1756, au contrôleur des Finances, à Paris : «... Toutes ces tracasseries n'arriveraient point, monsieur, s'il n'y avait pas dans la Monnaie une grande mésintelligence qui vient principalement de ce que le sieur Petit, graveur, dont la tête n'est pas saine, est ligué avec le sieur et la dame Pelligneau contre le sieur Jeandreau et le sieur Princeteau. Vous connaissez le caractère du sieur Pelligneau, celuy de sa femme ne vaut guère mieux ».

4. Pour arriver à se reconnaître dans la législation de cette époque, des membres de la Cour des Monnaies de Paris mettaient eux-mêmes à jour pour leur propre édification la codification de leur administration. L'un d'eux, Jean-Baptiste Collin, se fit ainsi pour lui-même un Code manuscrit de 1497 pages, pouvant être daté de 1730 environ (coll. privée).

les transmettre aux juges pour exécution. Pelligneau et Princeteau étaient ainsi devenus maîtres à la Cour de la Monnaie de Bordeaux, et se croyaient tout permis.

Or, au point de vue immobilier, le Code Henri contenait l'article suivant :

« Titre I. — Article 10. — Déclarons faire partie de la juridiction privative desdittes Cours et des Commissaires d'icelles, les réparations, réédifications et entretiens qu'il convient de faire aux hotels de Monnoyes, soit qu'elles nous appartiennent en propriété, ou qu'elles soient tenues à loyer. »

Il en ressortait que les juges-gardes avaient effectivement droit de regard sur ces questions immobilières.

Malheureusement pour eux, il y avait une sérieuse réserve à faire à cet état de choses :

Les Cours provinciales ne pouvaient juger certaines affaires qu'en première instance et sous réserve d'appel devant la Cour des Monnaies de Paris. Mais cette dernière n'était, en fait, qu'un simple tribunal administratif placé sous la dépendance du contrôleur général des Finances qui, lui, n'avait qu'une simple voix délibérative au Conseil d'Etat du Roi.

Quant à ce Conseil, composé des ministres, des secrétaires d'Etat et de quelques autres conseillers, il était présidé par le roi qui en signait les arrêts. Quand ceux-ci étaient revêtus de la formule exécutoire, ils reflétaient en quelque sorte le pouvoir absolu du monarque. Mais on doit dire, pour ordre, que ce pouvoir absolu était non moins débonnaire, et que, bien souvent, ces arrêts étaient discutés et même restaient inexécutés. Quoi qu'il en soit, comment la Cour des Monnaies de Paris pouvait-elle faire prévaloir ses arrêts sur ceux du Conseil d'Etat ? Que pouvait prétendre, à plus forte raison, Pelligneau, même appuyé par le contrôleur général des Finances contre un intendant mandaté par ce Conseil ? En réalité, si les juges de la Monnaie de Bordeaux purent résister pendant cinq ans aux arrêts du Conseil, ce ne fut qu'en raison de la succession trop rapide des intendants qui ne purent suivre normalement ce litige.

II

La construction du nouvel immeuble étant sur le point d'être achevée au début de 1759, Claude Tourny fils, en vertu des pouvoirs qu'il avait reçus du Conseil d'Etat du roi, invita les monnayeurs, par ordonnance du 14 janvier, à vider celui de la place

du Palais. Jeandreau s'inclina purement et simplement devant cette injonction et s'installa lui-même, avec son neveu, dans son nouveau logement. Le contrôleur contre-garde, le graveur et l'essayeur firent de même, en sorte qu'il ne resta plus dans l'ancienne Monnaie que les deux juges-gardes, plus le forgeron, qui, lui, avait été oublié.

A noter que, dans la hiérarchie monétaire, la Cour avait le pas sur la Fabrication, et à cette époque où le formalisme et le cérémonial avaient tant d'importance, les juges-gardes de la Monnaie de Bordeaux, Pelligneau surtout, tenaient essentiellement à ces questions de préséance. Or, dans le nouvel hôtel, il se trouva que si leurs logements étaient en façade, ils étaient au deuxième étage, dans des pièces mansardées, à côté des chambres des domestiques, alors que le directeur habiterait le premier, ainsi que le contrôleur contre-garde. De plus, le premier juge n'avait que huit pièces et le second sept, tandis que le directeur en avait onze, sans compter celles qu'il trouva moyen de se réserver au rez-de-chaussée, en sus de son bureau.

Comment cela était-il arrivé ?

D'après un rapport adressé ultérieurement par Pelligneau à la Cour des Monnaies de Paris, il semble ressortir que, dans les prévisions de l'architecte, les appartements du premier avaient bien été réservés aux juges, et ceux du second au directeur et au contrôleur contre-garde. Effectivement, Rivière, avant même l'ordonnance du 14 janvier, avait déjà fait des frais assez importants pour améliorer le logement qu'il pensait devoir occuper au deuxième.

Mais tout porte à penser que ce fut à l'instigation de Claude Tourny que Jeandreau occupa immédiatement son appartement du premier étage et que Rivière fut invité à y descendre lui aussi, car, après s'y être installés tous les deux, non seulement ils refusèrent de laisser la place aux juges, mais même ils leur demandèrent le remboursement des frais qu'ils avaient faits à l'étage supérieur ; et sur ces divers points, Claude Tourny d'abord, Charles Boutin ensuite, leur apportèrent leur plus entière protection.

A ce propos, on sait que Tourny père avait détesté cordialement toutes ces petites cours souveraines qui s'étaient multipliées dans les diverses administrations et qui avaient freiné ses vastes projets de réformes. Pour décider le déplacement de l'hôtel de la Monnaie, il ne demanda nullement l'avis des juges, pas plus d'ailleurs que celui du directeur, car, de l'aveu même de Jeandreau, il n'en aurait jamais transféré les services si loin du centre de la ville, et de plus, il y aurait eu moins de travaux à refaire. L'architecte, Portier, dut se contenter de visiter l'hôtel de la place du

Palais, se faire expliquer la marche de la fabrication, et établir les plans qu'il soumit à Tourny, et que celui-ci fit d'autant plus facilement accepter par le Conseil qu'il venait d'y entrer et qu'il était momentanément à Paris.

D'autre part, il y a lieu de présumer que l'attitude des intendants à l'égard des juges-gardes de la Monnaie dut provenir de celle de Pelligneau, qui, avec son caractère et sa conception exagérée de ses pouvoirs judiciaires, avait pensé pouvoir leur en imposer.

Quant à ces juges, contrariés par de telles dispositions à leur égard, humiliés de cette préférence en faveur de deux membres de la Fabrication qu'ils ne considéraient que comme des subalternes, ils décidèrent de se cantonner dignement derrière les prescriptions du Code monétaire de l'époque. Ainsi, parce que les arrêts obtenus par Tourny père et fils n'avaient pas été régulièrement signifiés à la Cour par huissier, ils firent comme s'ils avaient tout ignoré : ils ne donnèrent aucune suite à l'ordonnance du 14 janvier et restèrent dans leur logement de la place du Palais.

Leur raisonnement était simple et leur conduite suffisamment justifiée, en apparence tout au moins. Si l'intendant de Bordeaux avait été régulièrement mandaté pour construire le nouvel édifice, aucun texte signifié à la Cour ne lui permettait de toucher ni à cette Cour, ni à sa juridiction. Or, d'après la législation en vigueur, toutes les questions immobilières concernant le monnayage dépendaient de cette juridiction. L'aménagement et la distribution du nouvel immeuble étaient donc de leur ressort et non de celui de l'intendant. Malgré la valeur de cette thèse, aucun de deux juges-gardes ne put la faire admettre par les autres membres de la Cour. Ni le général provincial, ni le procureur, ni son substitut, ni l'avocat du roi ne voulurent s'immiscer dans un litige aussi tendancieux et qui ne trompait personne. Bien mauvais présage sans doute, mais qui parut leur importer assez peu. Livrés ainsi à eux-mêmes, Pelligneau déclara qu'il assurerait seul les audiences pendant que Princeteau ferait fonction de procureur *ad hoc*. Avec un tribunal aussi simplifié, et manœuvré par deux personnages qui, en raison de leur intérêt personnel, y étaient juges et parties (ce qui manquait peut-être d'orthodoxie), les choses ne pouvaient qu'aller vite. Effectivement, l'occasion qu'ils attendaient de manifester leur mécontentement se présenta presque aussitôt.

Le 22 janvier 1759, le prévôt, le lieutenant et le syndic des monnayeurs vinrent dans l'ancien hôtel pour procéder à l'enlèvement du matériel. Mais, d'après les règlements monétaires, les juges-gardes devaient chaque soir surveiller la fermeture du monnayage et en garder les clefs. Dans la circonstance, il fallait donc

les leur réclamer. Ils apprirent alors que ces monnayeurs étaient accompagnés du sieur Letellier, sous la direction duquel ils devaient opérer. Or, le sieur Letellier n'était pas un inconnu dans Bordeaux. C'était un allié de la famille Tourny, souvent chargé par le père comme par le fils de missions délicates. Jeandreau n'avait donc pas voulu affronter lui-même les juges-gardes et avait laissé le soin à Tourny de parachever son œuvre.

Toutefois, pendant ce temps, Gallant, après avoir calligraphié et affiché quelques placards destinés à annoncer au public le transfert du bureau de change [5], avait réussi à déménager ce bureau. Il en résulta deux arrêts de « la Cour », c'est-à-dire de Pelligneau. Celui-ci, comme son collègue, venait de se mettre résolument et officiellement en opposition avec les instructions de l'intendant, malgré les décisions du Conseil.

Les monnayeurs s'étaient présentés dans l'ancien hôtel à 9 h 30 du matin. Le temps de rédiger l'arrêt qui les concernait, et le greffier Lamarque fut chargé, en raison de l'urgence, de le leur lire en attendant qu'il puisse leur être signifié. Letellier en fut quitte pour se retirer et avertir Claude Tourny de cet incident.

Quant au bureau du change, puisqu'il était déménagé, les juges-gardes se contentèrent d'enlever les placards, et d'assigner Jeandreau devant leur tribunal pour s'expliquer sur ce déménagement. L'exploit lui fut signifié le 28 janvier et réitéré le 31, avec sommation de comparaître le 3 février. Il faut croire que Jeandreau ne prit pas la chose au sérieux, car il fit défaut ; si bien que, par un nouvel arrêt du 5 février, Pelligneau décerna contre lui une prise de corps. En conséquence, suivant la formule alors en usage : « Il fut mandé au premier huissier du présent siège de saisir au corps ledit Blaise Jeandreau et de le conduire dans les prisons de l'hôtel commun de cette ville. » Comme on le voit, Pelligneau ne doutait de rien ; il y allait même, comme on dit, un peu fort.

Que se passa-t-il à partir de ce moment ? Sans doute y eut-il une certaine discordance entre ce juge et les autres membres de la Cour, ou même entre lui et l'intendant de justice, car, le même jour, c'est-à-dire le 5 février, il dut se rétracter et expliquer, dans un long mémoire destiné à annuler son jugement à l'encontre du directeur, la raison de sa propre conduite. Il ne se tint pas cependant pour battu, car ce mémoire servit aussi d'attendus à un nouvel arrêt qui maintenait l'opposition au déplacement du matériel, en attendant une décision plus explicite du Conseil d'Etat du roi.

5. Un de ces placards (signé *ne varietur* par Pelligneau) figure encore dans le dossier de cette affaire.

De son côté, Claude Tourny, instruit de l'inertie, puis de la résistance des juges-gardes, n'était pas resté inactif. Il obtint, en date du 9 février, un nouvel arrêt du Conseil sur le même sujet. Cette fois, la situation était déjà plus claire, bien que le texte eût gagné à être plus complet. Si ce texte ne permettait pas encore à l'intendant de toucher à la juridiction monétaire, il lui donnait tout de même la possibilité de mettre les deux juges à la porte de l'ancien hôtel. Autrement dit, tout en restant muet sur les moyens dilatoires employés par ces derniers, il ordonnait : « Que tous les officiers logés dans l'ancien hôtel de la Monnoye de Bordeaux, et qui auroient droit de logement, seroient tenus d'en sortir incessamment et d'aller occuper dans le nouvel hôtel les nouveaux logements qui leur seroient assignés par le sieur Intendant et Commissaire départi. »

En fait, il ressortait nettement de cet arrêt que, désormais, cette question de logements était du ressort de l'intendant, et de l'intendant seul.

III

Claude Tourny avait hérité certaines qualités de son père. Il n'était pas notamment homme à se dédire. Il avait décidé que les juges iraient loger au deuxième étage du nouvel hôtel. Ils iraient, quoi qu'il arrive. Pour faciliter ce projet, il employa plus d'un an à transformer les appartements de cet étage. Après quoi, une nouvelle cascade d'arrêts tomba sur la tête des futurs occupants.

Le premier porta la date du 2 mars 1760. Il confirmait celui du 9 février 1759. Mais cette fois, Tourny, se rappelant le premier grief qui lui avait été opposé, dut régulièrement signifier cet arrêt. par huissier, le 2 avril suivant, à « Messieurs les Juges, Procureur, Avocat du Roy, Greffier, Directeur, Contrôleur, essayeur, graveur et autres officiers de l'hôtel de la Monnoye de Bordeaux, en la personne du sieur Lamarque, greffier. » Pour ne pas être encore pris en faute sur ce point-là, il avait donc fait bonne mesure, puisque cette signification s'adressait sans aucune exception à tous les officiers de la Monnaie de Bordeaux, même à ceux qui se trouvaient en dehors du litige. Mais déjà atteint par la maladie qui devait l'emporter, il dut cesser ses fonctions quelques semaines plus tard et être remplacé, à partir d'octobre, par son successeur Charles-Robert Boutin.

Pelligneau crut pouvoir profiter de cette circonstance pour protester encore, car il pensait être mieux appuyé par la Cour des

Monnaies de Paris. C'est ainsi que, logique avec lui-même, il ne voulait quitter la place du Palais que tout autant qu'il aurait reçu satisfaction, c'est-à-dire, pour employer ses propres termes, « tant qu'il ne pourrait user du droit que lui conférait sa charge, appuyée de l'autorité de la Cour des Monnaies, pour déloger Jeandreau et Rivière », qu'il ne désignait plus que sous le titre d'usurpateurs.

A Paris, la conduite de Pelligneau avait mis la Cour des Monnaies en posture plutôt délicate. Elle connaissait bien déjà le caractère de son subordonné et n'aurait pas demandé mieux que de le laisser se débrouiller tout seul. Mais il était de son devoir de sauvegarder les droits que lui avaient conférés les clauses du Code Henri. Elle avait été ainsi amenée à adresser ses remontrances à son chef direct, le contrôleur général des Finances, Jean-Baptiste Bertin. Mais celui-ci, accablé par les graves soucis financiers de son époque, n'avait pu intervenir que d'une façon sommaire, d'où le reproche que lui fit plus tard Pelligneau d'avoir laissé dormir cette affaire jusqu'à sa démission, c'est-à-dire jusqu'en 1763. Il semble toutefois que ce reproche ait été immérité, car en 1761 avait eu précisément lieu, en Conseil d'Etat, un incident grave sûrement soulevé par une intervention de sa part à ce sujet, mais dont il ne reste malheureusement à Bordeaux que de trop vagues échos.

Cette année-là, le 26 avril, Charles Boutin, appuyé par le conseiller d'Etat de Chauvelin, qui s'était déjà occupé de cette affaire comme beau-père de Claude Tourny, avait obtenu un nouvel arrêt qui renouvelait en sa faveur celui — ou ceux — obtenus par Claude Tourny en 1760. Bertin avait dû alors protester contre cet arrêt, pris en contradiction formelle avec le Code Henri. La discussion avait même dû être orageuse, puisque Louis XV avait dû intervenir personnellement entre les parties, et les dessaisir de cette affaire en déclarant qu'il se chargerait lui-même de la solution. C'était évidemment une raison majeure pour Bertin de laisser le dossier en sommeil.

Quant à Boutin, il tourna adroitement la question. En juin, il assigna devant lui les deux juges-gardes à la requête de Jeandreau et de Rivière, qui tenaient à être remboursés des frais qu'ils avaient faits dans les logements du deuxième étage qu'ils avaient d'abord pensé occuper. Naturellement, la sentence fut favorable aux demandeurs. Or, cette procédure était astucieuse, car, si elle ne portait pas directement sur la question des logements, ce qui eût été contraire aux ordres du roi, le fait par Pelligneau et Princeteau d'acquiescer à ce règlement aurait pu être considéré comme une acceptation par eux des logements dans lesquels ces frais avaient été faits. Pelligneau éluda encore ce danger. D'un côté, il persista

à revendiquer les droits judiciaires que lui conférait le Code Henri ; d'autre part, il tint la Cour des Monnaies de Paris au courant de ce nouvel incident. Cela n'empêcha pas, d'ailleurs, Boutin de leur décerner une première contrainte.

A Paris, la Cour des Monnaies ne savait trop que faire. Elle se trouvait, en effet, partagée entre son devoir de protéger sa juridiction contre les empiètements des autres administrations, et la crainte de passer outre à la décision du roi. Ce ne fut donc que quelques mois plus tard que, ne voyant rien venir, elle se décida à faire enfin quelque chose. Le 31 décembre 1761, elle rendit un arrêt autorisant Pelligneau et Princeteau à déloger Jeandreau et Rivière, à jeter leurs meubles à la rue et à s'emparer de leurs logements.

Si lors de l'arrivée de cette sentence, les deux bénéficiaires eurent le sourire, ils ne le gardèrent pas longtemps. Généralement, les formalités prescrites pour l'exécution de tels arrêts demandaient au moins une quinzaine de jours. Ce ne fut donc que vers le 15 janvier 1762 que le général provincial reçut le pli de Paris et put le transmettre aux juges. Mais Boutin, instruit lui aussi de ce qui se passait put riposter presque aussitôt. Le 17 janvier, un nouvel arrêt du Conseil d'Etat du roi leur infligeait à chacun une amende de 1 000 livres et les frappait en outre d'interdiction. Boutin ajoutait qu'il tenait à leur disposition les clefs de leurs nouveaux appartements, mais qu'il ne les donnerait qu'en échange de celles de la place du Palais. Enfin, s'ils persistaient encore dans leur résistance, il leur décernerait une dernière contrainte. Pelligneau dut remettre les clefs du monnayage au procureur Monlun qui assura l'intérim. Après quoi, les deux amis restèrent encore sur leurs positions et, chose étonnante, plus de dix-huit mois s'écoulèrent encore sans nouveaux incidents.

Il faut arriver, en effet, en 1763, au moment où J.-B. Bertin abandonna son ministère et fut remplacé par de L'Averdy, pour voir rebondir cette affaire. Le dossier était effectivement resté parmi les instances du ministère des Finances. Pour s'en débarrasser, de L'Averdy ne trouva rien de mieux que de le restituer à de Chauvelin, qui dut, à cette occasion, transmettre à Boutin l'ordre du roi de solutionner ce litige. D'ailleurs, il fallait en finir. Boutin convoqua donc une dernière fois Pelligneau et Princeteau et les avisa que s'ils n'obtempéraient pas sans autre délai aux diverses sentences dont ils avaient fait l'objet, un dernier arrêt les obligerait à vendre leur charge.

Pelligneau, toujours aussi tenace, chercha bien encore à discuter. Il envoya notamment de nouveaux rapports à la Cour de Paris. Celle-ci en profita pour reprocher au contrôleur général de

ne pas avoir assez insisté pour que les dossiers lui soient communiqués, afin de lui permettre de donner son avis avant décision du Conseil. Mais tout ceci ne servit à rien. Boutin resta inflexible, à tel point que Pelligneau et Princeteau, trop dangereusement menacés, finirent par céder. Ils allèrent enfin occuper les appartements qui leur avaient été assignés au deuxième étage de la Monnaie.

Pour conclure, une note marginale inscrite sur un document de l'Intendance précise comment se termina ce litige : « Par le dernier (arrêt) du 1er juillet 1764 — peut-on lire — le roi, informé de la pleine exécution de ses ordres et soumission des juges-gardes, les releva des amendes et interdictions en les rétablissant dans leurs fonctions [6]. »

Il faut croire que ni Pelligneau ni Princeteau ne se trouvèrent si mal que cela dans ces appartements du deuxième étage, car ils y étaient encore lorsque commença la Révolution. Et quand, en 1790, l'Assemblée nationale eut supprimé les Cours des Monnaies et que ces deux juges-gardes, n'ayant plus qualité pour habiter dans l'hôtel, furent invités à aller loger ailleurs, ils s'y cramponnèrent avec le même entêtement ; si bien que les époux Pelligneau furent autorisés à y rester jusqu'à leur décès, tandis que Princeteau, plus jeune et moins batailleur, alla habiter place du Champ-de-Mars.

6. Le texte de cet arrêt existe dans un autre dossier de la même série.

Découvertes archéologiques

places Saint-Projet, Saint-Pierre et du Parlement à Bordeaux en 1955 et 1956

par DANIEL NONY et HENRI REDEUILH.

A la fin de l'année 1955 et au début de 1956, des fouilles atteignant une profondeur de cinq mètres ont été pratiquées à Bordeaux, place Saint-Projet, place Saint-Pierre et place du Parlement en vue de l'établissement de transformateurs électriques souterrains.

A l'occasion de ces travaux, MM. Daniel Nony et Henri Redeuilh ont fait diverses observations archéologiques relatives notamment à la découverte de vestiges de l'époque gallo-romaine.

I. — PLACE SAINT-PROJET.

Les fouilles de la place Saint-Projet ont été exécutées au cours des mois de novembre et de décembre 1955. On pouvait espérer qu'elles permettraient d'intéressantes découvertes archéologiques. Lorsqu'en 1850 [1], en effet, on détruisit, pour construire « la maison qui se trouve au couchant de la fontaine [2]... » (c'est probablement celle portant le n° 2 de la place), une partie de l'ancienne église Saint-Projet, on trouva dans les fondations de cet édifice, parmi une grande quantité de matériaux de l'époque gallo-romaine [3], une petite colonne en marbre gris portant une

1. *Cf. Mémorial bordelais*, 12 avril 1850.

2. « Notes sur quelques sépultures récemment découvertes à Bordeaux », *Congrès scientifique de France*, 28e session, Bordeaux, septembre 1861, t. IV, p. 469.

3. *Inventaire du Musée d'armes*, janvier 1851, n° 66, cité par Camille JULLIAN, *Inscriptions romaines de Bordeaux*, t. I, p. 38.

dédicace à Mercure [4]. Il s'agissait d'un *ex-voto* offert à cette divinité par un esclave pour la guérison de son maître [4].

Cette découverte fut signalée par Sansas au Congrès scientifique de France, à Bordeaux, en septembre 1861 (t. IV, p. 469).

« Deux petits murs en moellons carrés avec deux lignes de niveau en briques et un petit canal dans la direction du clocher à la rue des Trois-Maries » y furent aussi à cette époque mis au jour et démolis [5].

Plus récemment, enfin, à l'occasion de l'établissement de W.-C. souterrains, devant la fontaine, en 1933, quelques fragments de *tegulae* et de poteries romaines y furent découverts, ainsi qu'un chapiteau gothique en marbre gris. Ce dernier, recueilli par M. Théodore Ricaud, président de la Société archéologique, fut porté au Musée lapidaire [6].

A vrai dire, les espérances des archéologues de 1955 ont été plutôt déçues. Les travaux ne semblent avoir donné lieu à aucune trouvaille d'importance exceptionnelle. Toutefois, notre collègue M. Daniel Nony et moi avons fait diverses observations paraissant offrir quelque intérêt. Elles ont été communiquées à la Société archéologique de Bordeaux dans sa séance du 13 avril 1956.

Les terrassiers ont rencontré deux murs importants construits en moellons : l'un en direction est-ouest (c'est-à-dire rue Sainte-Catherine, bureau de poste) ayant 0,70 m d'épaisseur ; l'autre, perpendiculaire au premier (c'est-à-dire en direction nord-sud) de 0,80 m d'épaisseur. Le sommet de ces murs, ou du moins de ce qui en subsistait, était situé à 1,20 m au-dessous du sol actuel. Leurs fondations descendaient jusqu'à 4,80 m sous le niveau de la place.

4. PSG.MERC.SA
CR AVTVMN
GRAECINI
.SER.V/S/L.M.

C. JULLIAN interprète ainsi cette inscription :
P(ro) S(alute) G(raecini) Merc(urio) sacr(um).
Autumn(inus ?), Graecini ser(vus), v(otum).
s(olvit) l(ibens) m(erito). — C. JULLIAN, *op. cit.*, t. I, p. 37 et 38.

A l'époque où Jullian publiait les *Inscriptions romaines*, la petite colonne avec dédicace était conservée au Dépôt Jean-Jacques Bel, n° 162. Elle a dû être portée au Musée lapidaire quand il a été créé. Mais, depuis la récente dispersion de ce musée, il paraît difficile de savoir ce qu'elle est devenue.

5. *Inventaire du Musée d'armes*, cité par JULLIAN, *op. cit.*, t. I, p. 38. La rue des Trois-Maries correspond à la partie de notre moderne rue Sainte-Catherine comprise entre la rue du Loup et l'actuel cours d'Alsace-et-Lorraine.

6. *Revue historique de Bordeaux*, t. XXVI (1933), p. 191.

On a trouvé, sous ces vestiges de construction, d'épaisses planches de bois, non pourries. Certaines ont dû être sciées pour être enlevées, m'a déclaré M. Truant, contremaître du chantier.

On remarquait, à 3,50 m environ au-dessous du sol actuel, une couche rougeâtre d'une épaisseur de 0,40 m à 0,50 m formée de pierres paraissant avoir subi l'action du feu. On voyait au-dessous une couche noirâtre, probablement traces d'un incendie.

M. Nony s'est livré à une étude méticuleuse des tessons de poteries et des autres vestiges antiques recueillis dans les fouilles. Avant de lui céder la place pour leur description, qu'il me soit permis d'adresser à M. Larnaudie, entrepreneur de travaux publics ; M. Truant, contremaître, et aussi aux ouvriers qui nous ont toujours accueillis avec courtoisie sur le chantier, l'expression de notre gratitude. Nous devons tout particulièrement remercier M. Larnaudie, qui a bien voulu nous donner les photographies de deux vases recueillis place Saint-Projet, et M. Truant, qui a relevé pour nous quelques mesures.

H. R.

LE MOBILIER.

La zone fouillée s'est révélée riche en matériel archéologique ; cependant, les objets recueillis ne représentent qu'une partie, sans doute, de ce que contenait la couche de terrain. Il existait, en effet, plusieurs facteurs défavorables : une extraction en grande partie mécanique, l'impossibilité d'assurer une surveillance vraiment effective du chantier, une saison assez pluvieuse, la présence de terrains aquifères. Tout cela fit qu'en dépit des efforts des ouvriers et du contremaître pour mettre de côté le plus possible d'objets, une grande partie de ceux-ci ont dû être emportés avec la terre. Il est, en effet, intéressant de noter qu'il ne fut recueilli aucun objet en métal ou en verre, mais uniquement de la poterie. En voici la liste :

Terra sigillata. — Huit fragments se rapportant à six vases, au moins. Trois de ces fragments sont assez importants pour être utilisables :

1° Le fond d'un vase assez important (*fig.* 1) avec la marque assez tremblée MOMO. Il s'agit d'une marque du potier Mommo de La Graufesenque, deuxième moitié du premier siècle (*cf.* Oswald, *Stamps on terra sigillata*, Margidunum, 1931, p. 209). Deux exemplaires identiques ont déjà été trouvés à Bordeaux.

2° Une moitié de petit bol (Drag. 25), avec la marque (*fig.* 2) : PAVS. Faut-il rapprocher de PAVLLVS, PACVS, PAVITVS ? (*cf.* Oswald, *ouvrage cité*, p. 226, 234, 236). Fabrication d'apparence gallo-romaine.

3° Un tiers de petit bol (Drag. 25) (*fig.* 3) avec une marque de potier ou, plutôt, un décor : une rosette. Fabrication d'apparence gallo-romaine. Ce vase est nettement plus lourd de forme que le précédent.

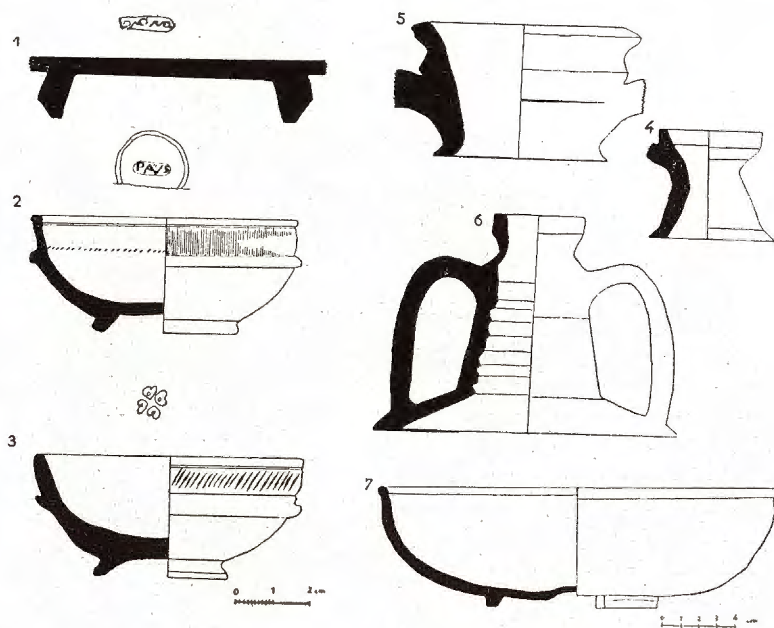


Fig. 1, 2 et 3 : *Tessons de poterie romaine* (terra sigillata).
Fig. 5 et 6 : *Cols de vases à deux anses* (poterie commune).
Fig. 7 : *Fragment de coupe* (poterie à engobe noir).

Vases en poterie commune. — Un grand nombre de fragments auraient été trouvés, notamment des débris de plusieurs amphores ; mais, en définitive, très peu furent gardés. Trois vases intacts auraient été recueillis, d'ailleurs à un étage assez élevé ; il ne nous a pas été possible de les voir ; l'un d'eux aurait porté des traces de glaçure verte ; à en juger par les photographies de deux d'entre eux, il s'agit de petits récipients dont l'un a une anse et dont l'aspect indique une fabrication peu soignée et de basse époque.

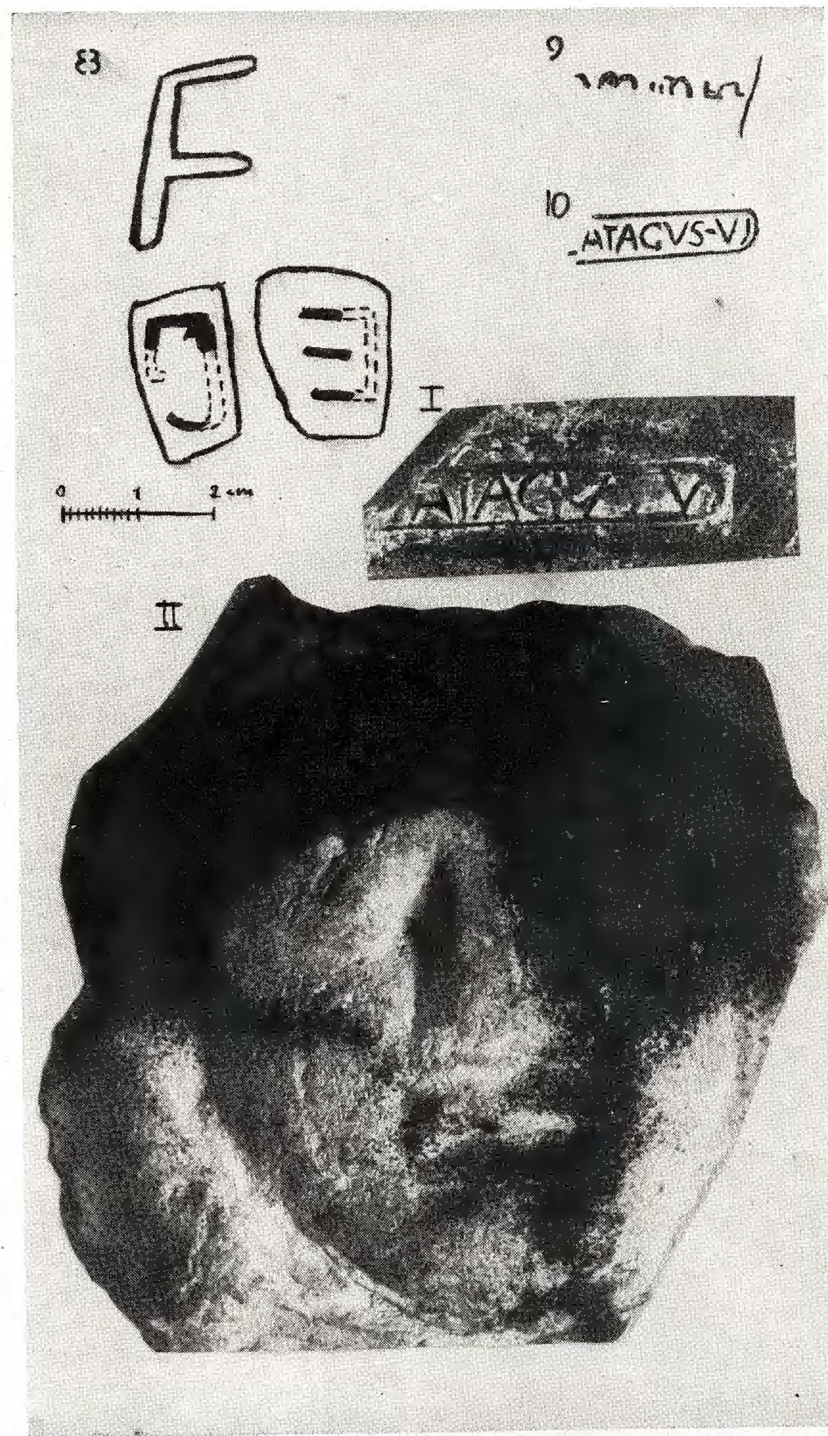


Fig. 8 : *Marques sur pointe d'amphore.* — Fig. 9 : *Graffito sur poterie à engobe noir.* — Fig. 10 et Fig. I : *Marque sur poterie à engobe noir.* — Fig. II : *Face humaine, terre cuite* (fragment d'antéfixe ?).

Cinq fragments d'autres vases, provenant d'un niveau très bas, présentent des formes intéressantes et une marque :

1° Col d'un vase à une anse (*fig.* 4). Diamètre à l'ouverture : 56 mm. Argile rougeâtre et assez fine.

2° Col d'un vase à deux anses (*fig.* 5). Diamètre intérieur : 91 mm. Argile jaune-brun très fine.

3° Deux cols identiques de vases à deux anses (*fig.* 6). Argile gris-blanc bien durcie.

4° Pointe d'amphore avec une marque (*fig.* 8). Un grand F tracé dans la pâte avant cuisson et qu'il faut lire de bas en haut, et une marque double assez mal venue : je proposerais de lire, dans le sens inverse du précédent, à gauche un E, et à droite un G. (Dans le dessin, les traits pleins indiquent les traits bien venus, le pointillé la restitution [7].)

Poterie à engobe noir. — Les débris de deux vases différents sont remarquables par le bel engobe noir qui les recouvre et par la finesse de leur fabrication :

— Quelques débris d'une grande coupe (*fig.* 7) de 22 cm de diamètre et de 6 cm de hauteur, portant un graffito (*fig.* 9) qu'il semble plausible d'interpréter comme un essai de décor.

— Un col malheureusement très abîmé d'une *lagena* (?) portant une marque fort belle (*fig.* 10 et agrandissement dans photographie n° I) ... ATAGVS-V. Il faut souligner la rareté des marques sur poterie noire, ce qui rend celle-ci d'autant plus intéressante.

Objets divers. — Une quinzaine de « poids de tisserands » auraient été trouvés ; un seul a été recueilli : pyramide tronquée, percée en son sommet, de 9 cm de hauteur, de 57 mm de largeur à la base et de 24 mm au sommet.

Enfin, l'objet, sinon le plus intéressant, du moins le plus frappant, est sans aucun doute un fragment de poterie commune, avec des traces d'incendie, de 13 cm de hauteur et de 11 cm de largeur, portant l'image d'une face humaine. Il pourrait s'agir, vu

7. M. Redeuilh a en outre examiné sur le chantier une autre pointe d'amphore portant deux marques imprimées l'une au-dessus de l'autre et en sens inverse l'une de l'autre :

DI F (ou IDI F) (?), hauteur des lettres 8 à 10 mm.

NIG (?), hauteur des lettres 12 mm (H.R.).

les dimensions du fragment, la matière et la figure représentée, d'un fragment d'antéfixe [8]. (*Cf.* photographie n° II.)

Ainsi donc la fouille de la place Saint-Projet nous a livré un matériel qui, une fois interprété, aidera à une compréhension plus grande du commerce de Bordeaux à l'époque gallo-romaine.

D. N.

(*A suivre.*)

8. Le visage, représenté de face, de l'antéfixe est à comparer avec un *gorgonéion* sculpté sur un élément de corniche du Musée lapidaire de Bordeaux. Ce *gorgonéion* est en tout point semblable, quoique plus soigné. (D. N.).

La démolition de la chapelle de la Madeleine en 1548

par Paul ROUDIÉ.

Les événements tragiques qui ensanglantèrent Bordeaux en 1548 sont rapportés par tous les chroniqueurs et tous les historiens bordelais. Rappelons seulement que la révolte populaire, qui avait pris naissance dans les provinces de l'Ouest à l'occasion de l'augmentation de la gabelle, gagna la ville au mois d'août et que le 21, vers 1 heure, le lieutenant du roi, M. de Moneins, fut tué par la populace déchaînée devant l'hôtel de ville. Gauffreteau, Dom Devienne, O'Reilly [1] indiquent qu'après ce meurtre la chapelle de la Madeleine fut détruite parce que des officiers de Moneins s'y étaient réfugiés : d'après le premier on la rasa, d'après les deux autres on la brûla après avoir fermé les portes sur les fugitifs.

Cette chapelle fort ancienne, qui recouvrait autrefois un charnier, était située dans le porge ou cimetière Saint-James, à côté du prieuré du même nom, à l'emplacement délimité actuellement par le cours Victor-Hugo et la rue du Mirail. Elle faisait donc face à l'hôtel de ville [2]. Un document récemment découvert dans les minutes d'un notaire bordelais du XVI[e] siècle [3] nous apprend d'une façon beaucoup plus précise comment fut opérée cette destruction. En effet, à la fin de novembre, après l'arrivée des troupes

1. Gauffreteau, *Chronique bordelaise*, éd. de 1877, t. I, p. 71 ; Dom Devienne, *Histoire de Bordeaux*, 2[e] éd., 1862, p. 106 ; O'Reilly, *Histoire de Bordeaux*, 1863, 1[re] *partie*, t. II, p. 173 ; Bordenave, témoin des événements, ne dit rien de la démolition de la chapelle dans son *Histoire de Béarn et de Navarre*, où il donne pourtant beaucoup de détails pittoresques sur l'émeute.

2. Drouyn, *Bordeaux vers 1450*.
X. Védère, « Le charnier du prieuré Saint-James », *Rev. Hist. Bordeaux*, 1928, p. 177.

3. *Arch dép.*, 3 E, 1452, fol. 720 et *sq.*

royales du connétable de Montmorency et la répression qui s'ensuivit, après la condamnation collective et solennelle de la ville de Bordeaux, qui eut lieu par le jugement du 6 novembre (elle était tenue entre autres choses d'indemniser tous ceux qui avaient souffert de l'émeute), le prieur de l'hôpital Saint-James, M[e] Jean de Fronsac, et son syndic adressèrent une plainte à M. le Prévôt de l'hôtel du roi. A la suite de cette plainte, Pierre de la Faye, sergent royal, et le notaire Berthon entreprirent des informations secrètes et entendirent des témoins. Ce sont ces témoignages qui nous ont été conservés. Ils émanent de personnes qui ont été directement mêlées aux événements. Ils doivent donc être plus exacts que les traditions recueillies peut-être longtemps après par les chroniqueurs et ont un accent direct qui a son prix. Comparurent quatre prêtres (parmi lesquels le commandeur de Saint-Antoine), un clerc, un écuyer, témoins des faits principaux ou accessoires, Mathieu de Fronsac, conseiller en la sénéchaussée, sans doute parent du prieur, et trois maîtres maçons qui participèrent à la démolition : Guilhon Penot, Godin Bordier, François de Pomiers.

Le ton des déclarations varie, bien entendu, notablement. Certains sont des accusateurs et s'indignent volontiers, d'autres, plus gênés, cherchent manifestement à se faire excuser. On peut, en complétant les témoignages les uns par les autres, établir ce qui suit. Ce n'est pas le 21, tout de suite après la mort de Moneins, mais seulement le mercredi 22 au matin, que « les mutins et séditieux » s'en prirent au prieuré Saint-James. Vers 7 heures, un groupe enfonça le portail du jardin, prenant de la vendange et menaçant les religieux. Vers 8 heures du soir, à la nuit, ils revinrent « armés, embastonnés et en divers harnoys » ; ils montèrent sur la chapelle et les bâtiments voisins ; c'est Pierre Royer, seigneur de la Rocque, jurat, qui donna l'ordre de commencer la démolition de la chapelle ; à la prière de Mathieu de Fronsac, il dit de ne pas toucher aux autres édifices avant le lendemain. Dès ce soir-là, des maîtres-maçons prirent part au travail et sans doute le dirigèrent. Ceux qui témoignent déclarent y avoir été contraints. Penot, qui se trouvait près du collège de Guyenne avec plusieurs autres, reçut de M. de la Chassaigne, président au Parlement, et de M. de la Rocque, l'ordre d'aller abattre la chapelle. Du Sault, capitaine de la ville, somma François de Pomiers d'aller chercher les autres maîtres « à peine d'être pendu et étranglé » ; c'est de la part de du Sault également que l'on vint vers 11 heures chez Bordier qui était au lit ; comme il s'était contenté d'envoyer deux serviteurs, on lui fit dire que, s'il ne venait pas, on irait le chercher « à ses dépens ». En plus de ces trois maçons, nous savons que Jean Villetard, M[e] Claude, Robert Bagrayn et les deux frères Dagès

dits Biarnès travaillèrent sur le chantier [4] ; les deux derniers semblent même avoir été assez acharnés à la démolition. Elle dura au moins jusqu'au lundi 27 et même un peu plus d'après certains. Les autorités semblent avoir surveillé et dirigé le travail puisque c'est en jurade, en présence de M. de la Chassaigne, que fut donné l'ordre d'abattre les chais du prieuré, et que des jurats, le capitaine de la ville, le clerc de ville et un sergent, vinrent sur les lieux ; par un souci d'urbanisme assez curieux dans ces circonstances, ils firent planter des cordeaux pour aligner les démolitions sur les maisons du clerc de ville et de Mathieu de Fronsac. Bien que le travail fût dirigé par les autorités, les démolisseurs ne manquaient pas d'entrer dans le jardin et la vigne « qui lors était à vendanger », prenant les raisins et menaçant de mort les religieux. Ils firent tenir ouverte la porte de la cave pour prendre du vin « à leur plaisir et volonté » et contraignirent le syndic du prieuré à leur fournir « pain et pitance ». D'après Me Mathieu de Fronsac, ils exigèrent même d'être payés par lui « sans quoi ils se paieraient du bien du prieuré à leur plaisir et volonté ». Une délégation composée du syndic, de quelques maçons et de Mathieu de Fronsac alla trouver, le 24, du Sault et la Rocque qui ordonnèrent au syndic de s'exécuter, disant que la Ville rembourserait quelque jour. Le syndic dut vendre du blé et d'autres biens « pour sauver le demeurant ».

Le récit que nous venons de faire, d'après des témoignages indiscutables, ne nous permet guère d'admettre que la chapelle ait été incendiée pour y brûler des personnes qui s'y seraient réfugiées comme cela a été dit. La destruction semble avoir eu un caractère délibéré et méthodique et elle semble avoir été faite pour brimer les religieux, puisque d'autres bâtiments que la chapelle furent aussi détruits. Peut-être voulait-on les punir d'avoir donné asile à des gens que poursuivait la foule.

Ce qui frappe également, c'est que cette action entreprise par des émeutiers ait été avouée et même dirigée par les autorités les plus régulières de la ville et par le président de la Chassaigne lui-même. Camille Jullian [5], qui semble adopter la thèse de l'avocat Leblanc, porte-parole de la Ville devant le roi Henri II, affirme que, l'accès de fièvre du 21 août tombé, l'ordre revint dès le 22, la jurade ayant repris la situation en main. Le document que nous venons d'étudier montre plutôt, à notre avis, que, comme le pensait Gigon [6], la municipalité s'est laissé entraîner par le flot de l'émeute et l'a suivie en ayant l'air de la diriger, peut-être dans l'espoir de la canaliser, peut-être parce que certains de ses membres étaient plus ou moins ouvertement favorables à la révolte. Si l'on admet cette opinion, la condamnation qui frappa globalement la ville, bien que très dure, fut peut-être moins inique que certains l'ont prétendu.

4. Tous ces maçons, sauf maître Claude, nous sont connus par d'autres documents. Nous savons qu'ils continuaient à exercer leur métier à Bordeaux après 1548, ce qui prouve qu'ils ne furent pas sérieusement inquiétés lors de la répression.

5. *Histoire de Bordeaux.*

6. Gigon, *La Révolte de la Gabelle*, 1906.

Peintres et verriers de Bordeaux à la fin du XVe et au début du XVIe siècle

par Paul Roudié.

Bordeaux et sa région possèdent peu de peintures de la fin du moyen âge et du xvie siècle : un seul panneau, un reliquaire peint, quelques fresques [1] ; les vitraux ne sont pas beaucoup plus nombreux [2]. Certes, nous savons que des destructions ont été commises et des documents font état d'œuvres actuellement disparues [3].

1. Pieta entourée par des saints au musée de peinture. Fresques de l'ermitage de Cambes, de Birac, d'Aillas, de la Sauve. Reliquaire de la cathédrale, bois doré, figures des apôtres sur fond d'or.

2. Un vitrail à Castelnau-de-Médoc, un à la Sauve, deux à Saint-Emilion, des restes assez importants à Saint-Michel de Bordeaux, qui retrouvera sans tarder, nous l'espérons, les vitraux endommagés en 1940 et que l'on a pu restaurer, quelques restes anciens dans la rose nord de la Cathédrale.

3. Outre les vitraux endommagés en 1940, Saint-Michel possédait encore, au xixe siècle, plusieurs verrières anciennes décrites par L. de Lamothe (*Recherches sur les bénéficiers de Saint-Michel*, 1845).

Il y avait un vitrail à Mios.

Des fresques de 1507 ont été découvertes puis détruites à Saint-Genès-de-Lombaud (*Soc. Arch.*, 1897) d'autres à Cabanac (*idem*) ; un relevé de la Commission des monuments historiques nous fait connaître un calendrier qui se trouvait à la voûte de l'église de Saint-Léger-de-Balson. Brutails signale une crucifixion à Tresses (*Pour comprendre les monuments de la France*). Il y avait à Sainte-Croix d'autres retables semblables à celui qui a été recueilli au musée.

En 1475, un marchand espagnol avait laissé une somme importante pour peindre la chapelle du Saint-Esprit, à Saint-Michel. En 1476, nous trouvons un legs qui devait permettre de mettre « trois veyrines neuves » avec des armes au couvent des « frères menus » ; la même année, le chapitre de la Cathédrale fit peindre une « imago » du roi (tableau ? fresque ? statue ? nous ne savons). Des inventaires nous révèlent l'existence chez des particuliers de quelques tableaux de petites dimensions : « Un petit tableau où est saint Jerhosme en painture » (Arch. dép. 3 E 848, 9 janvier 1559) ; « un tableau de bois... sur lequel est paint et portraicté la face de Jésus-Christ » (Arch. dép., 3 E 8583, 13 sept. 1521) ; « un tableau garni de verre et à chassis auquel est la figure de Jésus-Christ quand priait au jardin des olives » (Arch. dép., série G, *Inventaire sommaire*, t. II, p. 257, 1524). Ces petits panneaux pouvaient évidemment avoir été importés de Flandre ou d'ailleurs.

Cependant, cette pénurie semble confirmer le jugement général porté par M. Mesuret qui déclare dans un récent article que « la capitale de la Guyenne ne recherchait la peinture que pour son utilité et jugeait les commandes extérieures moins coûteuses que l'entretien des ateliers locaux [4] ».

Mais ce même auteur constate dans sa conclusion que des recherches d'archives méthodiques n'ont pas encore été menées à bien à Bordeaux. En effet, quelques noms seulement ont été publiés par E. Gaullieur, Braquehaye, Marionneau [5]. C'est pour essayer de combler cette lacune que nous avons entrepris des dépouillements systématiques notamment dans les registres des notaires pour la période qui s'étend du milieu du xve siècle au milieu du xvie siècle. Bien qu'incomplets encore, ils vont nous permettre d'établir une liste beaucoup plus longue de peintres et de verriers [6].

Les noms de peintres du xve siècle que nous allons citer sont déjà connus par des publications antérieures et nous nous bornerons à les rappeler : Gaullieur a retrouvé le nom de *Gaciot de Cazes*,

4. *Rev. hist. de Bordeaux*, 1956.

5. Gaulieur, *Bull. de la Soc. arch. de Bordeaux*, 1877 ; Marionneau, *Les Beaux Arts à Bordeaux*, ap. *Bordeaux*, t. III, 1892 ; *Anciens artistes aquitains et peintres officiels du vieux Bordeaux*, Actes de l'Académie de Bordeaux, 1891.

Braquehaye, *Les Peintres de l'hôtel de ville de Bordeaux et des entrées royales depuis 1525*, 1898. Le fichier légué par cet érudit aux archives municipales est très abondant, mais il n'est pas très facile à utiliser.

6. Nous parlons ensemble de ces deux sortes d'artistes, car nous avons constaté que, la plupart du temps, à Bordeaux, le même artiste exerçait les deux professions. Le terme de verrier est cependant ambigu et peut désigner un simple marchand de verre ou même un fabriquant de verre. Nous n'avons pas voulu, sauf exception motivée, parler dans le corps de cet article des artisans qui portent ce titre sans que nous sachions s'ils ont été aussi peintres. Nous nous contenterons de citer leurs noms dans cette note en indiquant les dates des documents qui nous les font connaître : Pierre Boucher (1495) ; Jean Droault (1506) ; André Guichardier (1510-1516) ; Antoine Boileau (1512-1547) ; Pierre Boileau, son fils (1537-1545) ; Jean Julliot, de Créon (1517) ; Guilhem Cornelisson (1518) ; Menjon Cabaule (1520) ; Antoine Renoul (1520-1522), Menjon Dabas (1522) ; François Blevel (1523-1536) ; Lyonet Noble (1527-1544) ; Thomas Mauconnet (1527-35) ; Pierre Girault, de Libourne (1528) ; Pierre Tourault (1528-36) ; Guillaume Offrion (1532-45) ; Mathelin Chaumoete (1535-52) ; Loys Malide (1538) ; Jean Molineys (1542) ; Bertrand de Veyres, du Bazadais (1544) ; Arnaud Granier (1545) ; Pierre Vaissy (1548) ; Jehan Gisard (1549) ; Jean Granier, de Saujon (1556) ; Jehan de Lacan, doreur de verres, d'Antagnac en Agenais (1556-67).

Nous ne parlerons pas des enlumineurs qu'il ne faut pas détacher des maîtres écrivains. C'est à ce groupe qu'il faudrait rattacher Charles Pingault, peintre toulousain, venu s'installer à Bordeaux ; s'il exerça, comme l'a noté M. Mesuret, la profession de libraire, c'est après avoir été écrivain, comme l'atteste une mention que nous avons retrouvée.

qui peignit en 1461 les armes de France pour le service funèbre de Charles VII à Agen ; il suppose qu'il était de Bordeaux ou Libourne. De Lasuen [7] a consacré un article à *Hans Clot*, auteur du retable de Sainte-Croix daté de 1469 ; il y note qu'il est tout à fait vraisemblable que c'est ce même peintre que l'on trouve sous le nom de Me Hans dans les comptes de Saint-Michel, en 1492 et 1493. C'est un fait très important, car il atteste que cet artiste de l'Est et qui, d'après le style de son œuvre, serait passé dans les ateliers méridionaux d'Avignon ou de Barcelone, vécut à Bordeaux plus de quinze ans. Les travaux qu'il exécuta pour Saint-Michel semblent, à première vue, assez humbles ; cependant, il peignit un grand tabernacle de menuiserie qui était peut-être une œuvre analogue au reliquaire de la cathédrale.

C'est Brutails [8] qui fait mention de *Jean Lescamp* « beyriney » de la paroisse Saint-Projet. Il reçut d'Arnaud Vesin, marchand de la paroisse Sainte-Colombe de Bordeaux, la commande d'une veyrine à trois « jours », c'est-à-dire à trois panneaux pour l'église de Saint-Emilion. Le premier panneau devait représenter saint Pierre, saint Jean-Baptiste et saint André présentant le donateur ; le deuxième la Trinité, Notre-Dame de Pitié et saint Emilion, le troisième saint Paul, saint Jacques et sainte Catherine présentant la femme du donateur et ses filles. Vesin avait une « monstra » en papier de l'ouvrage et devait donner à l'artiste 50 ardits par pied carré. Ce vitrail devait être aussi beau et riche de couleur que ceux du chevet de Sainte-Eulalie ; ceci peut faire supposer que Lescamp était aussi l'auteur de ces derniers, mais ce n'est pas sûr. Ce contrat est dans son genre le plus ancien, le plus important et le plus intéressant qui nous soit parvenu. Brutails croyait avoir distingué des fragments de ce vitrail remployés dans les fenêtres absidiales, mais d'après Ch.-D. Tournel, cela n'est pas possible, les fragments étant du XIVe siècle ; cet auteur a, par contre, signalé une tête de Christ et une tête de femme, peut-être une donatrice, dans un panneau de la chapelle des fonts ; elles pourraient être du XVe siècle.

En 1494, un acte nous révèle la présence à Bordeaux, rue des « Pignators », de Janot de Paperousse « veriney ». C'est sans doute le Jean Paperoche qui fut chargé des vitrages pour l'entrée de François Ier, en 1526. Il était sûrement parent d'un Robert Paperoche que nous retrouverons plus bas et peut-être d'un Jacotin Paperoche ou Jacotin Picard, sculpteur d'Avignon, mort à Marseille

7. *Rev. hist. de Bordeaux*, 1910, p. 53.

8. Brutails, *Les Vieilles Eglises de la Gironde*, p. 102 et 105 ; *Album d'objets d'art existant dans les églises de la Gironde*, pl. VI, fig. 3.

en 1532. Il est intéressant de constater une nouvelle fois la possibilité de relations artistiques entre Avignon et Bordeaux.

Pour le début du XVIe siècle, nous avons découvert un certain nombre de noms nouveaux : en 1505, un certain Jean de Colongnes [9] « beyrinier » sert de témoin, ainsi qu'en 1509 un certain Johannes de Florensse (?) pictor [10]. Il serait évidemment intéressant de savoir que ces noms indiquent réellement l'origine de ces peintres, mais il serait imprudent de l'affirmer. Le 2 décembre 1510, *Giles Cambrou*, « veyrinier » de Bordeaux, promet à Hieronym de Labatut, ouvrier de l'œuvre de Saint-Michel, d'exécuter deux vitres ; l'une devait prendre place sur le devant de l'église « devers l'autier Saint-Martin » ; elle serait de verre blanc, mais porterait des armes de M. de Vacquier sur le dessus ; la deuxième devait prendre place sur la porte « qui est devers Sainte-Croix », c'est-à-dire la porte sud, et comporter un Crucifix, Notre-Dame et saint Jean, de bonnes et vives couleurs, le reste étant en verre blanc [11]. C'est en 1510 aussi que les exécuteurs testamentaires de François de Pontcastel firent faire pour Saint-Michel une vitre par « le breton ~~demeurant~~ a rue des Pynedos [12] » ; mais qui était ce Breton ? Un *Robin ou Robert Lebreton*, marchand verrier ou « verynier », nous est connu par des actes divers allant de 1513 à 1541, mais, dans le premier cas, breton semble être seulement un nom indiquant la province d'origine ; dans le second cas, Lebreton est bien un nom patronymique.

Nous savions par un compte du chapitre Saint-André publié dans l'inventaire sommaire de la série G [13] que *Jehan de la Saulsaye* s'engagea, le 8 août 1510, à garnir la rose du portail nord de la Cathédrale de vitraux où devaient se trouver des anges portant les instruments de la Passion, *cum coloribus optimis*. Des fragments de cette œuvre subsistent encore en place. Ce que nous avons appris récemment, c'est que cet artiste était bien installé à Bordeaux ; il paraît comme témoin dans deux actes, l'un du 2 avril 1509, l'autre du 16 mars 1512 (n.st.) et chaque fois en rapport avec l'imagier Jean Baudoyn [14]. Chose plus importante encore, un texte du 14 juin 1518 relate la vente par le tuteur de sa fille Catherine de ses biens meubles pour 185 francs, et de son argenterie, quatre tasses, deux taste-vin et cinq cuillers d'argent pesant sept marcs, pour 15 francs ; ses biens immeubles : maisons, terres,

9. Arch. dép., 3 E 2488, fol. 157 V°.
10. Arch. dép., 3 E 2489.
11. Arch. dép. de la Gironde, 3 E 11015, fol. 20.
12. Inventaire sommaire de la série G, t. II, p. 272.
13. T. I, p. 351.
14. Archives municipales, fiches de Braquehaye. Arch. dép., 3 E 6641, fol. 4.

vignes et autres étaient affermées pour 25 francs par an [15]. Il était donc mort à cette époque mais avait laissé une fortune qui permet de penser qu'il occupait un certain rang et avait une certaine notoriété.

Est-ce lui qu'il faut voir dans le Petit Jehan le verrynier à qui le notaire Vivien Villeteau commandait pour l'église Saint-Eutrope, en mai 1510, une verrière avec les deux images de sainte Innocente et de saint Blaise [16] ? Vers cette époque, deux noms apparaissent d'une façon très fugitive dans nos documents : *Michel Tailhandier,* Mᵉ « paínctre » de Bordeaux, est témoin le 25 août 1515 [17] ; *Antoine de Saint-Micheau* « paínctre » et sa femme demeurant paroisse Saint-Eloi reconnaissent devoir 26 francs pour achat de drap [18]. *Micheau de Rabart,* peintre, de la paroisse Notre-Dame-de-Puy-Paulin, paraît plus souvent, mais dans un seul registre et pendant peu d'années, de février 1515 (n.st.) à février 1517 (n.st.) ; ce qui est intéressant, c'est que nous le voyons prendre en deux jours (le 28 février et le 1ᵉʳ mars 1515) deux apprentis, l'un Etienne Bachelier du diocèse de Luçon, l'autre Guiraulton Peschereau (?) du diocèse d'Agen pour leur enseigner l'art de « pintrerie et vitrerie [19] ».

Pierre Duchaigne, peintre, s'engagea, en mars 1514 (n.st.), à peindre trois statues de saints taillées par l'imagier Pierre Messier ; c'était là une activité normale pour un peintre de l'époque même pour un maître [20]. Nous avons retrouvé le nom de ce même peintre, avec parfois les graphies Duchesne et Duchayne, jusqu'en 1528. Le 10 janvier 1527 (n.st.), il apposa sa signature comme témoin à un acte par lequel un vitrier *Gaultier Boney* (?) s'engageait à faire pour le couvent des Carmes deux vitraux tout neufs destinés au grand autel, beaux et honorables avec quatre histoires « comme il lui sera ordonné », les armes et les personnages « qu'on lui commandera », pour le prix de 80 écus et une pipe de vin. Ne peut-on pas penser que le peintre devait être pour quelque chose dans l'exécution du projet ? N'est-ce pas lui qui fournissait les patrons [21] ? Un procès-verbal de 1657 nous apprend qu'une explosion détruisit, cette année-là, quatre vitraux, au-dessus du maître-autel des Carmes, ornés de figures et de représentations [22].

15. Arch. dép., 3 E 804, fol. 13 V° et 15.
16. Texte cité par GAULLIEUR, *op. cit.*
17. Arch. dép., 3 E 9795.
18. Arch. dép., 3 E 11015, fol. 91 V°.
19. Arch. dép., 3 E 8304.
20. Contrat déjà publié dans le tome LII des *Archives historiques de la Gironde*, p. 56, et *Rev. hist. de Bordeaux*, 1936.
21. Arch. dép., 3 E 803 ; 3 E 2938.
22. L. de LAMOTHE, *Les Grands Carmes de Bordeaux* (s. date).

Robert Paperoche, vitrier de la rue des Pignadoux, a déjà été signalé par Gaullieur, qui a notamment analysé le contrat du 4 juin 1519 par lequel il promettait de poser dans la maison de Jean Pichon des vitres et verrines semblables à celles qu'il avait mises chez François Le Sueur, procureur, avec des images et rondeaux comme ceux de la maison de Pierre Faure. Gaullieur a également indiqué qu'en 1532 il avait réparé les vitres du palais de l'Ombrière. Nous avons trouvé son nom dans un nombre considérable d'autres textes. Si nous admettons qu'il était le fils ou tout au moins le parent de Janot Paperousse, mentionné plus haut, nous nous trouvons en présence d'un exemple assez rare à Bordeaux à cette époque de tradition familiale de métier ; il était établi comme maître avant 1518, puisque le 16 juin de cette année il proteste contre le départ, avant le terme prévu de cinq ans, de son apprenti Pierre Grégoyre, de Cenon [23]. C'est lui qui acquit en 1518 les biens meubles de Jean de la Saulsaye et loua ses immeubles ; cela suppose une fortune déjà bien établie l'année où nous le rencontrons pour la première fois. Il avait peut-être travaillé avec Jean de la Saulsaye ; il travailla en tout cas lui aussi pour la cathédrale, puisque la fabrique lui paya pour l'année 1519-1520 la somme importante de 106 livres tournois [24]. Dès 1523, il agit comme ouvrier de l'église Saint-Siméon, ce qui indique que c'était un notable de la paroisse ; en 1528, il vend une maison rue du Mirail pour 100 francs ; en 1530, nous le voyons acquérir du verre avec un autre verrier pour 81 francs 40 ardits ; en 1531 (la date est assez douteuse), il se porte garant envers le roi pour Jean Peyron « pour réparer les fautes s'il en était commis sur le fait de la garde de la monnaie » jusqu'à concurrence de 500 livres. Cela suppose une fortune solide. Nous avons trouvé très souvent son nom dans divers actes dont le dernier est daté de juillet 1555 ; la plupart sont sans grande importance, mais l'un, de 1553, nous donne le nom de sa femme, Anne Torrate, qui fait pour lui un versement à un vitrier de Périgueux [25]. Deux autres éclairent un peu mieux son activité artistique : en 1518, il promet de « bâtir et pourtraire » deux vitres en deux formes qui sont en la chapelle Notre-Dame-de-Lorette du couvent des Augustins selon les portraits qui sont en deux feuillets de papier. En 1530, il promet à la femme de Nicolas Boyer, président au Parlement, de rembourser en besogne de verre pour la garniture de sa maison les 50 livres qu'il lui doit [26].

23. Arch. dép., 3 E 6649, fol. 196 V°.
24. Arch. dép., G 509.
25. Arch. dép., 3 E 6651 ; 3 E 3592 ; 3 E 11659, fol. 167 ; 3 E 7708, fol. 484 V° et fol. 660.
26. Arch. dép., 3 E 1350 ; 3 E 2581, fol. 113.

Le temps qu'il a passé à Bordeaux (plus de trente-sept ans), les œuvres qu'il y a accomplies d'après les contrats retrouvés et qui nous laissent supposer une activité importante, son importance sociale que l'on devine, en font un des artistes bordelais les plus intéressants de cette époque.

Nous savons que le peintre *François Levrault* fut chargé de toutes les peintures décoratives pour l'entrée de François Ier à Bordeaux, qui fut extrêmement fastueuse, mais nous ne savons rien de plus sur cet artiste [27].

Plusieurs de ses contemporains ne nous ont laissé eux aussi qu'un nom comme *Antoine Vidalette*, peintre de Bordeaux, témoin d'une vente de verre en 1528 et signalé par Gaullieur [28] ; *Joseph le Greffier*, peintre, demeurant à Bordeaux, témoin en 1529 [29]. *Jean Gorriet*, peintre de la paroisse Saint-Maixent, apparaît dans trois actes échelonnés de 1527 à 1538 [30]. *Guilhem Boybelet*, peintre, est témoin d'une charte-partie en 1535 [31]. *Jean Baudoyn*, maître peintre, se marie en novembre 1530 avec Jeanne Delaporte, selon un contrat retrouvé par Gaullieur [32] : c'est le seul texte où ce personnage porte le titre de peintre, mais on peut se demander si ce n'est pas le même que le Jean Baudoyn, imagier, qui exécuta plusieurs ouvrages intéressants de sculpture à la fin du XVe et au début du XVIe siècle. En tout cas, il lui était très probablement apparenté ainsi qu'à Etienne Baudoyn, maître maçon, qui tint une place importante à Bordeaux. Cette famille était peut-être originaire des bords de la Loire.

Un certain François, peintre, occupait une maison rue des Pignadoux, en janvier 1534 (n.st.) ; on peut se demander s'il ne s'agit pas de François *Bloyn*, dont nous ne connaissons l'existence que par le testament de Catherine Ferrière, sa veuve (1540) ; il était enterré à Saint-Siméon, église dont dépendait la rue des Pignadoux [33]. Il avait un fils, Micheau, qui est qualifié de maître vitrier en 1534 [34]. Son gendre, *Pierre Leulhier*, peintre et vitrier, habitait rue des Pignadoux ; nous avons trouvé cinq fois mention de lui entre 1540 et 1542 [35] *Jacques Darnencourt*, peintre, est témoin en

27. BRAQUEHAYE, *op. cit.*
28. GAULLIEUR, *op. cit.*
29. Arch. dép., 3 E 9820, fol. 12.
30. Arch. dép., 3 E 3592, 3 E 11660, fol. 218 V° ; 3 E 1442, fol. 863 V°.
31. Arch. dép., 3 E 1064.
32. GAULLIEUR, *op. cit.* Il est très probable que, contrairement à ce que dit GAULLIEUR, Baudoyn était paroissien de Sainte-Aulaye de Bordeaux, c'est-à-dire de Sainte-Eulalie et non pas de Sainte-Aulaye en Périgord.
33. Arch. dép., 3 E 3595, 3 E 6256.
34. Arch. dép., 3 E 6560.
35. Arch. dép., 3 E 7706, fol. 356, 3 E 2656, 3 E 5640, 3 E 2662, 3 E 662 II, fol. 61 V° et 82 V°.

janvier 1542 (n.st.) [36]. *Micheau Contat*, que nous avons trouvé sept fois entre 1542 et 1547, est dit généralement maître vitrier, mais une fois maître peintre [37]. *Pierre Bonal*, peintre, habitait en 1544 près du pont Saint-Jean [38]. *Luc Machirgue*, maître peintre, peignit un tableau pour la grande chambre du Parlement en novembre 1545 ; le texte a été déjà publié ou utilisé plusieurs fois [39].

Antoine Goupilh (ou Goupil, Goupy) nous est connu par un assez grand nombre de textes, de 1522 à 1555 [40]. Il habitait la paroisse Saint-Eloi, rue Saint-James, et semble avoir eu une aisance assez grande ; il prêtait de l'argent et prenait à bail les dîmes de Quinsac (1537) ou les droits du chapitre de Saint-André sur la paroisse de Saint-Julien-en-Born. Nous le voyons, lui ou sa femme Heliete Eycquard, acheter ou vendre du vin, du plomb, du blé ; ils reçurent en don et vendirent un bourdieu à Cenon (1554). Il était certainement marchand autant qu'artisan. Cependant, en 1522, un inventaire de ses biens indique que Mme de Lansac lui doit 35 écus d'or ; on peut se demander si cette somme ne lui était pas due pour avoir vitré la chapelle de l'Annonciade dont cette dame était la fondatrice. Ce qui est sûr, c'est qu'il fut chargé des vitrages pour l'entrée de François Ier, en 1526, et qu'il exécuta en 1529 la verrière du grand autel du couvent des Carmes. Le document que nous possédons n'est que la commande de la ferrure et ne nous permet pas de savoir si cet ouvrage complétait ou remplaçait celui de Gaultier Boney, exécuté trois ans auparavant et que nous avons déjà signalé. Nous le voyons prendre trois apprentis : Jehan Dupuy de la prévôté d'Abzac (1534), Jehan Rigault (1555) et Jehan de Justes (1554) ; au premier, il devait apprendre le métier de verrerie ; au second, le métier de vitrier et « le train de marchandises » ; au dernier, ces deux choses et aussi le métier de peintre. Ce dernier texte seul nous montre d'une façon indubitable que Goupilh exerçait bien le métier de peintre verrier. *Bernard de Mauléon*, qui était aussi peintre verrier, est, lui, qualifié plus souvent de peintre que de verrier ; il habitait la paroisse Saint-Siméon, dans la rue des Pignadoux ; nous le suivons de 1535 à 1555 [41]. C'est un des rares artistes bordelais dont nous

36. Arch dép., 3 E 6260.
37. Arch. dép., 3 E 6258, 6260, 6261, 6262 et 3 E 1449, fol. 149.
38. Arch. dép., 3 E 1448, fol. 913.
39. GAULLIEUR, *op. cit.* ; BRAQUEHAYE, *op. cit.* ; MARIONNEAU, *op. cit.*
40. BRAQUEHAYE, *op. cit.*, et Arch. dép., 3 E 1352, fol. 151 ; 3 E 3584 ; 3 E 6560 ; 3 E 6561 ; 3 E 2937, fol. 50 V° et fol. 273 V° ; 3 E 2936, fol. 156 ; 3 E 3593, Arch dép., G 423.
41. Arch. dép., 3 E 1439, fol. 530 V° ; 3 E 9891, fol. 147 ; 3 E 6565, 3 E 7705, fol. 113 ; 3 E 1449, fol. 1128 ; 3 E 7708, fol. 985.

sachions à peu près la date de naissance, puisqu'il avait environ 36 ans en janvier 1558 (n. st.). Il était certainement originaire de la région de Lit-et-Mixe (Landes), car, à plusieurs reprises, nous le voyons en rapport avec des habitants de ces paroisses, ou d'habitants de Mezos et Saint-Julien-en-Born. Nous le trouvons même comme témoin d'un acte de noble homme, Pierre de Mauléon, écuyer habitant de Lit, sans doute un parent, et il se dit parent d'Antoine de Mongrand, prêtre, mort à Saint-Julien. Nous ne savons malheureusement rien de son activité professionnelle.

Roc Julien, peintre de la ville de Bordeaux, fut condamné pour violence, en 1552 [42]. *Claude Lambert*, peintre, n'apparaît qu'une fois comme témoin, en 1554 [43]. *Jean Robert*, peintre également, apparaît un peu plus souvent, de 1553 à 1560, mais nous n'avons aucun détail sur lui [44]. Gaullieur a relevé dans les registres de la comptablie royale le nom de *Pierre Robert*, en août 1563 [45].

Hors de Bordeaux, dans les petites villes de la région, étaient établis quelques peintres dont nous avons trouvé les noms dans les archives bordelaises. Les archives locales nous fourniront sans doute un jour des détails sur eux et peut-être aussi des noms nouveaux.

Nous avons consacré une note à *Jean de Lapointe* dans les *Cahiers du Réolais*. Deux documents nous montrent ce peintre établi à La Réole en possession d'une solide fortune foncière : une maison à La Réole, une autre à Monségur, avec terres et vignes, et un beau mayne à Saint-Hilaire-de-la-Noaille, dit le Mayne du Peintre ; il hypothéqua l'une de ses terres pour payer la ferme de la prévôté de la Réole [46].

Jean de Combaubet, également peintre, était établi à Créon ; nous le connaissons par trois textes de 1534, 1537, 1540, qui ont trait à une vente et à des affaires judiciaires ; l'une d'elle semble l'avoir opposé à l'imagier Julien Rochereau [47].

Jacques Taillefert était maître vitrier à Caudrot ; l'acte du 25 mai 1547 [48], qui nous apprend son existence, est un marché entre lui et le syndic du couvent des Carmes de Bordeaux : il s'engageait à exécuter « au pignon du haut », près de la chapelle de M. de Pontac, une vitre où serait représenté saint Jean-Baptiste

42. Arch. dép., 3 E 2929, fol. 159 V°.
43. Arch. dép., 3 E 7707, fol. 765 V°.
44. Arch. dép., 3 E 7707, fol. 303 V°, fol. 712 ; 3 E 7708, fol. 435 V° ; 3 E 7712, fol. 452.
45. Arch. mun. Notes manuscrites de GAULLIEUR.
46. *Cahiers du Réolais*, 1er trim. 1955 ; Arch. dép., 3 E 6652.
47. Arch. dép., 3 E 9649 ; 3 E 6666, fol. 251, V° ; 3 E 1065.
48. Arch. dép., 3 E 1451, fol. 323 V°.

présentant M. le Greffier de Pontac avec les armes de celui-ci au panneau inférieur. Elle devait être exécutée en bonnes couleurs recuites, mais il devait y avoir aussi du verre blanc, car le prix était fixé à 10 ardits par pied de verre « tant blanc que de peinture ». C'est le troisième contrat concernant le couvent des Carmes qui devait être réellement riche en vitraux peints.

Thomas Lucas était maître vitrier à Libourne ; nous ne savons pas s'il était peintre, mais le contrat qu'il passe en 1549 avec Jehan Menault pour son bourdieu de Mérignac est assez curieux : il devait en effet garnir des fenêtres de vitres blanches « à lousanges quarrées menues comme celles qui sont en la salle basse du chapau Rouge [49] ».

Jean Jarry enfin était un peintre de Saint-Emilion. Il comparut comme témoin lors d'une commande de tapisseries faite par Antoine de Lescure à Pierre Trigan, tapissier de la Roche-Chalais en Périgord, en 1558 [50]. Participa-t-il à l'ouvrage ? Fournit-il les cartons ? Nous ne pouvons le savoir. Il était certainement parent de Geoffroy Jarry, maître maçon de Bordeaux, qui reconstruisit précisément l'hôtel bordelais d'Antoine de Lescure. Certains indices permettent de penser que cette famille d'artistes était originaire du Périgord.

Il est regrettable que les documents d'archives nous donnent si peu de renseignements sur les ouvrages exécutés par les peintres dont ils nous révèlent les noms. Nous pouvons cependant constater que, contrairement à ce que l'on pouvait raisonnablement croire, il y a eu à Bordeaux et autour de Bordeaux, jusqu'à l'époque de la Renaissance, des peintres, des peintres verriers surtout, installés à demeure et prenant des apprentis. On peut raisonnablement leur attribuer la plupart des quelques œuvres qui ont subsisté et de celles bien plus nombreuses qui ont été détruites. Nous avons, dans le cours de cet article, nommé plusieurs fois la rue des Pignadoux, où étaient installés certains artistes. D'après Gaullieur, ce vocable ne serait que la déformation de *Rua* et *quadrivium pictorum*, dénomination que l'on trouve dans les comptes de l'Archevêché au XIVe siècle. S'il y avait une rue des peintres, c'est bien qu'il y avait à une certaine époque des peintres. Nous ne voulons d'ailleurs pas dire que Bordeaux se suffisait complètement ; parmi les peintres que nous n'avons rencontrés qu'une fois, certains peut-être n'étaient que des étrangers de passage et nous avons appris récemment que Jean Court dit Vigier, peintre et émailleur de Limoges,

49. Arch. dép., 3 E 1070.
50. Texte publié dans les *Archives historiques de la Gironde*, t. XXV, p. 112.

vint à Bordeaux où il exécuta des cartons de tapisseries en 1554 [51]. Gaullieur a depuis longtemps révélé que le célèbre Léonard Limosin fut appelé plus tard par les jurats, en 1565, lors de l'entrée à Bordeaux de Charles IX, ce qui prouve bien qu'à cette époque il n'y avait plus sur place d'artiste capable de mener à bien une entreprise de grande envergure [52].

51. Arch. dép., 3 E 5644, fol. 485.

52. GAULLIEUR, « Les grands peintres émailleurs du XVIe siècle à Bordeaux » (*Bull. Soc. Arch. 1877*).

Si l'on en croyait MARIONNEAU (*op. cit.*), un peintre bordelais Antoine Petit aurait en son temps atteint une grande notoriété puisqu'il aurait été cité par Jean Lemaire de Belges dans sa *Couronne Margaritique*. En réalité, le « petit Antoine de Bourdeaux » dont il est question dans cet ouvrage est présenté comme un orfèvre et non comme un peintre.

Rectifions également une erreur de lecture de Michelot, qui donne comme peintre bordelais un certain Anet de Maizières, qui n'était en réalité que « pintier », c'est-à-dire étaignier (*Rev. hist. de Bordeaux*, 1936).

TABLE DES MATIÈRES

IMPRIMERIE BIERE
18-22, rue du Peugue
BORDEAUX

2940 - N° 679 imprimeur
Dépôt légal : 4e trim. 1958
Le Gérant : Henri DOMY.

Manifestation à la mémoire

du professeur Georges MALVESIN-FABRE

organisée par la Société archéologique de Bordeaux,
la Société linnéenne de Bordeaux,
et la Société de spéléologie et de préhistoire de Bordeaux

(23 novembre 1957.)

Discours prononcé par M. R. COUSTÉ,

vice-président de la Société archéologique de Bordeaux,

dans le grand amphithéâtre
de la Faculté des Sciences de Bordeaux.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MADAME,
MONSIEUR LE RECTEUR,
MONSIEUR LE DOYEN,
MESSIEURS LES PROFESSEURS,
MESDAMES, MESSIEURS,
MES CHERS COLLÈGUES,

Si, bien souvent la notion de devoir implique des difficultés et des obstacles à surmonter, ce soir, le devoir qui m'incombe, encore qu'empreint de tristesse, est de ceux qui réchauffent le cœur.

Il sera pour vous un témoignage.

Pour moi un acte de fidélité à la mémoire d'un honnête homme, d'un universitaire de qualité, enfin et surtout d'un ami dont l'amitié fut toujours sincère et désintéressée.

A l'époque que nous vivons, alors que tous les yeux se tournent vers le ciel à la quête d'un satellite, vrai ou faux, réel ou imaginaire, alors que dans de jeunes cerveaux des vocations se dessinent pour ces sciences d'avenir qui ont nom : balistique,

astronautique, astro-physique et tant d'autres qui s'y ajouteront, il est encore des hommes qui, détournant leurs regards de l'immensité des espaces stellaires, les abaissent vers la terre nourricière, pourtant bien souvent marâtre, gardant jalousement ses secrets, les disputant âprement à l'intrus qui veut les lui arracher.

Déjà, dans la première moitié du XIXe siècle, Jouannet, chargé de la Statistique de la Gironde, que d'aucuns ont surnommé le grand-père de la Préhistoire, ayant découvert la grotte du Pech-de-l'Aze, philosophait sur l'avenir de la science humaine.

Voici ce qu'il écrivait le 19 décembre 1816, à Sarlat :

« Cette caverne a 200 pieds de long, elle est toute farcie d'ossements et de dents d'animaux du pays, mais d'une taille extraordinaire. Cette grotte, située à côté du Pech-de-l'Aze, s'ouvre dans un mauvais roc taillé presque à pic. Alentour règne un cordon de gros blocs de pierre placés par la main de l'homme. on ne peut s'empêcher de le reconnaître. C'est comme une terrasse autour de l'entrée.

» A quelle époque ? Dans quel but tout cela s'est-il fait ? Pauvres hommes !... Nous calculons les comètes et nous échouons à un mauvais trou : au Pech-de-l'Aze. »

C'est comme pour répondre à cette question de Jouannet que Boucher de Perthes inventa la Préhistoire, suivi dans le cours des années par une cohorte de plus en plus nombreuse de chercheurs consciencieux. (Cohorte qui vient d'être endeuillée par la disparition de l'un des siens parmi les meilleurs : le professeur Georges Malvesin-Fabre.)

Bordelais d'origine, et encore plus de cœur, les croissants de Burdigala furent toujours pour lui une figure de proue.

Une jeunesse laborieuse, des soucis familiaux le firent longtemps hésiter sur la voie à suivre.

Ses premières amours scientifiques furent comblées par la pratique de la Botanique.

Une voix plus autorisée vous a dit tout à l'heure ses mérites dans cette discipline si difficile.

Pour moi, il m'appartient de rappeler le souvenir du géologue, de l'archéologue et, enfin, du préhistorien.

Car si j'ai commencé cette causerie par une allusion aux origines de la Préhistoire, je serai amené, par la suite, à en disserter plus longuement puisque c'est dans cette discipline que notre ami vit le couronnement de sa carrière.

J'ai fait également allusion tout à l'heure aux sciences de l'avenir, et la Préhistoire en est une.

Il est certain qu'en contemplation d'un ciel étoilé, l'idée de sublime s'impose à nous de telle sorte que nous l'appliquons aux pionniers scientifiques des espaces stellaires, mais, sous terre, nous côtoyons le sublime tous les jours, dans des tâches terriblement et terrestrement obscures. Nous y reviendrons.

Bien que tardivement, Malvesin-Fabre reprit avec acharnement la poursuite de ses études supérieures (les sciences naturelles). Il suivit avec assiduité les cours d'un autre grand universitaire, je veux parler ici du professeur Daguin, disparu en mer en 1948 au retour d'une mission dans les possessions françaises d'outre-mer.

A la même époque, il subit très fortement l'influence d'un grand maître de la géologie du tertiaire : Marcel Neuville, archéologue, géologue, préhistorien, véritable autodidacte et franc-tireur de la science dont les conseils étaient écoutés et suivis par des hommes de la classe du professeur Daguin, lui-même.

Avec des maîtres de cette trempe, sa robuste nature et son intelligence, Georges Malvesin-Fabre ne pouvait que dévorer les étapes tardives d'une belle carrière.

Je ne vous imposerai pas la lecture de ses escales universitaires ; qu'il me suffise simplement d'indiquer que le véritable tournant de sa vie se produisit en janvier 1939, lorsqu'il entra comme préparateur temporaire à la Faculté des sciences de Bordeaux.

Il devait y trouver les plus belles joies de son existence, le couronnement d'une œuvre magnifique et, malheureusement une fin prématurée.

Il est certain que son immense érudition lui facilita grandement les choses, cette érudition dont le volume s'accroît avec la somme des années et des veilles et à laquelle ses pairs n'ont jamais cessé de rendre hommage.

Esprit curieux..., Malvesin-Fabre l'était parce que scientifique. Pour lui, rien dans le domaine de la connaissance ne devait rester étranger. Devant la multiplication des disciplines modernes, il convenait, bien entendu, de se spécialiser ; il le fit. Mais, quand, au cours d'un entretien, la conversation abordait de façon imprévue des sujets difficiles, parfois arides, on se rendait bien vite compte que les connaissances de cet homme dans des domaines non homologués par des diplômes universitaires n'étaient pas, comme on le constate bien souvent ailleurs, superficielles, mais reposaient sur du solide.

Maintenant, je vais aborder non plus le scientifique mais l'homme ; l'homme dans ses relations quotidiennes, dans ses amitiés, dans ses conceptions de la vie et de la science.

Comme je vous l'ai déjà fait pressentir tout à l'heure, Malvesin-Fabre est venu au monde comblé de dons naturels. Une bonne fée s'était penchée sur son berceau, lui attribuant intelligence, mémoire, éloquence.

Devant de tels dons, une fée marâtre s'est appesantie sur lui : la malchance.

Compagne de sa vie durant les années de jeunesse, elle semblait avoir délaissé sa proie jusqu'au jour fatidique où il fut terrassé par un mal impitoyable.

Quoi qu'il en soit, Malvesin-Fabre poursuivait son chemin, encensé par certains, jalousé des autres, conservant néanmoins des amitiés solides, sincères, illuminées par sa propre amitié, féroce, intransigeante.

Car si Malvesin-Fabre était aquitain d'origine, on eût pu affirmer que sa sentimentalité était celle d'un Basque.

Sous sa bonhommie souriante, il ne se livrait jamais avant que de connaître, mais lorsqu'il s'était donné, c'était pour toujours.

Intransigeant dans son amitié : ce fut là un des caractères principaux de sa personnalité. Il jugeait ses amis, les soupesait, connaissant ainsi leur valeur, et quand, malgré les défauts perçus, il avait donné son amitié, il la défendait envers et contre tous, quitte à se créer de solides inimitiés.

Comme dans ce domaine de l'esprit et des sentiments humains bien des choses nous échappent, il lui arriva d'être victime, mais si nous pouvons constater chez lui un manque de clairvoyance excusable, nous ne pouvons lui reprocher un manque de sincérité.

Sincère, il le fut jusqu'à la fin de sa vie. La flagornerie n'avait pas de prise sur lui, elle ne fut jamais non plus une de ses commensales.

Puissants ou misérables, il jugeait sainement de la moralité de chacun, sauf pour ce qui le concernait. Dans ce cas, il trouvait toujours des excuses et même dans ses derniers jours, nous l'avons vu plein d'indulgence pour des gens qui furent bien loin de lui en témoigner.

Mais dans l'homme de tous les jours, il y avait aussi ce que, en termes modernes, nous appellerons « le bon copain ». Généreux, toujours prêt à rendre service, Malvesin-Fabre était une sorte de Cyrano haïssant la laideur morale, volant au secours de tout ce qui lui semblait beau.

En outre, en lui, s'alliaient la sensibilité et la gouaille.

J'eus l'occasion, au cours des années qui virent une collaboration prématurément rompue, d'apprécier son caractère frondeur, rabelaisien, en un mot j'eus le plaisir de constater que sous la toge de l'universitaire, l'éternel étudiant qu'il fut était toujours vivant, humanisant ainsi par sa bonhomie et sa jovialité les rapports de la science officielle au visage austère et des amateurs plus enclins à la gaieté.

J'aurais toujours présente à l'esprit certaine sortie préhistorique en Charente, vers la fin de l'année 1946. Après des travaux sur le terrain à l' « Abri de la Chaire à Calvin », commune de Mouthiers (Charente), fouillée par notre ami commun Pierre David, nous eûmes l'occasion de terminer la soirée chez un de nos collègues charentais, décédé depuis.

Là, dans une atmosphère amicale, en toute quiétude et confiance, très détendu, notre ami Malvesin-Fabre évoqua les premières fouilles effectuées par lui et Pierre David au « Roc de Marcamps », non loin de Bourg-sur-Gironde. Il rappela les incidents pénibles ou gais de cette fouille ; il nous apprit qu'à l'époque les chercheurs de la Société Linnéenne de Bordeaux avaient créé une opérette parodiant des airs célèbres et mettant en scène chaque préhistorien. La plupart de ces airs furent repris par notre ami, et là, nous appréciâmes tout le charme et toute la cocasserie de l'histoire, lorsqu'il entreprit d'imiter chacun des camarades que nous connaissions bien. Grâce à son talent indiscutable d'imitateur, la soirée fut inoubliable.

Mais cela est le côté humain du professeur Malvesin-Fabre.

Si j'ai insisté sur ce point, c'est uniquement parce que l'on a tendance à se faire des professeurs une idée trop rigide. A ce point de vue, Malvesin-Fabre fut un modèle, car il montra ostensiblement, sans fatuité, qu'un professeur d'université était aussi un homme de tous les jours.

Une autre fois, alors qu'en tant que président de la Société Spéléologique et Préhistorique de Bordeaux, je présidais dans notre bonne ville le banquet d'un Congrès régional de Spéléologie, j'annonçais que par le fait d'un heureux hasard, une interview sur la spéléo donnée par notre société à la Radiodiffusion française serait diffusée sur les ondes au cours du banquet.

Heureux hasard ?... Oui, si l'on en juge par les circonstances ; non, si nous voulons simplement retenir la contrariété qui fut celle de Malvesin-Fabre.

En effet, après notre interview, des commentaires suivirent sur la préhistoire, au cours desquels une parole malheureuse prononcée

par le commentateur, ami de notre société, souleva l'ire de Malvesin-Fabre.

Le poste ne s'était pas sitôt tu qu'il se levait et m'interpellait en ces termes :

« Président, je devrais demander la parole, mais devant ce qui vient d'être dit, je m'arroge le droit de la prendre. »

Dès ce moment, nous pûmes entendre un chef-d'œuvre d'art oratoire. Improvisation partie du cœur, la voix tout d'abord éclate sèche, brutale comme un coup de canon, elle s'enfle, gronde, roule comme le tonnerre pour crier sa désapprobation, elle demeure dans les sommets pour infirmer l'imprudente parole, elle aborde tout à coup la description de la fameuse sépulture paléolithique de la « Dame du Fronsadais » à Saint-Germain-la-Rivière, elle décrit les soins méticuleux qui ont présidé à l'érection de cette tombe et pour ce faire...

Pour ce faire ?... Cette voix devient douce, chaude, caressante, enveloppante, vibrante, passionnée, mouillée de larmes, c'était la voix d'un amoureux ; non seulement d'un amoureux de l'homme préhistorique et de la genèse de l'humanité, mais aussi d'un amoureux de l'humanité de toujours.

Ce soir-là, nous regrettâmes, tous, de n'avoir pas eu un magnétophone pour enregistrer cette admirable improvisation.

Mais toutes ces qualités humaines transparaissaient à travers le professeur. Jamais, aussi minime que fût la compétence de son interlocuteur, il ne fit sentir qu'il le considérait comme un simple amateur, ne retenant que la bonne volonté !

De nos jours, nous assistons parfois à une lutte, courtoise certes, entre scientifiques et littéraires, amateurs et professionnels.

Malvesin-Fabre ne comprit jamais cela. D'après lui, chacun était à sa place, à laquelle il devait rendre le plus de services possible.

Il acceptait de la meilleure grâce conseils et suggestions. Je n'en veux pour preuve que l'anecdote que je vais vous conter :

Un de nos amis communs, homme de qualité et de haute valeur littéraire, M. Aussaresses, ancien président de l'Académie de Bordeaux, distingué traducteur de Virgile, lui rappela un jour, au cours d'une sortie en Dordogne quelques vers latins.

Il s'agissait d'une description tirée de l'*Enéide*, au moment où, Enée, croisant au large des grottes de Circé, à proximité du Monte Circeo actuel, aperçoit les cavernes éclairées par les flammes issues du cèdre odoriférant.

Ce passage avait frappé l'esprit de notre ami Aussaresses, aussi le rapprochant de l'éclairage des grottes à l'époque préhistorique nous en fit-il part à tous deux.

Cette question, bien souvent agitée, était demeurée sans réponse. Jusque-là, il était admis que ces grands artistes de l'art occidental de la préhistoire avaient peint, tracé, gravé leurs dessins à la lumière d'un simple caleil de pierre, godet empli de graisse dans laquelle baignait une mèche faite de poils d'animaux ou de mousses. (Lueurs bien maigres et fumigènes incompatibles avec la maîtrise du trait de nos ancêtres paléolithiques.)

En raison même de son comportement habituel, toujours correct et loyal, Malvesin-Fabre écouta attentivement les suggestions de notre ami Aussaresses.

Dans le professeur de préhistoire, le botaniste se réveillant procéda à des expériences sur des résineux pour arriver enfin à une hypothèse sur l'éclairage des grottes (étude publiée en collaboration au Congrés Préhistorique de Strasbourg, 1953).

Ce travail conclut à la possibilité d'utilisation soit de bois de cèdres, soit plus vraisemblablement de branches de genévriers, arbustes plus répandus dans nos régions à la période paléolithique et qui avaient pour qualités principales de diffuser une très vive lueur sans pour cela dégager une fumée intense propre aux torches de résineux en général.

Vous pouvez donc constater ce que la simplicité, l'amabilité mise au service d'un esprit prompt à saisir tout ce qui doit être retenu ont pu obtenir d'une conversation amicale entre littéraire et scientifique.

Qu'il me soit permis de rendre hommage à tous les deux. A notre ami Aussaresses pour avoir pressenti en humaniste l'importance de ces vers ; à Malvesin-Fabre pour avoir compris toute la valeur d'une tradition orale, concrétée dans l'*Enéide* par le génie du plus grand poète latin de tous les temps : Virgile.

Et maintenant, par cette transition scientifico-littéraire, nous allons abandonner en Malvesin-Fabre l'homme de tous les jours pour revenir au professeur.

Géologue !... (J'ai déjà fait allusion aux deux maîtres qui l'avaient profondément marqué.) Ses travaux dans cette discipline sont nombreux. Je ne vous infligerai pas la lecture aride d'une bibliographie très utile sur le plan scientifique, mais tellement abondante qu'elle dépasse le cadre d'une réunion comme la nôtre.

Archéologue !... C'est dans cette discipline que ses travaux se comptent le moins et cependant Dieu sait combien il fut un maître dans tout ce qui concernait l'archéologie d'Aquitaine.

Préhistorien !... Tout d'abord amateur éclairé appartenant à cette cohorte que j'ai signalée tout à l'heure. Formé à l'école de rigides disciplines qui s'enorgueillit d'avoir apporté non seulement à la France, mais au monde, des connaissances approfondies sur les civilisations humaines et la genèse de l'humanité, il se trouva ainsi fin prêt pour contribuer de tout son cœur à l'enseignement officiel de la science qui nous est chère, lorsque le ministère de l'Education nationale et l'Université jugèrent convenable de la sortir de la clandestinité. Jusque-là, amateurs, francs-tireurs de la Préhistoire de France étaient dans le monde entier les seuls représentants d'une science éminemment française.

Cependant, avant que de pénétrer tout à fait dans la vie du professeur, nous allons encore nous attarder sur ses fonctions extra ou même para-universitaires :

Dès 1931, il était élu président d'une des sociétés savantes de notre ville : la Société Linnéenne. Il fut réélu à deux reprises. Même situation à la Société Archéologique de Bordeaux où la mort le surprit en cours de présidence. Situation identique à la Société Spéléologique et Préhistorique que j'eus l'honneur de créer et à la présidence de laquelle il me succéda en 1951, 1952 et 1953.

On peut dire qu'il fut le rénovateur des Sociétés Archéologique et Linnéenne de Bordeaux, auxquelles il avait su communiquer son dynamisme et sa foi en leur destinée.

Enumérer tous ses titres et qualités serait trop long et n'ajouterait rien aux mérites de l'homme et du savant.

Je vais maintenant tout simplement m'appliquer à vous montrer ce que furent les dernières années de sa vie, alors que, ayant officiellement abandonné ses premières amours scientifiques : la botanique, il se livrait désormais aux études d'anthropologie et de préhistoire, sans négliger cependant la recherche et l'étude des pollens dans les sédiments quaternaires.

Vous voyez que lorsqu'on naît avec une passion, on demeure son prisonnier.

Ayant compris que des temps nouveaux allaient imposer des techniques et des disciplines nouvelles dans l'enseignement supérieur, dès 1946 il prit position en l'Hôtel des Sociétés Savantes de Bordeaux, tout d'abord par des conférences, puis par un cours public de préhistoire et d'anthropologie afin d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur cette discipline déjà vieille mais non encore officiellement née.

1946, 1947, 1948 sont des années qui compteront non seulement dans l'histoire de l'Université de Bordeaux, mais aussi dans l'histoire de notre ville. Et cela... grâce au professeur Georges

Malvesin-Fabre que nous honorons ce soir et qui, demain, recevra la consécration officielle en l'Hôtel des Sociétés Savantes par l'intermédiaire d'un matériau géologique : le marbre, qui, de par sa nature et l'inscription dont il sera recouvert, concrétera les mérites d'un grand Bordelais et d'un grand naturaliste.

Maître de conférences à la Faculté des sciences, où il cumula les chaires de botanique d'une part, d'anthropologie et de préhistoire d'autre part, il vit le couronnement de sa carrière dans sa nomination de professeur en janvier 1954.

Dès 1955, transféré dans la maîtrise de conférence d'anthropologie et de préhistoire créée officiellement, il abandonna les autres disciplines.

C'est à cette partie de l'enseignement qu'il consacra le meilleur de lui-même. Botaniste..., mycologue..., géologue..., archéologue... tout cela, Malvesin-Fabre le fut sans contestation possible ; il n'y a pour s'en convaincre qu'à relire certains de ses ouvrages qui font toujours autorité. Mais, à travers ces passionnantes recherches, au fond de lui-même, une étincelle couvait.

Issue du plus profond des âges, mêlant à sa flamme encore débile un atavisme ancestral remonté du fond de la caverne primitive, elle entretenait en lui le culte des ancêtres qu'il voudrait un jour inévitablement mieux connaître.

Et nous parvenons maintenant aux dernières années qui furent aussi peut-être les plus fécondes de sa vie.

Professeur à Bordeaux, chargé de cours à la Faculté des lettres de Toulouse, il dispensa ainsi l'enseignement de la préhistoire dans les deux grandes universités de notre Sud-Ouest.

Mais où son œuvre acquiert tous ses mérites, c'est dans le combat final qu'il dut livrer pour installer aux Eyzies, capitale de la préhistoire, un institut digne de l'Université de Bordeaux. C'est à cette œuvre qu'il consacra les derniers temps d'une vie trop courte, mais fort bien remplie.

Se dépensant sans compter, ne calculant nullement sa peine, dans ces circonstances Malvesin-Fabre atteignit au sublime auquel je faisais allusion au début de cette causerie ; et cette affirmation n'est pas avancée à la légère.

En effet, en 1955, dans son laboratoire de la Faculté des sciences, il ressentit les premières atteintes du mal qui devait l'emporter.

Ce jour-là, s'étant remis tant bien que mal de son malaise, il interdit formellement à ses collaborateurs d'avertir sa famille pour ne pas inutilement l'alarmer, se chargeant, disait-il, de se

soigner lui-même en vue d'obtenir une amélioration rapide de son état de santé.

Mensonge !... Pourquoi mensonge ? C'est que trop intelligent, trop cultivé et bien que nullement médecin, il avait compris la nature de son mal. Dès lors, ce n'était plus qu'une lutte de vitesse entre lui et la maladie, lutte incessante, angoissante, où une volonté autre que la sienne eût sombré.

Cela explique peut-être ses réflexions qu'il me confiait amicalement et pour lesquelles je m'étonnais de n'avoir constaté aucune action positive de sa part.

Il me disait souvent : « Mon cher ami, pour terminer ma vie suivant mes désirs, il conviendrait que j'atteignisse soixante-dix ans. A ce moment-là, ma famille serait à l'abri des mauvais jours. »

Par la suite, je fus surpris de ses carences à se surveiller, à se maîtriser, à se soigner, et je n'ai compris que plus tard, lorsque j'ai connu la nature de son mal. C'était bien ce que je vous disais, il se savait perdu, aussi avait-il engagé cette lutte féroce contre le temps.

S'il ne pouvait mettre sa famille à l'abri, au moins achèverait-il la tâche la plus accessible.

Cela me fut confirmé la veille de sa mort par de jeunes amis communs parmi lesquels son assistant, qui me révélèrent que de son propre aveu il avait vécu, la semaine précédente, une nuit d'agonie.

Il accepta un pseudo-traitement qui donna le change à tout le monde... sauf à lui. Il espérait néanmoins tenir encore suffisamment pour voir l'achèvement de son œuvre : l'Institut Universitaire des Eyzies.

Je me rappellerai toujours sa gaieté de ce jour, en contraste frappant avec son visage fatigué. Il était 16 heures, le vendredi 31 août. Sur le quai de la gare des Eyzies, j'attendais en sa compagnie et en celle de Mme Malvesin-Fabre, sa dévouée collaboratrice de tous les instants, le train qui me ramènerait à Bordeaux. Le ciel s'était obscurci, des éclairs brillaient au loin au-dessus des crêtes des Eyzies : « C'est un orage qui éclate au-dessus de la vallée de la Beune, dit-il. » L'atmosphère était lourde et tandis que le train sifflait, annonçant son arrivée, je regardais une dernière fois le paysage, ressentant un regret..., pire ! une angoisse.

Le lendemain matin à 4 h 30 on venait me réveiller pour m'annoncer sa mort...

Et maintenant...

Maintenant, avant que de terminer, il me reste un dernier devoir à remplir : définir sa position exacte au moment de la fameuse « guerre des mammouths » de Rouffignac.

Vous savez pour la plupart que je fus, en tant qu'envoyé spécial du journal « Sud-Ouest », un des premiers à révéler l'endroit où se cachait la grotte merveilleuse.

Vous devez vous imaginer qu'intervenant d'un côté en tant qu'envoyé de presse, d'un autre en tant que préhistorien, je devais me trouver, en ces circonstances, dans une situation particulièrement privilégiée. Et cela est vrai car je connaissais tous les acteurs, je ne voudrais pas dire les antagonistes ; je connaissais les lieux, le pays, je connaissais aussi les mentalités, qu'elles fussent pyrénéennes ou périgordes.

J'estime que dans ce cas il m'était permis de juger et je pense que mon jugement obtiendra quelque audience auprès de vous.

Eh bien, j'affirme qu'un journal s'étant procuré une photographie de notre ami à la Société Linnéenne de Bordeaux la publia à son insu. Le contexte expliquait bien que Malvesin-Fabre accordait sa confiance à M. Blanc et, par conséquent, ne prenait pas position personnellement.

Toutefois, la photo figurait dans un assemblage portant en manchette : « Ils sont contre. »

Elle faisait sensation. Je le déplore ! Car l'image frappe l'imagination et cela fut la raison de certaines lettres qui me furent adressées me demandant l'opinion de Malvesin-Fabre au sujet de Rouffignac.

A ces demandes, je n'ai pu que répondre en citant les faits suivants :

Revenant de la première visite de presse à la grotte de Miremont, je m'arrêtais aux Eyzies. Il était 13 h 15. Malvesin-Fabre prenait son repas sur la terrasse des « Glycines ». Je m'approchais et lui tapant sur l'épaule : « Mon vieux, je viens de voir Rouffignac et, à part une réserve personnelle, c'est excellent. » Il leva la tête, me regarda et répondit simplement : « Si c'est excellent, il faut amicalement avertir Blanc ; c'est regrettable pour lui, mais il ne faut pas hésiter à l'écrire. »

Voilà l'homme, le parfait honnête homme dont nous honorons la mémoire ce soir.

Qu'il me soit permis cependant d'ajouter un dernier mot pour expliquer au grand public l'acharnement avec lequel on a voulu le compromettre dans cette affaire.

Les inventeurs de Rouffignac furent des amis très chers de Malvesin-Fabre, des divergences de vues s'étaient produites entre eux, il n'eût pas cru cependant qu'elles pussent aller si loin. On l'ignora ostensiblement au sujet d'une découverte sur un territoire du ressort scientifique de l'Université de Bordeaux, c'est-à-dire sur son propre domaine scientifique. On crut même, malgré des affirmations très nettes de sa part, qu'il avait pris position contre.

Lui, dont l'amitié était intégrale, brutale, intransigeante, ressentit une profonde amertume de l'opinion de ses anciens amis.

Les mammouths !... Les rhinocéros !... Petites choses, le professeur était tellement las ; mais l'amitié, l'amitié trahie par des êtres qui lui furent très chers, cela avait une résonance dans ses fibres d'homme. Aussi n'aurai-je presque pas d'hésitation à affirmer que le coup de grâce fut porté à notre ami, déjà physiquement fort éprouvé, par cette défection d'amitié.

J'en ai d'autant plus de peine et de regret qu'il ne lui a pas été permis d'apprendre, avant sa mort, sa nomination au Muséum de Bordeaux.

J'ai voulu, ce soir, honorer l'ami, le savant et l'honnête homme.

Au nom des Sociétés Savantes de Bordeaux, au nom des préhistoriens des Eyzies, au nom de la Société Préhistorique Française qui m'a demandé d'être associée à cet hommage, je salue sa famille ici présente, son épouse, ses enfants, ses petits-enfants, les assurant de notre indéfectible fidélité à la mémoire de Georges Malvesin-Fabre, dont la perte a été et sera cruellement ressentie par tous ses amis et la Préhistoire de France.

Avant que de terminer, qu'il me soit permis de formuler un vœu :

Voir un jour l'Université de Bordeaux graver dans la pierre de l'Institut de Préhistoire des Eyzies le nom de Malvesin-Fabre.

Ce sera là un hommage mérité car cet établissement est l'œuvre et la gloire du professeur.

C'est aussi le souhait le plus cher de ses amis des Eyzies. Je n'en veux pour preuve que la lettre reçue ce matin de M. Séverin Blanc. manifestant ses regrets de ne pouvoir être des nôtres ce soir et qui, après avoir énoncé sa communauté de vue sur ce point, conclut :

« C'est Malvesin qui l'a créé, il s'y est donné corps et âme, son nom doit rayonner au frontispice de cette utile et vivante réalisation. »

R. C.

2939, Imprimerie BIÈRE, 18, rue du Peugue, Bordeaux - N° 680 impr. - Dép. lég. : 4e trim. 1958.